

FORUM MONDIAL SUR
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**



Transparence fiscale en Afrique 2020

Rapport de progrès de l'Initiative Afrique pour 2019



DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

L'Initiative Afrique

Étant donné les niveaux élevés de flux financiers illicites en provenance des pays africains et reconnaissant le potentiel de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements pour la mobilisation des ressources nécessaires au développement, les membres africains du Forum mondial ayant assisté à la réunion plénière du Forum mondial le 28 octobre 2014 à Berlin ont décidé de créer un programme centré sur l'Afrique : l'Initiative Afrique. L'objectif était de libérer le potentiel de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements pour l'Afrique en veillant à ce que les pays africains soient équipés pour exploiter les améliorations de la transparence mondiale afin de mieux lutter contre l'évasion fiscale.

Le fait de se concentrer sur l'Afrique permet d'identifier des approches spécifiques et de fournir un soutien personnalisé de façon à répondre aux besoins et priorités spécifiques des pays africains et ainsi d'accroître leur capacité en matière d'échange de renseignements. Le travail de l'Initiative Afrique s'inscrit dans des programmes plus larges, car la transparence fiscale est une opportunité d'endiguer les flux financiers illicites et d'accroître la mobilisation des ressources nationales, qui sont au cœur de l'agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable.

L'Initiative Afrique a été lancée en tant que partenariat entre le Forum mondial, ses membres africains et un certain nombre d'organisations régionales, internationales et de partenaires de développement : le Forum sur l'administration fiscale africaine, le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales, le Groupe de la Banque mondiale, la France (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) et le Royaume-Uni (Ministère du Développement international).

Initialement mise en place pour une période de trois ans (2015-2017), l'Initiative Afrique a été reconduite pour une deuxième phase (2018-2020) en novembre 2017 lors de la réunion plénière du Forum mondial qui s'est tenue à Yaoundé au Cameroun. Grâce aux premiers résultats encourageants obtenus, d'autres partenaires de développement ont rejoint l'Initiative Afrique : la Commission de l'Union africaine, le Groupe de la Banque africaine de développement, l'Union européenne, la Norvège (Agence norvégienne de coopération pour le développement), la Suisse (Secrétariat d'État à l'économie) et le Forum des administrations fiscales ouest africaines.

L'Initiative Afrique est ouverte à tous les pays africains et compte actuellement 32 pays membres africains. Elle est soutenue par 11 partenaires et donateurs. Les membres de l'Initiative Afrique se réunissent chaque année pour faire le point sur les progrès accomplis et réfléchir aux défis qui restent à relever.

Un programme de travail ambitieux a été convenu pour développer et consolider une culture de la transparence et de l'échange de renseignements sur demande dans les pays africains et pour progresser vers la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements.

32

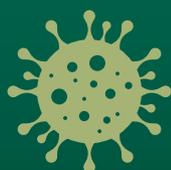
MEMBRES DE L'INITIATIVE AFRIQUE

Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie.

11

PARTENAIRES ET DONATEURS DE L'INITIATIVE AFRIQUE

Banque africaine de développement, le *Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales*, Commission de l'Union africaine, Groupe de la Banque mondiale, France (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), Forum sur l'administration fiscale africaine, Forum des administrations fiscales ouest africaines, Norvège (Agence norvégienne de coopération pour le développement), Suisse (Secrétariat d'État à l'économie), Royaume-Uni (Département du Développement international), Union européenne.

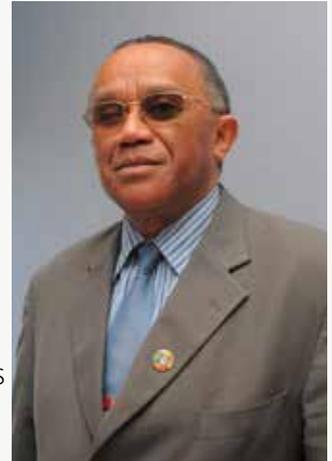


CE RAPPORT A ÉTÉ FINALISÉ À UNE ÉPOQUE OÙ LE COVID-19 N'ÉTAIT PAS ENCORE UNE PANDÉMIE.

Le Secrétariat du Forum mondial et ses partenaires mesurent combien la situation est critique pour nombre de pays, y compris en Afrique, qui luttent contre la propagation du virus et la protection des populations. Les mesures mises en œuvre ont un impact majeur sur le fonctionnement des administrations et sur l'activité économique des pays affectés. En ces temps difficiles, les auteurs restent engagés à poursuivre les objectifs de l'Initiative Afrique en répondant aux besoins spécifiques des administrations fiscales et des ministères des finances des pays africains. Conscient que la transparence fiscale joue un rôle essentiel dans la lutte contre les flux financiers illicites, comme le montre ce rapport, et qu'elle sera sans aucun doute l'un des leviers de la restauration des finances publiques dans les États affectés, l'appui technique dans le cadre de l'Initiative Afrique se poursuit sous des formes virtuelles pour préparer au mieux le retour à une situation normale, que nous espérons voir dans un avenir très proche. Enfin, le contexte actuel rappelle l'urgence de la lutte contre les flux financiers illicites et la nécessité d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique.

Préface

Au cœur de la réponse aux défis du développement en Afrique, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, L'Afrique que nous voulons – la vision à long terme de la transformation de l'Afrique pour 50 ans – reconnaît que le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures et l'inversion de toutes les formes de flux financiers illicites du continent sont indispensables pour réaliser les aspirations des populations africaines à une Afrique intégrée, prospère et pacifique.



L'Afrique souhaite mettre un terme à la politique de la main tendue et prendre en main son propre destin en changeant le paradigme du financement de son propre développement. L'Afrique a besoin d'un mécanisme de financement adéquat, prévisible, durable et intégré pour soutenir son développement. La vision de S. E. Nana Akufo-Addo, Président du Ghana – « Le Ghana au-delà de l'aide » – devrait inspirer tous les États membres à parvenir à une vision continentale d'une « Afrique au-delà de l'aide ».

Pour y parvenir, l'Afrique a besoin de mécanismes de financement innovants, notamment de recettes fiscales (actuellement environ 17,2 % du PIB dans la plupart des pays, soit moins que les pays d'Amérique latine (22,8 %) et les pays de l'OCDE (34,2 %) (OCDE/ATAF/CUA (2019), Statistiques des recettes publiques en Afrique 2019). Ce montant est trop faible pour financer les services sociaux de base qui sont nécessaires

pour réduire la pauvreté sur le continent. De plus, les pays africains doivent s'efforcer de lutter contre la corruption et les flux financiers illicites.

Les flux financiers illicites continuent de drainer de grandes quantités de ressources financières du continent, ce qui a un impact grave et négatif sur la réalisation de l'agenda africain en matière de développement. Il en résulte le non-recouvrement et le non-rapatriement des avoirs africains consignés dans des juridictions étrangères. Dans un effort pour intensifier la lutte contre la corruption et endiguer les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, l'Union africaine a adopté les recommandations du rapport du groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites et la déclaration de Nouakchott sur l'Année africaine de lutte contre la corruption (Assemblée/AU / Decl.1(XXXI)) dans le contexte du thème de l'Union africaine de 2018 « Gagner la lutte contre la corruption – Un chemin durable



vers la transformation de l'Afrique ». L'Union africaine a également publié un ouvrage de référence sur la « Mobilisation des ressources nationales : la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites » en 2019, qui évalue le niveau de la corruption et des flux financiers illicites dans certains pays africains et met en lumière les expériences réussies de certaines organisations régionales et internationales en matière de flux financiers illicites, et, plus récemment en février 2020, la position africaine commune sur le recouvrement des avoirs, qui constitue une étape cruciale et importante dans la lutte contre les flux financiers illicites et leur inversion.

Cette publication annuelle sur la « Transparence fiscale en Afrique » s'inscrit dans le cadre des divers efforts déployés par le continent pour faire progresser l'agenda international en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements en Afrique, afin de lutter contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscales, le blanchiment d'argent, l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et l'enrichissement illicite.

Le rapport éclaire les décideurs politiques et les citoyens en présentant des études de cas concrets montrant comment l'échange de renseignements a été utile dans les enquêtes fiscales menées par plusieurs administrations fiscales africaines pour améliorer la transparence fiscale et lutter contre l'évasion fiscale. Il montre que des progrès significatifs ont été réalisés sur les deux piliers de l'Initiative Afrique : (i) la sensibilisation et l'engagement politique en Afrique et (ii) le développement des capacités des pays africains en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements. En particulier, des

progrès ont été réalisés grâce à l'expansion des réseaux d'échange d'informations des pays africains, qui représentent 3 262 relations bilatérales contre 2 523 en 2018. L'augmentation des demandes d'échange de renseignements s'est traduite par des recettes fiscales supplémentaires pour les pays. Un plus grand nombre de pays africains peuvent désormais recourir à l'échange transfrontalier de renseignements dans le cadre de leurs enquêtes fiscales. Une autre étape importante a été franchie avec l'engagement continu de la Commission de l'Union africaine et du Forum mondial au niveau politique et leurs efforts conjoints pour publier le rapport de l'Initiative Afrique.

L'Union africaine est engagée à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'Initiative Afrique sur la transparence fiscale et à maintenir les discussions à un niveau politique élevé afin de garantir que tous les États membres adhèrent à l'Initiative. L'Union veillera également à ce que les États membres donnent la priorité à la mobilisation des ressources nationales en améliorant la bonne gouvernance et en renforçant la transparence fiscale entre les juridictions. L'Union africaine ne ménagera aucun effort pour travailler avec les décideurs politiques et les administrations fiscales de ses États membres, le Forum mondial et les partenaires au développement afin d'assurer le financement durable de son développement.

Prof. Victor Harison

Commissaire aux Affaires économiques
Commission de l'Union africaine





Remerciements

Transparence fiscale en Afrique 2020 est une publication conjointe du Forum mondial, de la Commission de l'Union africaine et du Forum sur l'administration fiscale africaine. Il s'agit du rapport de progrès de l'Initiative Afrique à laquelle participent tous les membres africains du Forum mondial. L'Initiative est soutenue par des donateurs et des organisations partenaires. Le premier rapport *Transparence fiscale en Afrique* a été publié en 2019.

Les auteurs¹ remercient le Département des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine², le Forum sur l'administration fiscale africaine³, le Bureau de Coordination de la Gouvernance et de la Gestion des Finances Publiques du Groupe de la Banque africaine de développement⁴ et le Groupe de la Banque mondiale⁵, pour leurs contributions à ce rapport et pour la promotion de l'agenda de la transparence fiscale en Afrique. Le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales⁶ et le Forum des administrations fiscales ouest africaines⁷ ont également contribué à ce travail en tant que partenaires du Forum mondial.

Les auteurs remercient également les gouvernements des pays donateurs qui contribuent au financement de l'Initiative Afrique et de l'assistance technique du Forum mondial aux pays africains en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements. Il s'agit de la France (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), de la Norvège (Agence norvégienne pour la coopération et le développement), de la Suisse (Secrétariat d'État à l'économie), du Royaume-Uni (Ministère du Développement international) et de l'Union européenne.

Enfin, les auteurs remercient les fonctionnaires des ministères des finances et des administrations fiscales des 33 pays africains qui ont fourni des données pour la production du rapport, en répondant au questionnaire de l'Initiative Afrique, y compris les pays non-membres du Forum mondial. Leurs efforts dans la collecte des données et leur patience à fournir des clarifications supplémentaires ont été déterminants pour la qualité de ce rapport⁸.

-
1. Irene Bashabe, Ervice Tchouata et Hakim Hamadi sous la supervision de Zayda Manatta, Cheffe du Secrétariat du Forum mondial.
 2. Ndinaye Sekwi Charumbira, Djeinaba Kane, Rumbidzai Treddah Manhando, Edwin Kofi Owusu-Ansah et Mary Menta, sous la supervision de Yeo Dossina, Chef de la division de la politique économique et de la recherche, Département des affaires économiques.
 3. Le Secrétariat du Forum sur l'administration fiscale africaine.
 4. Coulibaly Abdoulaye, Directeur, Evelynne Change, Chargée de la gouvernance en chef, Yannis Arvanitis, Spécialiste principal en gouvernance et Sandrine Ebakisse, Chargée de la gouvernance supérieure.
 5. Marcello Estevo, Directeur mondial, Marijn Verhoeven, Chef économiste et Ana Cebreiro Gomez, Économiste principale.
 6. Jean-Marc Niel, Secrétaire général et Ismaïla Diallo, Secrétaire général adjoint.
 7. Babatunde Oladapo, Secrétaire exécutif.
 8. Les auteurs tiennent à remercier en particulier pour leurs contributions spécifiques : pour l'Afrique du Sud, Franz Tomasek, Cadre supérieur : Juridique ; pour le Cameroun, Modeste Mopa, Directeur général des impôts, Abdoulaye Faycal, Chef de la division de la législation et des relations fiscales internationales et Joseph Tanyi-Mbianyor, Chef de l'unité d'échange de renseignements ; pour le Ghana, Nana Akua Achiia Mensah, Juriste et Kwame Dankyi, Sécurité de l'information ; pour l'Ouganda, Alex Nuwagira, Responsable de l'échange de renseignements, Joseph Balikuddembe, Superviseur de l'échange de renseignements, Phioner Nangalama, Agent de l'échange de renseignements et Irene Enid Namulembwa, Contrôleuse ; pour le Togo, Philippe Kokou B. Tchodie, Commissaire général, Esso-Wavana Edoyi, Commissaire des impôts, Peter Dossou Kponor, Directeur du contrôle fiscal, Ogouchétout Ayétout Akpaki, Chef de la division enquêtes et renseignements ; pour la Tunisie, Mohamed Ridha Chalhoun, Ministre des Finances et Sami Zoubeidi, Directeur général des impôts.

Table des matières

Préface	2	Les pays africains commencent la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements	39
Remerciements	4	Les pays non-membres du Forum mondial en Afrique n'utilisent généralement pas l'échange de renseignements	40
Sigles et abréviations	6		
Résumé	7		
INTRODUCTION : LE RÔLE DE LA TRANSPARENCE FISCALE DANS LA LUTTE CONTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES	10	3. SAFARI AFRICAÏN : EXPÉRIENCES DES PAYS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE FISCALE	42
Flux financiers illicites, transparence fiscale et développement	11	TOGO – Bénéfices de la participation à l'Initiative Afrique et au Forum mondial	43
Établir le lien avec l'agenda fiscal international	13	Pourquoi le Togo est-il devenu membre du Forum mondial ?	43
Déclaration pays par pays	15	Pourquoi le Togo participe-t-il activement à l'Initiative Afrique ?	43
Échange obligatoire de décisions fiscales	15	Quels sont les principaux bénéfices de l'Initiative Afrique pour le Togo ?	43
Construction d'un agenda africain sur la transparence fiscale	16	Que pensez-vous du programme d'accompagnement dont bénéficie le Togo ?	43
1. ÉVOLUTION DE LA TRANSPARENCE FISCALE EN AFRIQUE DEPUIS 2018	20	TUNISIE – La modernisation du Registre national des entreprises dans le cadre de la transparence fiscale	44
Construire un soutien politique solide pour libérer le potentiel de la transparence fiscale pour tous les pays africains	21	Pourquoi la Tunisie a-t-elle mis en place un tout nouveau Registre national des entreprises ?	44
Février 2019 : lancement du premier rapport de progrès de l'Initiative Afrique « Transparence fiscale en Afrique »	21	Pouvez-vous décrire le RNE mis en place par la Tunisie ?	44
Octobre 2019 : Rencontre avec la commission des affaires monétaires et financières du parlement panafricain	21	La mise en place du RNE a-t-elle eu des effets positifs ?	45
Novembre 2019 : Dîner ministériel de l'Initiative Afrique	22	Tunisie – La mise en place d'une base de données centrale sur les comptes bancaires et postaux	46
Novembre 2019 : Admission de la Commission de l'UA en tant qu'observateur au Forum mondial	23	OUGANDA – L'apport de l'échange de renseignements dans la conception et la mise en œuvre d'un Programme de suivi des personnes fortunées	46
Novembre 2019 : Rencontre avec la Banque africaine de développement	23	Pourquoi l'Ouganda a-t-il créé un programme de suivi des personnes fortunées ?	46
Consolider les bases de la transparence fiscale en renforçant les capacités	23	Comment est organisée l'unité de suivi des personnes fortunées ?	47
Programmes d'accompagnement en cours dans 12 pays africains	24	Quelles sont ses missions ?	47
Assistance personnalisée aux membres plus anciens du Forum mondial en Afrique	24	En quoi l'échange de renseignements est-il pertinent pour le programme de suivi des personnes fortunées ?	47
Traduire la transparence fiscale en recettes supplémentaires	25	Recommanderiez-vous la mise en œuvre d'un tel programme à d'autres pays africains ?	48
2. CINQ ANS D'INITIATIVE AFRIQUE : QU'EST CE QUI A CHANGÉ ?	27	GHANA – Un parcours réussi de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements	48
Plus de pays africains cherchent à améliorer la transparence fiscale	28	Pourquoi le Ghana a-t-il décidé de rejoindre le groupe des pays « précurseurs » qui se sont engagés à mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements dès 2017/2018 ?	48
L'échange de renseignements continue d'être une priorité pour les pays africains	30	Quels sont les défis auxquels le Ghana a été confronté ?	49
L'infrastructure d'échange de renseignements sur le continent continue de s'améliorer	30	Comment l'échange automatique de renseignements est-il organisé au Ghana ? Comment se sont déroulés vos premiers échanges automatiques ?	49
Les pays africains continuent d'élargir leurs réseaux d'échange de renseignements	32	En ce qui concerne la confidentialité et la protection des données, pourriez-vous s'il vous plaît partager l'expérience du Ghana ?	49
Les pays africains continuent de mettre en œuvre la norme d'échange de renseignements sur demande	34	Qu'en est-il de l'assistance technique fournie par vos partenaires ?	50
Le nombre de demandes de renseignements envoyées par les pays africains continue d'augmenter	34		
Les recettes fiscales liées à l'échange de renseignements continuent d'augmenter	36		

Table des matières

Le Ghana recommanderait-il fortement l'échange automatique de renseignements à d'autres pays africains ? Avez-vous des conseils à partager avec les pays africains qui envisagent de mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements ? 50

4. CAP SUR 2020 51

Intensifier la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements 52

Impliquer davantage de pays africains dans l'agenda de la transparence fiscale 52

Lancer le rapport sur la transparence fiscale en Afrique 52

Maintenir un dialogue politique de haut niveau sur l'agenda de la transparence fiscale en Afrique 53

Poursuivre le travail avec l'ATAF 55

Travailler sur les nouveaux défis de la coopération fiscale 57

Carte 2019 de la Transparence Fiscale en Afrique 58

5. PROGRÈS PAYS-PAR-PAYS 60

ANNEXES 67

Annexe A. Synthèse des progrès par pays en matière de transparence fiscale 68

Annexe B. Déclaration des participants au dîner du 5^e anniversaire de l'Initiative Afrique 74

Annexe C. Déclaration de Yaoundé 75

Sigles et abréviations

EAR	Échange automatique de renseignements sur les comptes financiers
AMATM	Accord d'assistance mutuelle en matière fiscale (<i>Agreement on Mutual Assistance in Tax Matters</i>)
APD	Aide publique au développement
ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine (<i>African Tax Administration Forum</i>)
BAD	Banque africaine de développement
BEPS	Érosion des bases d'imposition et transfert de bénéfices (<i>Base Erosion and Profit Shifting</i>)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communautés économiques régionales
CFI	Centres financiers internationaux
Convention multilatérale	Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale
CREDAF	Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales
DGI	Direction générale des impôts
ER	Échange de renseignements
ERD	Échange de renseignements sur demande
FAFAO	Forum des administrations fiscales ouest africaines
FFI	Flux financiers illicites
FMI	Fond monétaire international
Forum mondial	Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
GFI	<i>Global Financial Integrity</i>
GHN	Groupe de haut niveau
GRA	<i>Ghana Revenue Authority</i>
NCD	Norme commune de déclaration
ODD	Objectif de développement durable
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OTR	Office Togolais des Recettes
PAP	Parlement panafricain
PIB	Produit intérieur brut
RNE	Registre national des entreprises
SARS	<i>South African Revenue Service</i>
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
URA	<i>Uganda Revenue Authority</i>

Résumé

La publication annuelle de « *Transparence fiscale en Afrique* » est l'un des principaux résultats de l'Initiative Afrique. Elle vise à informer les décideurs et les citoyens en fournissant des statistiques comparables sur la transparence fiscale comme l'une des réponses des pays africains au problème des flux financiers illicites. Les estimations des flux financiers illicites sur le continent oscillent entre 50 et 80 milliards USD par an.

Trente-trois pays africains* ont répondu au questionnaire de *Transparence fiscale en Afrique 2020* : **Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Eswatini, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Ouganda, Tchad, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Togo et Tunisie.**

* Tous les membres de l'Initiative Afrique, à l'exception de Djibouti et de l'Égypte, et trois non-membres (Angola, Guinée-Bissau et Malawi) ont répondu au questionnaire.

// *Transparence fiscale en Afrique 2020* montre les progrès significatifs réalisés sur les deux piliers de l'Initiative Afrique : (i) la sensibilisation et l'engagement politique en Afrique et (ii) le renforcement des capacités des pays africains en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements. //

9 845.00	8 845.00	1 288.00	22 250.00	4 845.00	4 845.00
4 628.00	6 442.00	440.00	792.00	7 845.00	745.00
3 900.00	2 800.00	3 845.00	15.00	3 245.00	9 800.00
8 287.00	12 000.00	8 845.00	2 299.00	4 845.00	26 250.00
398.00	22 250.00	500.00	2 280.00	745.00	5 229.00
1 288.00	7 845.00	9 100.00	8 481.00	9 800.00	1 845.00
392.00	3 245.00	5 500.00	330.00	26 250.00	28 450.00
15.00	4 845.00	9 445.00	183.00	5 229.00	38 500.00
2 299.00	745.00	17 500.00	39.00	1 845.00	5 100.00
2 280.00	9 800.00	9 500.00	32.00	28 450.00	9 845.00
8 481.00	26 250.00	8 250.00	912.00	38 500.00	7 845.00
330.00	5 229.00	3 845.00	48.00	5 100.00	3 245.00
183.00	1 845.00	2 845.00	2 800.00	1 845.00	4 845.00
39.00	28 450.00	1 500.00	9 845.00	440.00	745.00
32.00	38 500.00	9 250.00	9 845.00	9 845.00	9 800.00
912.00	5 100.00	6 200.00	9 845.00	9 845.00	26 250.00
48.00	1 000.00	650.00	500.00	5 500.00	1 845.00
2 800.00	10 448.00	28 500.00	440.00	9 845.00	28 450.00

Résumé

L'engagement au niveau politique s'est poursuivi en 2019. Le statut d'observateur de la Commission de l'Union africaine au Forum mondial, sa participation à l'Initiative Afrique et les efforts conjoints déployés pour la publication du présent rapport constituent des étapes clés. La lutte contre les flux financiers illicites par une transparence et une coopération administrative accrues est également au cœur du récent partenariat avec la Banque africaine de développement. En outre, plusieurs actions de sensibilisation de haut niveau ont été organisées en Afrique, notamment lors d'un récent engagement avec la commission des finances du Parlement panafricain. Les autres partenaires de l'Initiative Afrique, notamment le Forum sur l'administration fiscale africaine et le Groupe de la Banque mondiale, ont également contribué de manière significative à accroître l'attention politique portée à la transparence fiscale.

La célébration du 5^{ème} anniversaire de l'Initiative Afrique, organisé en novembre 2019, dont les participants incluaient des ministres des Finances, des hauts fonctionnaires, le Commissaire aux Affaires économiques de l'Union africaine, les partenaires et les donateurs, a appelé au renforcement du cadre de coopération fiscale internationale pour aider les pays en développement à améliorer leur mobilisation des ressources nationales. Les donateurs ont réitéré leur soutien à cette occasion et des contributions supplémentaires ont été annoncées par la France et l'Union européenne.

Trois nouveaux pays africains ont adhéré au Forum mondial en 2019 et participent ainsi à l'Initiative Afrique : la Guinée, le Mali et la Namibie. D'autres pays africains ont également ajouté leur soutien à la Déclaration de Yaoundé, qui appelle à renforcer la participation des pays africains aux efforts internationaux visant à endiguer la fraude fiscale par la transparence et l'échange de renseignements. Les ministres des Finances de Cabo Verde, de Djibouti, de l'Égypte, du Kenya, du Maroc et de la Tunisie ont signé la Déclaration, ce qui porte à 29 le nombre de pays africains qui la soutiennent.

L'assistance technique fournie dans le cadre de l'Initiative Afrique s'est intensifiée en 2019. Douze pays africains ont bénéficié d'un soutien technique dans le cadre du Programme d'accompagnement. Il s'agit d'un programme complet d'assistance offert aux nouveaux membres depuis 2015. Ce programme sera lancé en 2020 pour la Guinée, la Namibie et le Mali. En outre, plus de 20 pays ont bénéficié d'une assistance sur mesure répondant à leurs besoins spécifiques.

Les enseignements tirés depuis le rapport 2018 sont encourageants, même s'il reste d'importants défis à relever. Les progrès réalisés dans les pays africains en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements sont inégaux. Les membres plus anciens du Forum mondial sont en général à un stade avancé de la mise en œuvre des normes, tandis que les nouveaux membres cherchent à mettre en place les bases.

Les réseaux d'échange de renseignements des pays africains se sont encore développés pour atteindre aujourd'hui 3 262 relations bilatérales contre 2 523 en 2018. Cela est principalement dû au nombre croissant de pays africains qui adhèrent à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (de 15 à 18 depuis le rapport 2018). Un plus grand nombre de pays africains peuvent ainsi utiliser l'échange international de renseignements dans le cadre de leurs enquêtes fiscales. Par exemple, le nombre de demandes de renseignements envoyées a augmenté de 48 % entre 2018 et 2019 ; cependant, quatre pays ont envoyé 74 % des 318 demandes envoyées. L'un des défis à relever est d'étendre les connaissances sur l'échange de renseignements au-delà de l'unité d'échange de renseignements afin qu'il devienne réellement un outil d'appui aux autres fonctions de l'administration fiscale.

L'augmentation du nombre de demandes d'échange de renseignements formulées par les pays africains s'est traduite par des recettes fiscales supplémentaires. En 2019, cinq pays africains ont identifié près de 12 millions USD d'impôts supplémentaires comme conséquence directe des demandes envoyées. Au total, entre 2014 et 2019, un groupe de huit pays africains ont identifié 189 millions USD d'impôts supplémentaires.

La pertinence de la coopération fiscale internationale repose sur l'efficacité de la mise en œuvre des normes internationales. En ce qui concerne l'échange de renseignements sur demande, le niveau de conformité des trois pays africains déjà évalués est contrasté : deux notations globales « Partiellement conforme » et une notation « Conforme ». Cela confirme que les pays africains sont confrontés au même titre que le reste du monde au défi posé par les nouvelles exigences de la norme, en particulier l'obligation d'assurer la transparence des bénéficiaires effectifs. Les résultats de l'examen en cours de quatre autres pays africains donneront une meilleure idée de la situation de l'Afrique.

Une partie de l'appui technique du Forum mondial et de ses partenaires vise à aider les pays africains à surmonter les nouveaux défis en s'attaquant aux lacunes et aux insuffisances identifiées.

La mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements progresse également. Le Ghana a commencé à échanger en 2019 avec 56 autres pays et a donc rejoint l'Afrique du Sud, Maurice, et les Seychelles qui ont commencé en 2017/2018. Le Nigéria devrait commencer en 2020 et le Maroc a pris des mesures pour commencer ses premiers échanges en 2021. L'intérêt pour l'échange automatique de renseignements continue de croître en Afrique. Une assistance technique a ainsi été fournie par le Forum mondial et ses partenaires à cinq pays africains (Cameroun, Kenya, Ouganda, Sénégal et Tunisie) pour les aider à déterminer un calendrier pratique pour la mise en œuvre de cette norme. Cet intérêt s'accroît davantage à la lumière des résultats sans précédent des programmes de divulgation volontaire lancés avant les premiers échanges automatiques, qui ont permis aux pays de récupérer 102 milliards EUR à l'échelle mondiale, dont 82 millions USD au Nigéria et 296 millions USD en Afrique du Sud.

Trois pays africains non-membres (l'Angola, la Guinée-Bissau et le Malawi) ont contribué à ce rapport 2020.

L'utilisation de l'échange de renseignements dans la mobilisation des recettes est très limitée dans ces pays qui passent ainsi à côté de l'opportunité de se joindre à l'effort mondial et d'utiliser l'infrastructure et le réseau d'échange de renseignements comme outil de lutte contre la fraude fiscale transfrontalière. La sensibilisation au niveau approprié reste une nécessité en Afrique.

Ce rapport présente également des études de cas concrets montrant comment l'échange de renseignements a été utile dans les enquêtes fiscales menées par plusieurs administrations fiscales africaines, ainsi qu'un voyage à travers l'Afrique (safari africain) à la découverte des initiatives lancées par les pays pour améliorer la transparence fiscale et lutter contre la fraude fiscale.

Pour l'avenir, le maintien d'un dialogue politique de haut niveau sur l'agenda de la transparence fiscale en Afrique, l'assistance aux pays africains en fonction de leurs besoins et le travail autour des nouveaux défis de la coopération fiscale, tels que la facilitation d'une utilisation plus large des données obtenues dans le cadre de l'échange de renseignements à des fins fiscales ou l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales, continueront à guider le travail de transparence fiscale en Afrique.

La mise en place des éléments clés d'une infrastructure fonctionnelle pour l'échange de renseignements, telle que la création d'une unité d'échange de renseignements, continue de s'améliorer sur le continent.

La dernière décennie a montré que la transparence fiscale et l'échange de renseignements sont des armes puissantes dans la lutte contre les flux financiers illicites. À travers l'Initiative Afrique, ces armes sont de plus en plus utilisées chaque jour sur le continent africain pour mobiliser les recettes nationales.

Introduction : Le rôle de la transparence fiscale dans la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique

Maria José Garde
Présidente du Forum mondial



9 845.00	9 400.00	1 845.00	1 288.00	22 250.00	4 845.00	4 845.00
4 628.00	6 442.00	440.00	792.00	7 845.00	745.00	745.00
3 900.00	2 800.00	3 845.00	15.00	3 245.00	9 800.00	9 800.00
8 287.00	12 000.00	8 845.00	2 299.00	4 845.00	26 250.00	26 250.00
398.00	22 250.00	500.00	2 280.00	745.00	5 229.00	5 229.00
1 288.00	7 845.00	9 100.00	8 481.00	9 800.00	1 845.00	1 845.00
392.00	3 245.00	5 500.00	330.00	26 250.00	28 450.00	28 450.00
15.00	4 845.00	9 445.00	183.00	5 229.00	38 500.00	38 500.00
2 299.00	745.00	17 500.00	39.00	1 845.00	5 100.00	5 100.00
2 280.00	9 800.00	9 500.00	32.00	28 450.00	9 845.00	1 000.00
8 481.00	26 250.00	8 250.00	912.00	38 500.00	7 845.00	10 448.0
330.00	5 229.00	3 845.00	48.00	5 100.00	3 245.00	4 845.00
183.00	1 845.00	2 845.00	2 800.00	1 845.00	4 845.00	745.00
39.00	28 450.00	1 500.00	9 845.00	440.00	745.00	9 800.00
32.00	38 500.00	9 250.00	9 845.00	3 845.00	9 800.00	26 250.00
912.00	5 200.00	8 845.00	8 845.00	9 100.00	9 100.00	5 229.00
48.00	850.00	500.00	500.00	5 500.00	5 500.00	1 845.00
2 800.00				9 445.00	9 445.00	28 450.00

Les flux financiers illicites (FFI) sont généralement connus comme ayant des effets négatifs sur le développement. Il n'existe pas de définition unique des FFI. Cependant, il est largement admis qu'ils impliquent de l'argent d'origine ou de destination illégale et des connexions transfrontalières. *Global Financial Integrity (GFI)* définit les FFI comme « de l'argent illégalement gagné, utilisé ou transféré et qui traverse une frontière internationale »¹. Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), les FFI sont essentiellement « générés par des méthodes, des pratiques et des délits visant à transférer des capitaux financiers hors d'un pays en violation des lois nationales ou internationales ».²

Les FFI ont plusieurs sources et canaux qui relèvent généralement de trois grandes catégories : les activités liées au commerce (par exemple, la fausse facturation) ; les activités criminelles (par exemple le trafic de drogue, la traite des personnes, le trafic d'armes, la contrebande et l'évasion fiscale) ; la corruption et le blanchiment de capitaux. Ainsi, les FFI sont étroitement associés à l'évasion fiscale, au blanchiment d'argent, à la fraude, au financement du terrorisme et à la corruption. L'impact le plus immédiat des FFI est une réduction des dépenses et des investissements nationaux, publics comme privés. Cela signifie moins d'hôpitaux et d'écoles, moins de policiers dans les rues, moins de routes et de ponts. Cela signifie également moins d'emplois.³ En bref, les FFI privent les gouvernements des ressources indispensables à leurs services de base et à leur développement.

Il a de tout temps été difficile de mesurer l'ampleur des FFI car ils sont par nature destinés à être cachés. Selon GFI, entre 2015 et 2016, les FFI liés au commerce ont représenté 20 à 30 %, en moyenne, du total des échanges des pays en développement avec les économies avancées. L'ampleur des FFI liés au commerce illustre le fait que bien qu'il s'agisse d'une préoccupation mondiale touchant tous les pays, les pays en développement sont fortement impactés.

D'après les estimations de GFI⁴, le volume annuel global des FFI des pays en développement est passé d'environ 465 milliards USD à environ 1 090 milliards USD de 2004 à 2013. Le total des sorties illicites estimées à 482 milliards USD pour l'Asie en 2013 a dépassé les entrées nettes d'investissements directs étrangers. Le chiffre correspondant est de 212 milliards USD pour l'hémisphère occidental (Amérique

latine et Caraïbes), 250 milliards USD pour l'Europe en développement, 70 milliards USD pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, l'Afghanistan et le Pakistan, et 74 milliards USD pour l'Afrique subsaharienne. En ce qui concerne l'étendue globale des FFI en provenance des pays en développement, ce sont les pays d'Asie qui ont enregistré les sorties de capitaux illicites les plus élevées. Cependant, si l'on prend en compte la moyenne du produit intérieur brut (PIB), l'Afrique subsaharienne a subi la plus grande perte de FFI avec une moyenne de 6,1 % du PIB par an contre une moyenne mondiale de 4,0 % du PIB.

Selon le rapport du Groupe de haut niveau sur les FFI en Afrique commandé par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de l'UA et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), (2015)⁵, au cours des 50 dernières années, l'Afrique a perdu plus de 1 000 milliard USD dans des FFI. Cela équivaut à peu près à l'ensemble de l'aide publique au développement reçue par l'Afrique au cours de la même période. Le rapport conclut que l'Afrique perd plus de 50 milliards USD par an à cause des FFI. Un récent rapport de la Commission de l'UA⁶ indique que « les estimations de ces montants oscillent entre 50 et 80 milliards USD par an et semblent suivre une trajectoire ascendante. Il est choquant de constater que ce montant est supérieur à l'aide publique au développement annuelle [...] reçue par le continent »

FLUX FINANCIERS ILLICITES, TRANSPARENCE FISCALE ET DÉVELOPPEMENT

La question des FFI est au premier plan des discussions politiques sur le programme de développement, comme en témoigne l'engagement international de lutte contre les FFI dans la cible 16.4 des Objectifs de développement durable (ODD) pour l'après 2015⁷ : « D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ». L'Agenda 2063 de l'UA, à savoir le plan de transformation de l'Afrique sur 50 ans, reconnaît que le renforcement de la mobilisation des ressources nationales et l'inversion de toutes les formes de flux financiers illicites provenant du continent sont essentiels pour mettre en place des systèmes de perception des impôts, des recettes et des dépenses publiques efficaces, transparents et harmonisés. De plus, les ODD pour l'après 2015 appellent à

1. GFI (2019), *Flux financiers illicites en provenance et à destination de 148 pays en développement : 2006-2015*.

2. OCDE (2014), *Flux financiers illicites des pays en développement : Mesurer les réponses de l'OCDE*.

3. OCDE, *op. cit.*

4. GFI (2015), *Flux financiers illicites des pays en développement : 2004-2013*, Dev Kar et Joseph Spanjers, *Global Financial Integrity*, Washington, DC.

5. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff_main_report_26feb_en.pdf

6. Commission de l'Union africaine (2019). *Mobilisation des ressources nationales Lutte contre la corruption et les flux financiers illicites*. AUC Publishing, Addis-Abeba.

7. Les objectifs de développement durable pour l'après-2015 ont été adoptés par tous les États membres des Nations Unies lors de la Conférence internationale d'Addis-Abeba sur le financement du développement en 2015.

Introduction

un partenariat mondial visant à « Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes » (Cible 17.1). Ces annonces reconnaissent qu'un système et une administration fiscale modernisés et efficaces, qui participent effectivement aux efforts de coopération mondiale, sont essentiels pour générer des recettes au service du développement durable.

On estime que l'Afrique perd environ entre 40 et 80 milliards USD chaque année du fait de l'évasion fiscale.

Le trafic lié au commerce est l'une des sources les plus importantes de FFI. Selon les estimations de GFI, la facturation frauduleuse des transactions commerciales est la plus grande composante des FFI en provenance des pays en développement, soit 83,4 % de tous les flux illicites (GFI, 2015). Les FFI basés sur des activités commerciales visent à cacher des actifs ou des richesses au pays d'origine. En cachant certains flux de revenus aux autorités fiscales et à d'autres organismes chargés de l'application des lois, les FFI entravent la mobilisation efficace des ressources nationales. On estime que l'Afrique perd environ entre 40 et 80 milliards USD chaque année du fait de l'évasion fiscale⁸.

L'UA a désigné 2018 comme l'Année africaine de lutte contre la corruption, sous le thème : « Gagner le combat contre la corruption : un chemin durable vers la transformation de l'Afrique ». En lançant ce programme annuel, S.E.M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria, a souligné « le rôle corrosif que les juridictions opaques jouent dans la dissimulation des biens mal acquis »⁹, préoccupation également abordée dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les FFI en provenance d'Afrique. Les dirigeants de l'UA ont également souligné l'importance des registres de bénéficiaires effectifs, de l'échange automatique de renseignements et de la suppression du secret bancaire lors de leur 31^{ème} sommet à Nouakchott, en Mauritanie en 2018.

L'asymétrie de l'information entre les contribuables et les autorités fiscales crée des possibilités d'abus du système fiscal. Cela permet de dissimuler des richesses à l'étranger avec un risque limité de se faire prendre. L'exposition de tels comportements sans punition appropriée peut entraîner une altération de la morale publique et un niveau plus faible du

respect volontaire des lois fiscales¹⁰. Une série de fuites et scandales fiscaux récents ont clairement miné la confiance du public dans l'équité des systèmes fiscaux et généré une forte demande de contre-mesures efficaces.

Les normes internationales en matière de transparence fiscale exigent que chaque juridiction dévoile la structure de propriété des entités et constructions juridiques, y compris les bénéficiaires effectifs, et veille à ce que les administrations fiscales soient en mesure d'obtenir les renseignements nécessaires pour évaluer les actifs et les activités de leurs contribuables, quel que soit l'endroit où elles sont menées. La mise en œuvre des normes internationales sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales répond à un certain nombre de recommandations politiques sur la lutte contre les FFI, non seulement dans le domaine de la fraude fiscale, mais aussi pour d'autres pratiques facilitant les FFI, telles que la corruption et le blanchiment d'argent.

La coopération intergouvernementale visant à lutter contre l'évasion fiscale transfrontalière - une source majeure de FFI - s'est développée rapidement au cours des dix dernières années. Deux de ses principaux éléments sont la norme d'échange de renseignements sur demande (ERD) et la norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR).

La norme ERD impose à une autorité fiscale de fournir, sur demande, des renseignements à une autre autorité fiscale compétente afin de permettre à cette administration d'enquêter et d'appliquer ses lois fiscales. Trois types de renseignements sont au cœur de ces échanges : i) les renseignements relatifs à la propriété de toutes les entités et constructions juridiques (propriété légale et bénéficiaires effectifs), ii) les documents comptables et iii) les renseignements bancaires. Les 161 membres du Forum mondial se sont engagés à mettre en œuvre la norme ERD et le processus d'examen par les pairs évalue la mise en œuvre de la norme¹¹. Entre 2009 et 2019, plus de 250 000 demandes de renseignements ont été reçues par les membres du Forum mondial et les chiffres annuels sont presque partout à la hausse. En dix ans, l'ERD a permis à lui seul de récupérer près de 7,5 milliards EUR de recettes fiscales supplémentaires dans le monde.¹²

8. Marion Douet, « Évasion fiscale : plus de 40 milliards de dollars de taxes échappent chaque année à l'Afrique », *Le Monde*, 16 octobre 2017.

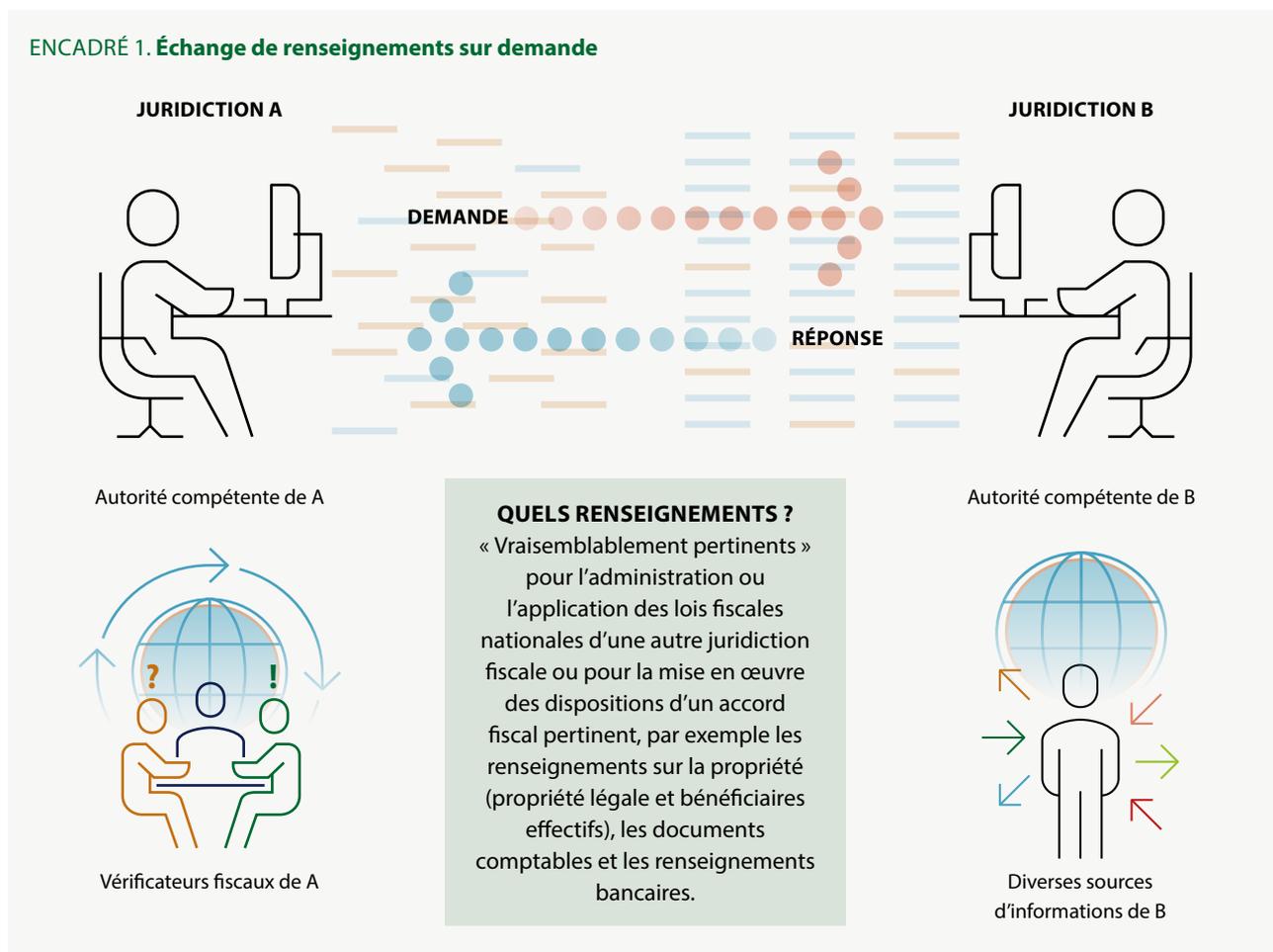
9. Discours lors de la cérémonie d'ouverture de la 30^{ème} Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, Addis-Abeba, Éthiopie, 28 janvier 2018.

10. Pour plus d'information, lire *OECD (2019), Tax Morale: What Drives People and Businesses to Pay Tax?*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/f3d8ea10-en>

11. L'examen par les pairs donne une note globale attribuée à chaque juridiction qui peut être « Conforme », « Conforme pour l'essentiel », « Partiellement conforme » ou « Non conforme ».

12. OCDE (2019), *Transparence et échange de renseignements à des fins fiscales La coopération multilatérale qui a changé le monde, Rapport du 10e anniversaire*, www.oecd.org/tax/transparency/global-forum-10-years-report.pdf.

ENCADRÉ 1. Échange de renseignements sur demande



La norme EAR impose aux institutions financières de communiquer les informations sur les comptes financiers des non-résidents à leurs autorités fiscales, qui à leur tour échangent automatiquement ces informations avec les autorités fiscales du pays de résidence des titulaires des comptes, dans le cadre de la « Norme Commune de Déclaration » convenue à l'échelle internationale. Cette procédure améliore considérablement la capacité des autorités fiscales à détecter l'évasion fiscale, y compris dans les cas où il n'y avait aucune indication initiale de non-respect des obligations fiscales. Près de 100 juridictions échangent déjà automatiquement des renseignements. En 2017, des renseignements sur plus de 11 millions de comptes financiers ont été échangés et ce chiffre est passé à 47 millions de comptes financiers en 2018. Cela représente un montant massif d'investissements à l'étranger, la valeur totale des comptes financiers reflétée dans les renseignements échangés en 2018 étant d'environ 4 900 milliard EUR.¹³

L'EAR et l'ERD sont des normes fiscales internationales complémentaires. Bien que l'EAR fournisse des informations

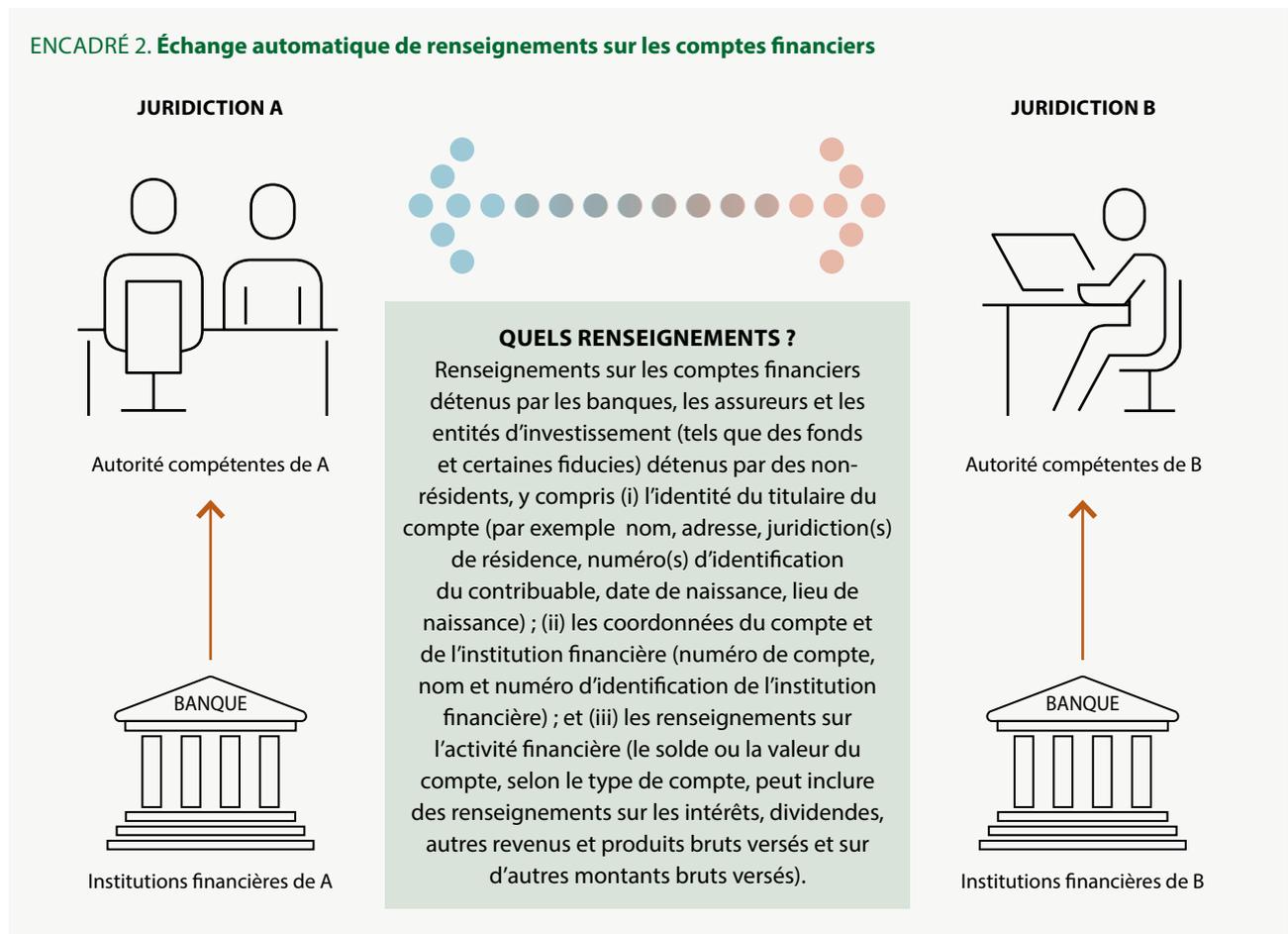
financières en bloc à une autorité fiscale sur les avoirs de ses contribuables à l'étranger, sans demande préalable, l'ERD permet de formuler des demandes pour le suivi des informations reçues en cas de suspicion de fraude. En outre, l'ERD couvre un très large éventail d'informations et peut être utile dans toute enquête en cours. La mise en œuvre de ces normes a eu un impact très concret. Les contribuables divulguent volontairement leurs richesses autrefois dissimulées et les enquêtes à l'étranger deviennent plus efficaces. Les programmes de divulgation volontaire et les enquêtes fiscales à l'étranger ont déjà permis d'identifier environ 102 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts, pénalités). Plus d'un million de contribuables se sont manifestés pour divulguer volontairement leurs avoirs (OCDE, 2019).

ÉTABLIR LE LIEN AVEC L'AGENDA FISCAL INTERNATIONAL

Les systèmes fiscaux des pays en développement sont confrontés à certains défis, notamment la faiblesse des administrations fiscales, le faible taux de respect des obligations fiscales des contribuables et les secteurs « difficiles

13. OCDE, *op. cit.*

ENCADRÉ 2. Échange automatique de renseignements sur les comptes financiers



à taxer »¹⁴. Cela affecte les capacités de mobilisation des ressources nationales de ces pays, qui sont actuellement en dessous de leur potentiel fiscal. Par exemple, le ratio impôts/PIB moyen des pays africains était de 17,2 % en 2017¹⁵. Il s'agit du deuxième taux de pression fiscale le plus bas par rapport aux autres régions. Près de la moitié des pays africains se trouvent en dessous du niveau minimum de 15 % jugé nécessaire pour financer les services de base, tels que les infrastructures routières, les soins de santé et la sécurité publique.¹⁶

Lors de la troisième conférence sur le financement international du développement à Addis-Abeba en juillet 2015, plus de 30 pays et organisations internationales ont lancé l'Initiative fiscale d'Addis. Il s'agit d'un partenariat multipartite destiné à déclencher des un accroissement significatif des

efforts visant à améliorer la mobilisation des ressources nationales afin que les pays partenaires puissent lever plus efficacement leurs propres fonds et investir dans les services publics et d'autres besoins de développement. Cette initiative vise à remédier aux milliards de dollars perdus chaque année en raison d'assiettes fiscales étroites, d'une faible capacité administrative et d'un faible civisme fiscal. Les partenaires de l'Initiative fiscale d'Addis se sont engagés à travailler ensemble pour s'attaquer aux problèmes fiscaux transfrontaliers complexes en permettant aux pays en développement de tirer parti des progrès accomplis grâce à l'agenda fiscal international, d'améliorer la collecte et la gestion des recettes provenant des ressources naturelles et d'intégrer les pays en développement dans le débat fiscal mondial.

En effet, au cours des dernières années, le paysage fiscal international a radicalement changé. En 2013, suite à un appel lancé par le G20, l'OCDE a lancé le projet BEPS (Érosion des bases d'imposition et transfert de bénéfice), visant à proposer des solutions appropriées pour combler les lacunes du système fiscal international, qui permettent aux multinationales de déplacer artificiellement leurs revenus imposables vers les juridictions peu ou pas imposées où l'activité économique

14. FMI, OCDE, ONU et Banque mondiale (2011), *Soutenir le développement de systèmes fiscaux plus efficaces, Rapport du Groupe de travail du G20 sur le développement*, OCDE, Paris, www.oecd.org/ctp/48993634.pdf.

15. OCDE/ATAF/CUA (2019), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2019*, <http://oe.cd/revenue-statistics-in-africa>.

16. Commission de l'Union africaine (2019). Op. cit. p.37 ; OCDE (2020), site officiel, www.oecd.org/tax/countries-must-strengthen-tax-systems-to-meet-sustainable-development-goals.htm

est faible ou inexistante. Le projet BEPS a identifié 15 séries de mesures (actions) pour réaligner les règles d'imposition internationales sur la substance économique et la création de valeur et s'assurer qu'elles ne sont pas détournées. Ces 15 actions reposent sur trois piliers : (1) rendre plus cohérentes les règles nationales qui impactent les activités transfrontalières ; (2) renforcer les exigences en matière de substance économique dans les normes internationales existantes afin que l'imposition ait lieu là où les activités économiques se trouvent et où la valeur est créée ; et (3) améliorer la transparence ainsi que la sécurité pour les entreprises qui n'adoptent pas de positions agressives. Quatre standards minimaux ont été convenus par plus de 135 juridictions participant actuellement au cadre inclusif sur le BEPS, à savoir :

- améliorer la transparence fiscale grâce à la déclaration pays par pays ;
- empêcher les abus liés aux conventions fiscales, pour mettre un terme à l'utilisation de sociétés intermédiaires servant à faire transiter des placements ;
- freiner les pratiques fiscales dommageables, y compris par l'amélioration de la transparence grâce à l'échange relatifs aux décisions fiscales ; et
- rendre le règlement des différends entre juridictions plus rapide, efficace et efficient.

La déclaration pays par pays et l'échange obligatoire de décisions fiscales sont deux normes minimales BEPS d'échange de renseignements. Elles complètent les normes ERD et EAR dont le Forum mondial assure la mise en œuvre.

Déclaration pays par pays

L'Action BEPS 13 prévoit que les entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires annuel consolidé est supérieur ou égal à 750 millions EUR déclarent chaque année certaines informations essentielles à chaque juridiction fiscale dans laquelle elles exercent leurs activités. Il s'agit de la déclaration pays par pays. Les informations contenues dans la déclaration pays par pays d'un d'entreprises multinationales comprennent, décomposés par juridiction, le montant du chiffre d'affaires réalisé avec des sociétés liées et des sociétés indépendantes, les bénéfices avant impôts et les impôts sur les bénéfices acquittés et ceux qui sont dus, ainsi que le capital social, les bénéfices non distribués, le nombre d'employés et les actifs corporels.

La déclaration pays par pays donne aux administrations fiscales une image globale des opérations des entreprises multinationales et leur fournit des informations pertinentes pour faire appliquer leurs lois sur les prix de transfert. Elle

offre une énorme opportunité aux pays en développement car la plupart d'entre eux sont confrontés à des défis importants dans l'obtention des informations dont ils ont besoin pour appliquer leurs règles, y compris les informations pertinentes des contribuables sur les membres et les activités des groupes multinationaux à l'étranger (Questionnaire de l'OCDE, mars 2014).

La déclaration pays par pays est une autre forme d'EAR qui nécessite au moins (i) un accord international et un accord subséquent entre autorités compétentes, (ii) un cadre juridique national et des règles de confidentialité et de protection des données conformes aux normes internationales sur l'échange de renseignements. La mise en œuvre de la déclaration pays par pays est évaluée par les pairs, dans la mesure où il s'agit de l'un des quatre standards minimaux, et tous les membres du cadre inclusif sur le BEPS s'engagent à participer à cet examen. Selon l'OCDE, 58 juridictions ont exigé ou autorisé le dépôt d'une déclaration pays par pays pour 2016, 90 juridictions ont actuellement en place des lois comprenant une obligation de déclaration pays par pays et plus de 2 400 relations liées à l'échange de déclarations pays par pays entre les juridictions sont en place.

Échange obligatoire de décisions fiscales

Le rapport 2015 sur l'Action 5, *Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance* (OCDE, 2015), est l'un des quatre standards minimaux du projet BEPS. Le standard minimal de l'Action 5 comporte deux aspects : un processus de révision des régimes fiscaux préférentiels pour s'assurer qu'ils ne sont pas préjudiciables et un cadre de transparence qui s'applique aux décisions fiscales (également connues en anglais sous le nom de « *tax rulings* »). Le rapport sur l'Action 5 définit l'architecture du cadre de transparence. Celle-ci inclut six catégories de décisions spécifiques aux contribuables qui, lorsqu'elles ne font pas l'objet d'un échange spontané obligatoire de renseignements, pourraient donner lieu à des préoccupations en matière de BEPS. Ces six catégories sont :

- les décisions relatives aux régimes préférentiels ;
- les accords préalables en matière de prix de transfert unilatéraux ou toute autre décision unilatérale transnationale en matière de prix de transfert ;
- les décisions transnationales prévoyant un ajustement à la baisse des bénéfices imposables ;
- les décisions relatives aux établissements stables ;
- les décisions relatives aux intermédiaires entre sociétés liées ; et

Introduction

- tout autre type de décision, au sujet duquel le Forum sur les pratiques fiscales dommageables convient qu'il est susceptible de donner lieu à des préoccupations en matière de BEPS, en l'absence d'échange spontané de renseignements.

L'échange spontané et obligatoire de décisions fiscales répond à la préoccupation liée à un manque de transparence de nature à entraîner une érosion des bases d'imposition et un transfert de bénéfices, lorsque les juridictions n'ont aucune connaissance ou information sur le traitement fiscal d'un contribuable concerné dans un pays donné. La disponibilité de renseignements opportuns et ciblés est essentielle pour permettre aux administrations fiscales d'identifier rapidement les zones à risque. Le standard indique les juridictions avec lesquelles les renseignements doivent être échangés et le délai dans lequel les échanges de renseignements doivent avoir lieu.

CONSTRUCTION D'UN AGENDA AFRICAIN SUR LA TRANSPARENCE FISCALE

Les améliorations de la transparence fiscale au cours des dix dernières années ont radicalement changé la donne en matière d'évasion fiscale. Près de 70 juridictions ont effectué des changements pour éliminer le secret bancaire à des fins fiscales depuis 2009. Un impressionnant réseau international d'échange de renseignements, équivalent à près de 8 000 accords bilatéraux, se développe rapidement grâce à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (Convention multilatérale) qui permet déjà l'échange de renseignements à des fins fiscales entre 136 pays, dont tous les pays du G20 et de l'OCDE et pratiquement tous les centres financiers internationaux (CFI). Une analyse préliminaire de l'OCDE sur l'impact de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements montre que depuis 2008, les dépôts détenus par les entreprises ou par les particuliers dans les 40 plus grands CFI ont considérablement baissé de 34 %, soit 551 milliards USD, au premier trimestre 2018, grâce à l'adhésion des pays à des normes de transparence fiscale plus strictes. Une grande partie de cette baisse semble être associée aux initiatives d'EAR : une chute de 20 à 25 % des dépôts bancaires dans les CFI pourrait être liée à cette initiative de transparence fiscale.¹⁷

Ces changements importants ont entraîné l'identification de ressources supplémentaires par les pays. Néanmoins, les pays en développement, y compris les pays africains, n'ont pas vraiment profité de ces progrès.

Reconnaissant les circonstances particulières des pays africains qui souffrent des inégalités les plus graves en raison du faible attrait d'activités économiques à l'intérieur de leurs frontières, le Forum mondial, avec quelques autres pays et organisations internationales a lancé un programme spécifique qui vise à libérer le potentiel de la transparence et l'échange de renseignements en Afrique (l'Initiative Afrique). L'objectif principal de l'Initiative Afrique est de créer une culture durable de transparence fiscale dans les administrations fiscales des pays africains en s'attaquant aux deux obstacles identifiés à un échange efficace de renseignements en Afrique : le manque de sensibilisation politique et de soutien aux administrations et les capacités limitées et autres contraintes liées aux ressources.

.....

« Investir dans la transparence fiscale est rentable ; c'est un investissement pour l'avenir »

S.E. Mohamed Ridha Chalghoum, ministre des finances, Tunisie

.....

En 2017, la 10^{ème} réunion plénière du Forum mondial s'est tenue à Yaoundé, au Cameroun. Les membres africains du Forum mondial ont profité de cette deuxième plénière du Forum mondial en Afrique (la première s'était tenue en Afrique du Sud en 2012) pour réfléchir aux moyens de s'assurer que les pays africains puissent bénéficier du paysage amélioré de la transparence fiscale. À cette fin, le ministre des Finances du Cameroun a accueilli une réunion de haut niveau des ministres africains des Finances et des chefs des administrations fiscales. Les participants ont reconnu que, si le paysage mondial de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales a changé, les pays africains n'exploitaient pas pleinement les progrès de la coopération internationale dans la mobilisation de leurs ressources nationales. Un appel à l'action a été lancé dans le cadre de la Déclaration historique de Yaoundé, qui exhorte l'UA à entamer un débat de haut niveau sur la coopération fiscale et les FFI, et sur leur lien avec la mobilisation des ressources nationales. La Déclaration de Yaoundé a jusqu'à présent suscité beaucoup d'intérêt. Les ministres des finances de 29 pays africains ont approuvé la déclaration (voir annexe C ci-dessous) renforçant son message selon lequel d'une part l'échange de renseignements est le moyen le plus efficace d'améliorer la coopération entre les autorités fiscales du monde entier, et d'autre part la promotion de la transparence fiscale en Afrique est une réponse politique efficace au problème des FFI.

À l'occasion du 5^{ème} anniversaire de l'Initiative Afrique, sept ministres africains des Finances et treize chefs de délégation, le Commissaire de l'UA aux affaires économiques, ainsi que des partenaires et des donateurs, se sont réunis le 25 novembre 2019 pour évaluer les progrès de l'Initiative Afrique et examiner

17. OCDE (2019), *Utilisation des données des dépôts bancaires pour évaluer l'impact de l'échange de renseignements*, www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/using-bank-deposit-data-to-assess-the-impact-of-exchange-of-information.pdf.

les défis fiscaux plus vastes auxquels sont confrontés les pays africains. Reconnaisant le rôle important de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements dans la lutte contre les FFI, ils ont appelé au renforcement du cadre international de coopération fiscale en assurant une assistance transfrontalière efficace dans le recouvrement des créances fiscales, et à la sensibilisation et la mise en place d'outils visant à faciliter une utilisation plus large des échanges fiscaux de renseignements dans la lutte contre d'autres FFI, tels que la corruption et le blanchiment d'argent.



Sur la base des conclusions et recommandations du Groupe de haut niveau sur les FFI en Afrique, l'UA soutient la réponse politique au problème des FFI en Afrique, en la reliant avec la mobilisation des ressources nationales comme le souligne son récent rapport « Mobilisation des ressources nationales : lutte contre la corruption et les flux financiers illicites » (UA, 2019). Le rapport explique que bien que les pays à faible revenu devront augmenter leurs dépenses publiques annuelles de 30 % du PIB pour atteindre les ODD, on peut se demander si les pays africains en particulier sont en mesure d'atteindre cet objectif, étant donné le contexte actuel marqué par la rareté des ressources publiques et la baisse croissante de l'aide au développement¹⁸. Les dirigeants africains ont clairement indiqué que les pays africains devraient compter sur leurs sources de financement internes pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA et ceux des ODD pour l'après 2015 afin de transformer le continent. Il est donc crucial de renforcer les capacités des administrations fiscales et d'élargir les bases fiscales. La transparence fiscale et l'échange de renseignements offrent une opportunité unique d'élargir l'assiette fiscale à travers la lutte contre l'évasion fiscale. Consciente de cela, la Commission de l'UA s'est engagée dans un nouveau partenariat avec le Forum mondial dans le cadre de l'Initiative Afrique. L'objectif est de promouvoir la transparence fiscale dans les pays africains pour servir les objectifs de la mobilisation des ressources nationales en Afrique.



Un cadre de collaboration important a été récemment renforcé avec le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), pour soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale par les pays africains. Les travaux de la BAD en matière de transparence fiscale sont guidés par sa politique et le cadre stratégique et plan d'action anti-FFI en vigueur depuis 2017. La vision est d'avoir un « continent africain capable de lutter efficacement contre les FFI » d'ici 2030. L'objectif principal est de contribuer de manière significative à la réponse du continent à la menace des FFI (i) en renforçant la capacité de la Banque à lutter contre les FFI ; (ii) en augmentant son soutien aux institutions mandatées et aux acteurs non étatiques, dans les pays membres régionaux, dans la lutte contre les FFI ; et (iii) en renforçant la coopération internationale dans la lutte contre les FFI. Entre autres activités, la BAD aide les pays africains et les communautés économiques régionales (CER) à :

- développer leurs capacités à lutter contre l'évasion fiscale, réduire les possibilités d'évasion fiscale et faciliter la récupération des biens volés ;
- soutenir les autorités fiscales pour améliorer la transparence des transactions financières entre les gouvernements et les entreprises ;
- établir des unités de prix de transfert bien équipées ;
- soutenir les administrations fiscales en vue d'un meilleur contrôle fiscal des entreprises locales et multinationales
- favoriser la coopération transfrontalière entre les autorités fiscales et encourager l'échange automatique de renseignements fiscaux entre les pays africains et à l'échelle mondiale ;
- soutenir la divulgation des bénéficiaires effectifs par la fourniture et la mise à jour régulière des renseignements ; et
- collaborer avec d'autres entités pour soutenir l'engagement des pays à influencer les cadres émergents de gouvernance mondiale pour la transparence fiscale internationale (Forum mondial, Groupe d'Action Financière (GAFI) et les organes régionaux de type GAFI en Afrique, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Tax Justice Network Africa (TJNA)).

18. Union africaine (2019), op. cit., p. 19.

Introduction

Ces cadres offrent un mandat officiel et des possibilités de financement pour que la BAD s'engage efficacement avec ses pays membres et ses partenaires, afin de mettre en œuvre des activités qui contribuent à la transparence fiscale, à la lutte contre les FFI et donc à accroître la mobilisation des ressources nationales. En outre, les engagements clés de la BAD dans le cadre du dernier 15^{ème} Fonds africain de développement et de la 7^{ème} augmentation générale du capital conclue en 2019 visaient à renforcer l'encre opérationnel de la Banque sur les questions de transparence fiscale et de mobilisation des ressources nationales. La BAD est observatrice au Forum mondial.



Ces nouveaux partenariats complètent ceux existants avec d'autres organisations telles que le Groupe de la Banque mondiale (la Banque mondiale) et l'ATAF. L'ATAF est un observateur du Forum mondial et son principal partenaire technique en Afrique. Depuis le lancement de l'Initiative Afrique, l'ATAF a accru son rôle dans la promotion de l'échange de renseignements en Afrique en mettant en place un vaste programme visant à aider ses membres présents sur le continent à mettre en œuvre l'infrastructure nécessaire à l'utilisation de l'échange de renseignements. Il a également mis en place un Comité technique sur l'échange de renseignements dans le but de permettre aux pays africains de se soutenir mutuellement par le biais d'un groupe d'experts de l'échange de renseignements sur le continent. L'ATAF a créé un accord régional d'ER (l'Accord d'assistance mutuelle en matière fiscale) ouvert à la signature des pays africains. La coopération entre le Forum mondial et l'ATAF s'est intensifiée dans le cadre de l'Initiative Afrique. Le Forum mondial apporte son expertise technique pour soutenir le programme d'échange de renseignements de l'ATAF.



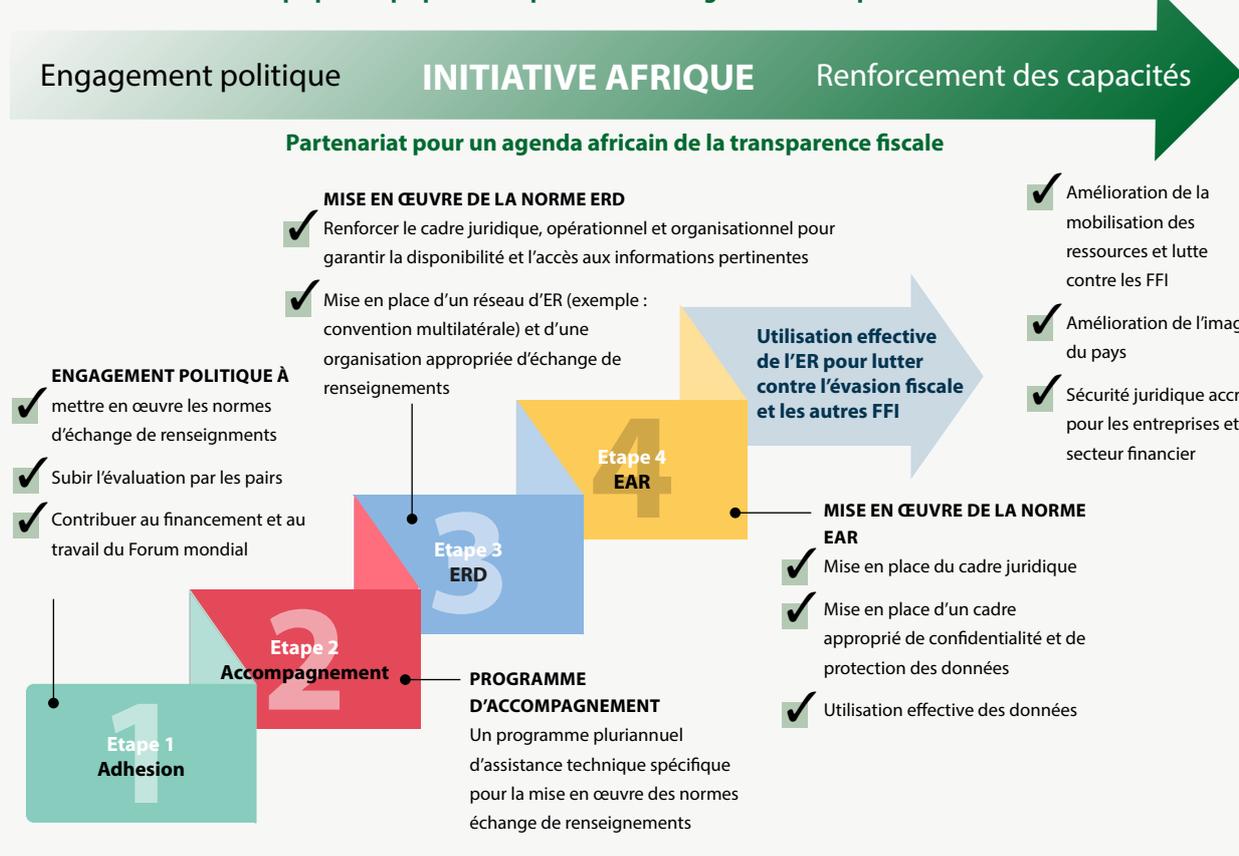
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

En tant qu'autre observateur du Forum mondial, la Banque mondiale soutient le programme de transparence fiscale dans le monde entier. En partenariat avec le Forum mondial, la Banque mondiale a jusqu'ici consacré des ressources importantes pour aider les pays à renforcer leurs capacités en matière d'échange de renseignements. Sa politique des prêts pour le développement intègre de plus en plus le soutien aux travaux sur la transparence fiscale, toute chose qui joue un rôle essentiel en faveur de l'engagement des décideurs. L'expérience positive du travail de la Banque mondiale sur la transparence fiscale dans d'autres régions s'étend désormais à l'Afrique, dans le cadre de l'Initiative Afrique créée en partenariat avec la Banque mondiale et d'autres intervenants.

Au regard de ce qui précède, la transparence fiscale et l'échange de renseignements figurent désormais en bonne place sur l'agenda africain. Grâce à l'Initiative Afrique, les pays africains discutent de leurs priorités et de leurs besoins spécifiques dans l'agenda mondial de transparence fiscale, sous la direction d'institutions continentales clés. En effet, l'Afrique met progressivement en place son propre agenda pour mieux utiliser le paysage mondial de la transparence fiscale dans la lutte contre les FFI et l'amélioration de la mobilisation des ressources nationales.



ENCADRÉ 3. Processus étape par étape pour tirer parti des avantages de la transparence fiscale



1. Évolution de la Transparence Fiscale en Afrique depuis 2018

Ce chapitre du rapport met en évidence les principales réalisations en ce qui concerne chacun des deux piliers – **consolidation du soutien politique et renforcement des capacités en matière d'échange de renseignements** – en 2019.

9 845.00	9 400.00	1 845.00	1 288.00	22 250.00	4 845.00	4 845.00
4 628.00	6 442.00	440.00	792.00	7 845.00	745.00	745.00
3 900.00	2 800.00	3 845.00	15.00	3 245.00	9 800.00	9 800.00
8 287.00	12 000.00	8 845.00	2 299.00	4 845.00	26 250.00	26 250.00
398.00	22 250.00	500.00	2 280.00	745.00	5 229.00	5 229.00
1 288.00	7 845.00	9 100.00	8 481.00	9 800.00	1 845.00	1 845.00
392.00	3 245.00	5 500.00	330.00	26 250.00	28 450.00	28 450.00
15.00	4 845.00	9 445.00	183.00	5 229.00	38 500.00	38 500.00
2 299.00	745.00	17 500.00	39.00	1 845.00	5 100.00	5 100.00
2 280.00	9 800.00	9 500.00	32.00	28 450.00	9 845.00	1 000.00
8 481.00	26 250.00	8 250.00	912.00	38 500.00	7 845.00	10 448.0
330.00	5 229.00	3 845.00	48.00	5 100.00	3 245.00	4 845.00
183.00	1 845.00	2 845.00	2 800.00	1 845.00	4 845.00	745.00
39.00	28 450.00	1 500.00	9 845.00	440.00	745.00	9 800.00
32.00	5 500.00	9 250.00	9 845.00	3 845.00	9 800.00	26 250.00
912.00	3 900.00	6 200.00	9 845.00	8 845.00	9 100.00	5 229.00
48.00	1 000.00	650.00	9 845.00	500.00	5 500.00	1 845.00
2 800.00	6 442.00	500.00	1 288.00	9 100.00	9 445.00	28 450.00

CONSTRUIRE UN SOUTIEN POLITIQUE SOLIDE POUR LIBÉRER LE POTENTIEL DE LA TRANSPARENCE FISCALE POUR TOUS LES PAYS AFRICAINS

La sensibilisation et l'engagement politiques en faveur de l'Afrique sont au centre de l'attention et continuent d'être une priorité absolue. L'implication des décideurs dans la recherche des solutions aux défis posés par la transparence fiscale aux pays africains est importante d'un point de vue stratégique, car elle a un impact positif sur leur capacité à soutenir et à influencer les travaux sur cet agenda. Les activités développées en 2019 ont contribué à faire progresser le programme de transparence fiscale en Afrique grâce à une série d'engagements de haut niveau.

FÉVRIER 2019 : Lancement du premier rapport de progrès de l'Initiative Afrique « Transparence fiscale en Afrique »

L'année 2019 a débuté avec le lancement du rapport de progrès 2018 de l'Initiative Afrique sur la « Transparence fiscale en Afrique » lors de la 6^{ème} réunion de l'Initiative Afrique, qui s'est tenue à Kigali, au Rwanda, du 28 février au 1^{er} mars 2019. Le rapport détaille les progrès accomplis par les membres de l'Initiative depuis 2015 et documente les statistiques qui serviront de référence pour les futurs rapports d'étape de l'Initiative Afrique. Ses résultats ont révélé les points forts et les axes d'amélioration pour les juridictions membres africaines. Premier du genre, ce rapport est un outil pour aider les pays à se soutenir et à apprendre les uns des autres dans le domaine

de l'échange de renseignements et de la transparence fiscale. Le lancement du tout premier rapport « Transparence fiscale en Afrique » a été une étape clé de l'agenda de l'Initiative Afrique, car ce rapport, désormais publié chaque année, vise à informer les décideurs en fournissant des statistiques comparables sur la réponse des pays africains au problème d'évasion fiscale.

OCTOBRE 2019 : Rencontre avec la commission des affaires monétaires et financières du parlement panafricain

Le parlement panafricain est l'un des organes de l'UA. Il est composé de 229 membres représentant 52 pays africains. Son objectif est d'assurer la pleine participation des africains au développement et à l'intégration économique du continent.

Le Forum mondial a participé à une session spéciale de la commission des affaires monétaires et financières du parlement panafricain pour sensibiliser à l'importance de la transparence fiscale pour les pays africains et impliquer le parlement panafricain et les membres du parlement dans la promotion de cet agenda. La réunion a été fructueuse et appréciée par les membres et non-membres du Forum mondial.

Les membres de la commission ont décidé de poursuivre les discussions sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements lors de leur réunion statutaire en mars 2020 et envisagent de déposer une résolution à la session plénière du parlement panafricain qui se réunira en 2020.

Illustration 1.1. La stratégie de l'Initiative Afrique.





Participants au dîner ministériel de l'Initiative Afrique le 25 novembre 2019 au siège de l'OCDE, Paris, France.

NOVEMBRE 2019 : Dîner ministériel de l'Initiative Afrique

Le point culminant de l'agenda mondial de la transparence fiscale en 2019 a été la célébration du 10^{ème} anniversaire du Forum mondial, à Paris, en novembre. Elle a réuni plus de 500 délégués de plus de 140 juridictions, organisations internationales et groupes régionaux, dont plus de 40 délégations représentées au niveau ministériel. Afin de célébrer le 5^{ème} anniversaire de l'Initiative Afrique, un dîner ministériel africain s'est déroulé avec succès à l'occasion de l'événement du Forum mondial.

Le dîner ministériel africain, organisé par le Secrétaire général de l'OCDE, s'est tenu le 25 novembre 2019. Il a réuni 7 ministres africains, 13 chefs de délégation, des représentants de haut niveau, ainsi que des partenaires et donateurs de l'Initiative Afrique, dont le Commissaire de l'UA aux Affaires économiques.

Les pays participants étaient le Bénin, le Botswana, le Cameroun, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, le

Ghana, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, Maurice, le Nigéria, le Sénégal, les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Togo, la Tunisie et l'Ouganda. Les partenaires et les donateurs étaient l'ATAF, la BAD, la Banque mondiale, le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), la Commission de l'UA, Commission de l'Union européenne (UE), la France et la Suisse.

En plus de célébrer le 5^{ème} anniversaire et les avancées de l'Initiative Afrique, le dîner ministériel a été une occasion majeure pour les membres et les partenaires de discuter de stratégie et de faire avancer l'agenda fiscal africain compte tenu des défis fiscaux plus vastes auxquels l'Afrique est confrontée. Les discussions des participants se sont articulées autour de deux thèmes principaux : (i) le rôle de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements dans la lutte contre les FFI et (ii) les futurs défis de la fiscalité, en particulier dans le contexte de l'économie numérique. Les conclusions convenues (voir l'Annexe B ci-dessous) focaliseront l'attention en 2020 et au-delà.

NOVEMBRE 2019 : Admission de la Commission de l'UA en tant qu'observateur au Forum mondial

Le partenariat entre le Forum mondial et la Commission de l'UA est le fruit d'efforts délibérés visant à entretenir des relations productives et durables dans l'amélioration de la coopération fiscale grâce à la transparence fiscale et à l'échange de renseignements pour l'Afrique. Par conséquent, ce qui a commencé à la fin de 2018 par des discussions informelles, s'est rapidement transformé en réunion bilatérale et en session de sensibilisation à la transparence fiscale et à l'échange de renseignements pour le personnel de la Commission de l'UA. Cela a abouti en 2019 à un cadre de collaboration entre la Commission de l'UA et le Forum mondial en vue de faire avancer le programme de transparence fiscale dans la lutte contre l'évasion fiscale et les autres FFI en Afrique. Cette collaboration a été scellée par la décision de la Commission de l'UA de rejoindre le Forum mondial en tant qu'observateur, décision saluée par les participants au dîner ministériel africain en novembre 2019 à Paris. Il s'agit d'une étape majeure dans la promotion du travail relatif à la transparence fiscale en Afrique. La Commission de l'UA a également décidé de se joindre à la publication du rapport « Transparence fiscale en Afrique ».

NOVEMBRE 2019 : Rencontre avec la Banque africaine de développement

La BAD est un autre acteur stratégique identifié comme ayant un impact important, grâce à son soutien et son influence sur le travail de l'Initiative Afrique. La BAD a rejoint le Forum mondial en tant qu'observateur en 2015. Cependant, il a fallu du temps pour aligner les priorités des deux organisations sur l'agenda de la transparence fiscale. Depuis 2018, plusieurs discussions ont été engagées dans le cadre de l'Initiative Afrique, y compris lors de la 6^{ème} réunion de l'Initiative Afrique en présence d'une délégation de la BAD. Le 27 novembre 2019, en marge de la réunion plénière du 10^{ème} anniversaire du Forum mondial, la Cheffe du Secrétariat du Forum mondial et le directeur du Bureau de Coordination de la Gouvernance et de la Gestion Financière Publique de la BAD, se sont réunis pour convenir d'un cadre de collaboration sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements. Le Forum mondial et la BAD travailleront ensemble pour :

- renforcer la capacité des équipes de la BAD à travers des sessions de sensibilisation à l'échange de renseignements, qui leur permettront de promouvoir le dialogue avec leurs pays membres sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements en Afrique de manière éclairée ;
- promouvoir la transparence fiscale en Afrique à travers des missions et des projets conjoints dans les pays africains où il existe des opportunités d'engagement pour la BAD et le Forum mondial ;

- ateliers/sessions d'engagement conjoints visant à renforcer les capacités en matière de transparence et d'échange de renseignements pour les juridictions africaines ; et
- mesurer les progrès réalisés par les pays africains en matière de transparence fiscale à travers la publication du rapport de progrès de l'Initiative Afrique sur la transparence fiscale en Afrique.

Au total, les efforts de sensibilisation politique à la transparence fiscale en Afrique se sont transformés en résultats concrets depuis la publication du rapport 2018. Trois pays africains ont rejoint le Forum mondial et l'Initiative Afrique : la Guinée, la Namibie et le Mali. En outre, Cabo Verde, Djibouti, l'Égypte, le Kenya, le Maroc et la Tunisie ont signé la Déclaration de Yaoundé, ajoutant leur voix à 23 autres pays africains pour appeler à renforcer la lutte anti-FFI grâce à la coopération fiscale internationale.

L'augmentation du nombre de pays africains participant aux travaux du Forum mondial confirme que la transparence fiscale et l'échange de renseignements occupent désormais une place de choix dans l'agenda africain.

La collaboration avec des partenaires tels que l'ATAF, la BAD, la Commission de l'UA, le GBM, le Forum des administrations fiscales ouest africaines (FAFOA) et le CREDAF contribuera grandement à atteindre d'autres pays d'Afrique. Il est particulièrement important de venir en aide aux membres les plus touchés par les FFI et n'utilisant pas l'échange de renseignements. Les avantages potentiels que représente la participation à la transparence et à l'échange de renseignements sont importants pour certains de ces pays, d'où la nécessité de les cibler.

CONSOLIDER LES BASES DE LA TRANSPARENCE FISCALE EN RENFORÇANT LES CAPACITÉS

En ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités, le Secrétariat du Forum mondial a mobilisé une expertise technique importante qui présente un énorme potentiel pour les pays africains. Au cours de l'année 2019, les efforts ont continué de se concentrer sur le renforcement des capacités techniques des administrations fiscales en matière d'échange de renseignements à travers le continent et sur les formations pour améliorer la compréhension qu'ont les fonctionnaires de l'administration fiscale de l'ER et la façon de l'utiliser dans leur travail au quotidien. Sur le plan pratique, le soutien technique fourni prend diverses formes, y compris (i) des programmes d'accompagnement complets destinés à faciliter l'intégration des nouveaux membres du Forum mondial et (ii) une assistance technique personnalisée sur demande, pour les membres plus anciens du Forum mondial.

Programmes d'accompagnement en cours dans 12 pays africains

Le programme d'accompagnement vise à (i) mieux faire connaître les droits et obligations des nouveaux membres, (ii) familiariser les nouveaux membres avec la transparence fiscale et les normes d'échange de renseignements, (iii) aider les nouveaux membres à se préparer au processus d'examen par les pairs en réalisant une analyse des lacunes et (iv) aider les nouveaux membres à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour bénéficier pleinement d'un échange de renseignements efficace, y compris en élargissant le réseau des partenaires d'ER et en créant des unités d'ER fonctionnelles. Le programme d'accompagnement couvre à la fois les normes ERD et EAR. Cela commence par des engagements de haut niveau avec des ministres, des parlementaires ou d'autres hauts fonctionnaires. Cette étape est particulièrement précieuse, car des réformes législatives importantes sont souvent nécessaires pour mettre en œuvre les normes d'échange de renseignements. Des engagements de haut niveau servent également à encourager la priorisation de la participation du pays aux travaux sur la transparence fiscale dans le cadre du Forum mondial. Après la visite de haut niveau, une feuille de route est élaborée et convenue entre le Forum mondial et le nouveau membre pour une période à moyen terme, généralement de trois ans. La feuille de route définit les principales priorités du pays en matière d'échange de renseignements, comment l'engagement du pays devrait se traduire en réponses, et les diverses activités à mener avec le soutien du Forum mondial et dans des délais déterminés. Certaines des activités sont les suivantes : évaluation préliminaire du cadre juridique de l'ERD, assistance à la signature de la Convention multilatérale, visite sur place simulée pour évaluer la transparence fiscale dans la pratique, assistance à la rédaction ou à l'examen des modifications du cadre juridique, et formation des inspecteurs des impôts.

1 345

Nombre de fonctionnaires formés à l'échange de renseignements en Afrique depuis le lancement de l'Initiative Afrique (2015-2019). Ces fonctionnaires de 44 pays africains ont participé à 30 actions de formation organisées sur le continent.

Les programmes d'accompagnement lancés ou en cours en 2019 concernaient les pays suivants : Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Tchad, Djibouti, Égypte, Eswatini, Madagascar, Niger, Rwanda, Tanzanie et Togo. Trois nouveaux programmes d'accompagnement seront lancés en 2020 : Guinée, Mali et Namibie.

Un soutien continue d'être fourni aux membres dans le cadre de la préparation de leurs prochains examens par les pairs en matière d'ERD, à travers l'assistance à l'élaboration de la législation, y compris de plus en plus en relation avec les bénéficiaires effectifs, et les examens sur place à blanc.

Assistance personnalisée aux membres plus anciens du Forum mondial en Afrique

En plus du soutien fourni aux nouveaux membres dans le cadre des programmes d'accompagnement, les membres plus anciens du Forum mondial bénéficient d'un appui aux projets dans la



TUNISIE :

tirer parti de l'assistance technique pour améliorer la lutte contre l'évasion fiscale

La Tunisie a rejoint le Forum mondial en 2012 mais n'a pas pu bénéficier de la norme ERD dans la lutte contre l'évasion fiscale à cause de lacunes dans son cadre juridique et d'un manque d'organisation appropriée pour traiter les demandes d'échange de renseignements. Le Secrétariat du Forum mondial a fourni une assistance technique intensive à la Tunisie depuis 2014 pour l'aider à surmonter les obstacles à un échange de renseignements efficace tant sur le cadre juridique que sur sa mise en application. Cette assistance s'est traduite par d'importantes réformes en Tunisie dans les domaines de la transparence fiscale, telles que la création d'un registre des bénéficiaires effectifs et la création d'une base de données nationale des comptes bancaires tenue par l'administration fiscale (voir la section ci-dessous « Tunisie – La mise en place d'une base de données centrale sur les comptes bancaires et postaux »). La Tunisie a également bénéficié de formations et d'autres activités de renforcement des capacités de la part du Secrétariat du Forum mondial au cours des quatre dernières années (par exemple, 246 fonctionnaires ont été formés sur l'ER). Tous ces efforts ont déjà un impact sans précédent en Tunisie. La Tunisie est désormais l'un des pays africains les plus prolifiques en termes de nombre de demandes d'ER envoyées (218 demandes envoyées uniquement en 2019).

TABLEAU 1.1. Activités d'assistance technique et de formation dans le cadre de l'Initiative Afrique en 2019

Lancement des programmes d'accompagnement	Cabo Verde, Eswatini
Préparation sur place des examens par les pairs (cadre juridique et pratique)	Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Kenya, Lesotho, Maroc, Rwanda, Tanzanie, Togo
Bénéficiaires effectifs (ateliers et assistance en matière de législation)	Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie
Assistance en matière d'adhésion à la Convention multilatérale	Angola, Bénin, Cabo Verde, Égypte, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Rwanda, Togo
Assistance en matière de Gestion de la sécurité de l'information	Kenya, Sénégal, Cameroun, Ghana*, Libéria, Nigéria*, Tunisie,
Consultation des acteurs du secteur financier à l'EAR et/ou rédaction des lois	Maroc*, Égypte*
Sessions de formation pour les inspecteurs des impôts	Kenya, Afrique du Sud, Nigéria (FAFOA)

Note : (*) avec un pays partenaire.

mise en œuvre technique de la confidentialité et de la gestion de la sécurité de l'information (ISM) pour l'EAR, la consultation des acteurs du secteur financier à l'EAR et la rédaction des textes juridiques.

Certains des examens blancs sur place menés en 2019 ont eu lieu au Burkina Faso, au Cameroun, au Kenya, au Maroc, au Rwanda, en Tanzanie et au Togo. Certains pays non-membres du Forum mondial ont également bénéficié d'un soutien, sur demande. Ce soutien technique est personnalisé de façon à répondre aux besoins et priorités de chaque pays participant à l'Initiative Afrique.

TRADUIRE LA TRANSPARENCE FISCALE EN RECETTES SUPPLÉMENTAIRES

Pour que les juridictions africaines puissent bénéficier des normes d'ER, il est essentiel que des recettes fiscales soient collectées. Des efforts ciblés et des stratégies bien pensées sont nécessaires pour exploiter les avantages de l'ER lors de sa mise en œuvre. Le rapport de progrès de l'Initiative Afrique, entre autres, est destiné à aider les pays à faire le point sur leurs performances et à apprendre de leurs pairs sur les différentes façons dont la transparence et les stratégies d'ER peuvent être traduites en recettes. À cette fin, quelques exemples de réussite sont partagés dans ce rapport.

Plusieurs pays africains ont réussi à faire de l'échange de renseignements un outil servant à augmenter la civisme fiscale et donc la collecte de recettes. Certaines des initiatives

entreprises sur le continent et soutenues par l'échange de renseignements sont les programmes de divulgation volontaire des comptes financiers et des actifs détenus à l'étranger et les programmes de suivi des personnes fortunées.

Avant ses premiers échanges automatiques de renseignements en septembre 2017, l'Afrique du Sud a lancé un programme spécial de divulgation volontaire, qui s'est déroulé du 1^{er} octobre 2016 au 31 août 2017. Des actifs étrangers d'une valeur de 1,8 milliard USD ont été divulgués et les recettes réalisées se sont élevées à 296 millions USD. Il s'agit d'actifs qui étaient auparavant dissimulés à l'étranger par des contribuables, en violation des lois fiscales, et qui continueront à contribuer à la génération de recettes fiscales à l'avenir. L'Afrique du Sud a également introduit un programme permanent de divulgation volontaire dans sa législation fiscale, offrant aux contribuables la possibilité de se manifester sur une base volontaire pour régulariser leurs affaires fiscales. Un montant d'environ 213 millions USD a été collecté pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 dans le cadre de ce programme permanent. Selon le *South African Revenue Service* (SARS), une grande partie des demandes de régularisation dans le cadre du programme permanent de divulgation volontaire concerne des avoirs étrangers jusque-là non divulgués.

Le programme de déclaration volontaire de patrimoine et de revenus lancé au Nigéria du 1^{er} juillet 2017 au 31 septembre 2018 a rapporté environ 82 millions USD et fait croître la base de données des contribuables de 14 millions en 2016 à 19 millions en 2018.



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

ENCADRÉ 1.1. Le cadre de collaboration entre le groupe de la Banque mondiale et le Forum mondial pour faire avancer le programme de transparence fiscale

Depuis 2011, le Forum mondial et la Banque mondiale unissent leurs forces pour soutenir les efforts des pays en développement visant à accroître la transparence fiscale. Pour la Banque mondiale, ce soutien s'inscrit dans le cadre des travaux sur la mobilisation des ressources nationales et, en particulier, sur les FFI et vise à s'attaquer aux causes des mouvements transfrontaliers de capitaux liés aux activités illégales et à élaborer des stratégies pour endiguer ces flux et accroître la restitution des avoirs volés.

Au niveau des pays, la collaboration entre le Forum mondial et la Banque mondiale comprend une assistance technique et un renforcement des capacités pour répondre aux normes internationales en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements. Cette collaboration facilite également la mise en place de systèmes d'évaluation des risques afin de mieux identifier l'origine des transactions à risque, qui pourraient être des vecteurs d'évasion fiscale, de fraude fiscale et de flux illicites.

Cette coopération entre la Banque mondiale et le Forum mondial a contribué à d'énormes progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes d'échange de renseignements en Amérique latine et dans les Caraïbes et s'étend progressivement à d'autres régions. Les pays qui ont bénéficié de l'assistance technique conjointe du Forum mondial et de la Banque mondiale sont Cabo Verde, le Costa Rica, la Géorgie, Madagascar, le Pérou, l'Ukraine et le Viet Nam.

En complément de cette collaboration, la politique des prêts pour le développement de la Banque mondiale intègre de plus en plus le soutien aux travaux sur la transparence fiscale. Par exemple, le soutien de la Banque mondiale à Cabo Verde par le biais d'une assistance technique (financée par le Programme fiscal mondial) et d'une opération de prêt a contribué à la décision du pays de devenir membre du Forum mondial. Depuis son adhésion, Cabo Verde a bénéficié d'une assistance technique conjointe du Forum mondial et de la Banque mondiale.

La collaboration entre le Forum mondial et la Banque mondiale comprend également un soutien aux initiatives mondiales et régionales par le biais d'ateliers de formation régionaux sur l'échange de renseignements et les bénéficiaires effectifs, conjointement organisés. La Banque mondiale a également développé un module d'assistance



technique sur la gestion de la sécurité de l'information pour l'EAR, en coopération avec le Forum mondial. Ce module aide les pays à identifier et à combler les lacunes bien avant que les échanges n'aient lieu.

Actuellement, la collaboration entre le Forum mondial et la Banque mondiale est particulièrement axée sur l'Afrique. Les deux institutions sont fermement engagées à soutenir les pays africains dans leurs efforts pour faire avancer leur programme de transparence fiscale aux niveaux politique et technique. Les domaines spécifiques de l'assistance technique comprennent le soutien à : 1) la sensibilisation aux normes d'échange de renseignements et au rôle du Forum mondial (y compris le soutien pendant le processus d'adhésion au Forum mondial) ; 2) l'identification des lacunes de la législation, des obstacles institutionnels et des mesures pratiques pour une mise en œuvre efficace de l'ERD (y compris l'utilisation des informations) ; 3) la rédaction et l'adoption des législations sur l'ER ; 4) la mise en œuvre de normes plus strictes en matière de transparence des bénéficiaires effectifs (conformément aux normes du GAFI) ; 5) le respect des normes de confidentialité des renseignements en tant qu'exigence essentielle pour l'échange de renseignements ; et 6) le déploiement de l'EAR, en commençant par une pré-évaluation des lacunes afin d'aider le pays à prendre une décision éclairée sur la date de début de l'échange.

Source : Banque mondiale

2. Cinq ans d'Initiative Afrique : qu'est ce qui a changé ?

Après cinq ans d'engagement avec les pays africains en matière d'échange de renseignements, l'Initiative Afrique se révèle être un catalyseur de progrès. Cette deuxième édition du rapport de progrès de l'Initiative Afrique offre une image plus large de la position actuelle de l'Afrique sur la transparence fiscale, car elle inclut plus de pays, y compris des pays non-membres du Forum mondial et de nouveaux membres qui ont rejoint le Forum mondial depuis le rapport 2018.



Cinq ans d'Initiative Afrique : qu'est ce qui a changé ?

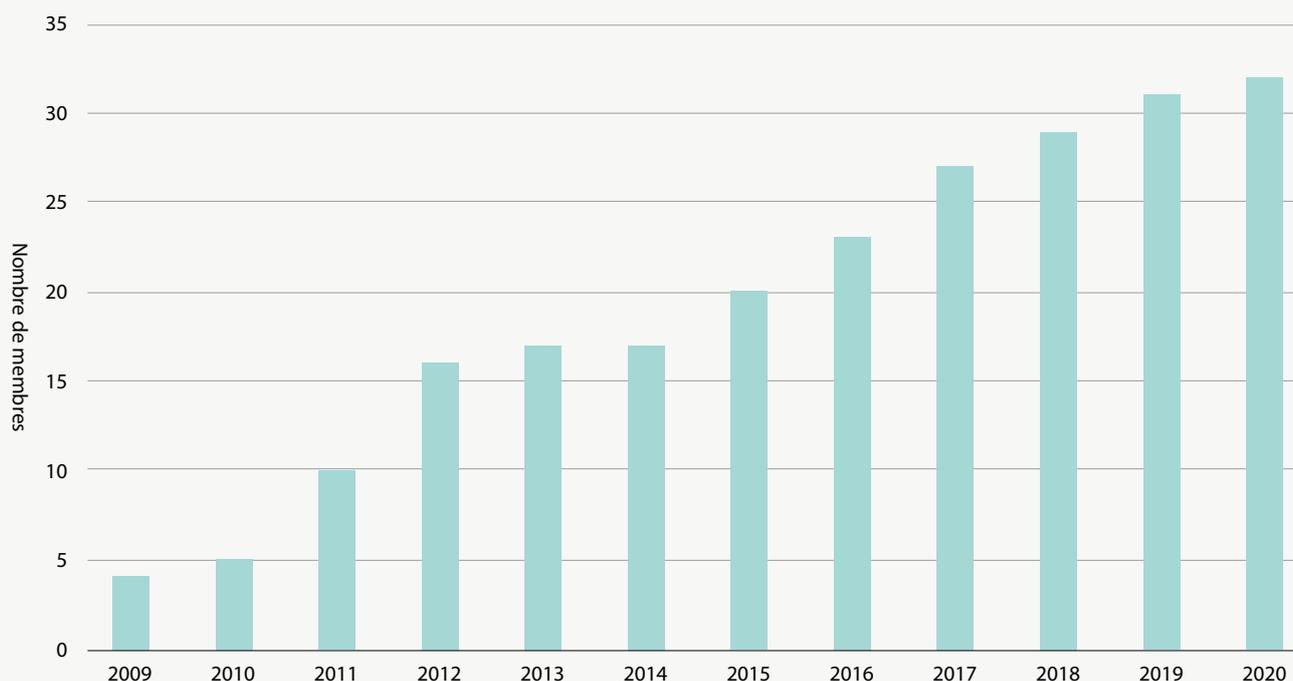
Les progrès mesurés dans cette section du rapport sont basés sur les travaux du Forum mondial - examen par les pairs et assistance technique – et les réponses fournies par les pays africains à une enquête menée par le Secrétariat du Forum mondial pour l'Initiative Afrique. Trente-trois pays africains ont fourni leurs réponses au questionnaire.

Dans l'ensemble, les progrès mis en évidence dans le rapport 2018 se sont poursuivis. Les membres africains plus anciens du Forum mondial s'orientent vers un système d'ER plus mature avec des résultats concrets en matière de mobilisation des ressources nationales. Ils contribuent également à une plus grande participation de l'Afrique au débat mondial sur la transparence fiscale, notamment lors du 10^{ème} anniversaire du Forum mondial, qui a eu lieu en novembre 2019. Parallèlement, le nombre de pays africains se joignant aux efforts internationaux pour lutter contre l'évasion fiscale par la mise en œuvre de la norme de transparence fiscale ne cesse d'augmenter. Bien qu'il y ait encore des domaines à améliorer, comme la mise en œuvre de l'EAR où il existe encore un écart entre les économies avancées et les pays en développement, le soutien politique s'est intensifié et les partenaires au développement consacrent davantage de ressources pour aider les pays africains à mettre en place les infrastructures dont ils ont besoin pour libérer pleinement le potentiel de transparence fiscale en Afrique.

PLUS DE PAYS AFRICAINS S'EFFORCENT À AMÉLIORER LA TRANSPARENCE FISCALE

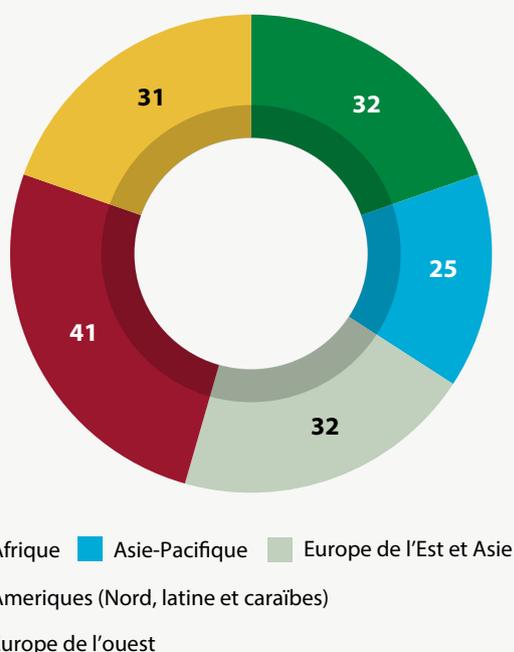
Bien qu'autrefois, les juridictions avaient des accords internationaux tels que les conventions de double imposition qui prévoyaient l'échange de renseignements, la coopération internationale entre les administrations fiscales s'est considérablement améliorée depuis l'adoption des normes convenues au niveau international et la création du Forum mondial. En réalité, les juridictions avaient du mal à obtenir la plupart des renseignements pertinents en raison de multiples obstacles, y compris le secret bancaire, le déficit de connaissances, la faiblesse des administrations et le manque de volonté politique. La première réalisation de la communauté internationale à travers la promotion des normes a été d'assurer la transparence des informations pertinentes à des fins fiscales. Le Forum mondial a ainsi pris les devants dans la promotion de bonnes pratiques en veillant à ce que tous ses membres conservent de la même façon les informations à des fins fiscales et y aient accès en tant que de besoin. Devenir membre du Forum mondial représente un engagement à créer les conditions d'une coopération efficace avec d'autres juridictions en matière fiscale. Rejoindre le Forum mondial est également une étape majeure pour bénéficier d'un soutien, désormais disponible à l'échelle internationale, dans le domaine de la transparence et de l'échange de renseignements.

GRAPHIQUE 2.1. Évolution de l'adhésion au Forum mondial en Afrique



Note : Pays membres africains du Forum mondial au 29 février 2020

GRAPHIQUE 2.2. Répartition des membres du Forum mondial par région



Note : Pays membres du Forum mondial au 29 février 2020

Des discussions sont en cours avec d'autres pays africains ayant montré un grand intérêt à devenir membres de l'Initiative Afrique. Le nombre de membres africains a presque doublé en cinq ans et l'Afrique n'est plus le continent sous-représenté au Forum mondial, comme le montre le graphique 2.2 sur la répartition des membres du Forum mondial par région.

La participation accrue des pays africains aux travaux du Forum mondial démontre les efforts que les pays aux quatre coins du continent mettent en œuvre pour tirer parti des améliorations du paysage de la transparence fiscale dans le but de servir leurs objectifs de mobilisation des ressources nationales. C'est également le témoignage d'une attention politique croissante portée sur l'agenda de la transparence fiscale sur le continent.

En plus d'en être membres, les pays africains participent activement aux travaux du Forum mondial. Cela comprend le pilotage du Forum mondial et l'examen de la mise en œuvre des normes. Le Comité de pilotage prépare et oriente les travaux futurs du Forum mondial. Il est composé de 18 membres du Forum mondial, et prévoit une rotation avec un à deux nouveaux membres chaque année. Le Comité de pilotage comprend actuellement deux pays africains : le Ghana (depuis 2017) et le Kenya (depuis 2012). L'Afrique du Sud a également été membre du Comité de pilotage entre 2012 et 2016.

L'une des principales missions du Forum mondial visant à garantir la mise en œuvre des normes internationales consiste à faire examiner par les pairs les juridictions membres et les non-membres identifiées comme pertinentes. De par leur rôle, les experts évaluateurs et le Groupe d'examen par les pairs sont au cœur du mécanisme d'examen par les pairs. Participer aux examens par les pairs en tant qu'évaluateur offre une occasion unique d'apprendre des autres juridictions sur les bonnes pratiques de mise en œuvre des normes et de contribuer à la surveillance mondiale des normes. Plus une juridiction met à disposition des experts évaluateurs pour examiner d'autres juridictions, plus ses fonctionnaires renforcent leurs compétences en matière de transparence fiscale. En contrepartie, cela sert à la préparation de l'examen par les pairs du pays et améliore la compréhension des défis et des avantages de la transparence fiscale. Malgré les contraintes de ressources associées à la participation au mécanisme d'examen par les pairs, davantage de pays africains désignent des représentants pour participer à ce processus. À la suite d'un récent appel du Forum mondial, quatre pays africains ont volontairement désigné 16 évaluateurs pour les examens par les pairs de l'ERD à venir en 2020. Il s'agit d'un chiffre impressionnant qui démontre à lui seul l'engagement des pays africains à mettre en œuvre les normes internationales et leur volonté de renforcer leurs compétences, de préparer leurs propres examens et de faire avancer l'agenda de la transparence fiscale.

« Le partenariat stratégique de l'Ouganda avec le Forum mondial de l'OCDE a inspiré des réformes politiques et administratives, qui ont éclairé la conception de la Stratégie nationale de mobilisation des recettes nationales, en particulier dans les domaines des transactions transfrontalières et de la transparence fiscale. »

Dr. Ajedra Gabriel Aridru Ministre d'État des finances, Ouganda

En plus de mettre à disposition des évaluateurs, deux pays africains (Seychelles et Ouganda) sont actuellement membres du Groupe d'examen par les pairs pour l'ERD tandis que trois autres participent au nouveau Groupe d'examen par les pairs pour l'EAR (Ghana, Maurice et Afrique du Sud). L'Ouganda n'applique pas encore la norme EAR, mais participe lui aussi aux discussions du Groupe d'examen par les pairs pour l'EAR concernant la confidentialité et la protection des données. Les Groupes d'examen par les pairs sont les groupes techniques du Forum mondial chargés de débattre et d'approuver les

Cinq ans d'Initiative Afrique : qu'est ce qui a changé ?

rapports d'examen préparés par les équipes d'évaluation. Ils garantissent la cohérence et l'intégrité du système d'évaluation tout en assurant des règles du jeu équitables.

Quatre pays africains se sont portés candidats pour désigner 16 experts évaluateurs pour les examens par les pairs à partir de 2020.

L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS CONTINUE D'ÊTRE UNE PRIORITÉ POUR LES PAYS AFRICAINS

D'après le rapport 2018, le plaidoyer en faveur de l'Initiative Afrique a entraîné un changement important dans la priorité accordée à la transparence fiscale au sein des administrations fiscales africaines de 2014 à 2018. Le niveau de priorité reste élevé sur le continent.

D'après les réponses au questionnaire, en 2018, 81 % des administrations fiscales considéraient l'ER comme une priorité « élevée » ou « très élevée ». En 2019, 63 % des administrations fiscales partageaient ce point de vue. Le niveau de priorité est généralement stable. En réalité, non seulement six pays de plus ont participé au questionnaire de 2019 (33 pays au total) par rapport à 2018, mais le nombre de pays considérant l'ER comme une priorité « élevée » ou « très élevée » est resté presque le même (22 pays en 2018 et 21 en 2019). Dix-sept pays conservent le même niveau de priorité, y compris onze pays considérant l'ER comme une priorité élevée ou très élevée. Sept pays estiment que le niveau de priorité a augmenté entre 2018

et 2019 ; soit de « faible » à « moyen » (un pays), de « faible » à « élevé » (un pays), ou de « élevé » à « très élevé » (cinq pays).

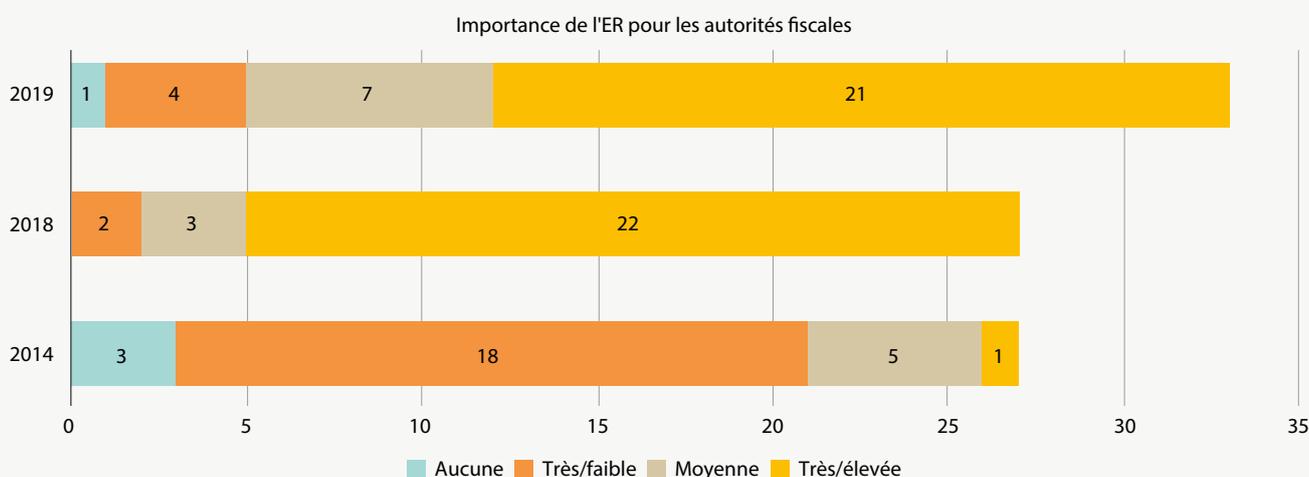
Deux pays sont d'avis que le niveau d'attention accordé à l'ER a diminué entre 2018 et 2019. Ce changement de priorité semble s'être produit dans le contexte de changements de gouvernements. Contrairement à 2018, un pays a considéré que l'ER n'était pas une priorité en 2019. Cela peut se comprendre car le pays en question n'est pas membre du Forum mondial et semble n'avoir pas encore pris la pleine mesure de l'importance de l'échange de renseignements.

L'INFRASTRUCTURE D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTINENT CONTINUE DE S'AMÉLIORER

La mise en œuvre de l'échange de renseignements nécessite l'existence d'une infrastructure de base au sein des administrations fiscales. Cela comprend une unité d'ER dotée de ressources suffisantes. Cette unité doit disposer d'un personnel formé, d'un bureau garantissant un minimum de confidentialité ainsi que de procédures bien établies décrites dans un manuel dédié. Il est également recommandé de disposer d'un système pour suivre le traitement des demandes d'ER et de veiller à ce que le pouvoir de l'autorité compétente soit délégué, pour passer du ministre chargé des finances – comme généralement mentionné dans les accords d'échange de renseignements – à l'administration fiscale.

Les infrastructures d'ER s'améliorent dans les administrations fiscales africaines. On constate une augmentation du nombre de pays ayant assuré la délégation du pouvoir de l'autorité compétente à l'administration fiscale (22), du nombre de pays

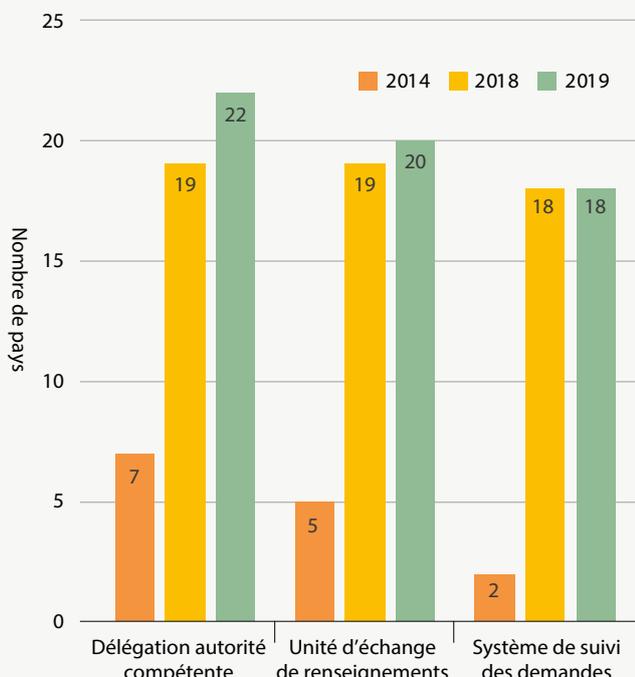
GRAPHIQUE 2.3. Niveau de priorité de l'échange de renseignements pour les autorités fiscales



Note : Le graphique reflète la situation des 33 pays africains ayant fourni des données.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

GRAPHIQUE 2.4. Évolution de l'infrastructure de l'échange de renseignements



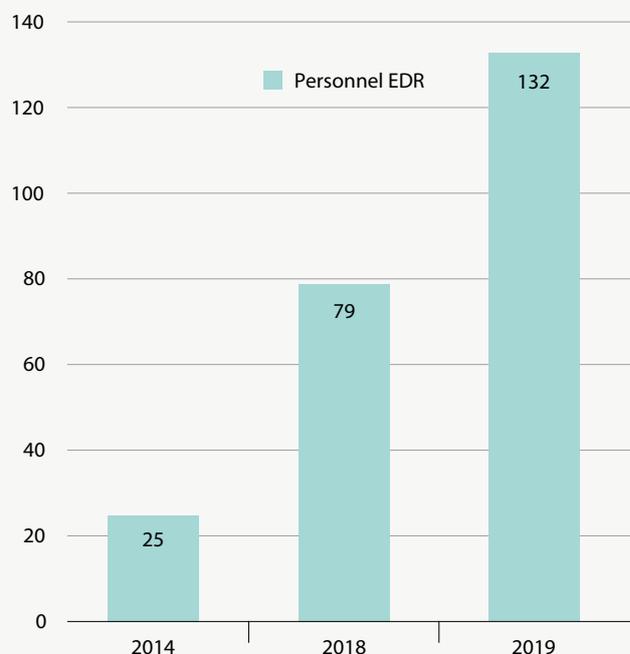
Note : Le graphique reflète la situation des 33 pays africains ayant fourni des données.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

disposant d'une unité d'ER (20) et du nombre de pays disposant d'un système de suivi des demandes d'ER (18). Le progrès majeur concerne le nombre d'agents de l'administration fiscale travaillant sur l'ER, qui est passé de 79 en 2018 à 132 en 2019, dont 60 personnes dédiées à l'ER à temps plein. En moyenne, le nombre de personnels travaillant au sein des unités d'échange de renseignements est passé de moins d'une personne en 2014 à quatre personnes en 2019. C'est un signe que les pays africains consacrent davantage de ressources à la mise en œuvre de l'échange de renseignements au sein de leurs administrations fiscales.

Il ne suffit pas d'augmenter le nombre d'employés dédiés à l'ER. Il est important de veiller à ce que le personnel dispose des outils nécessaires pour traiter les demandes d'ER, en leur fournissant des formations adéquates pour développer leurs compétences. Au fil des ans, l'un des domaines prioritaires de l'Initiative Afrique a été de dispenser des formations appropriées sur l'ER aux administrations fiscales. D'après les réponses au questionnaire, la plupart des administrations fiscales en Afrique sont désormais convaincues que le niveau de connaissances de leur personnel en matière d'ER est soit « moyen », soit « élevé ». Le pourcentage d'administrations fiscales qui attribuent un niveau élevé de connaissances à leurs fonctionnaires a diminué entre 2018 (66 %) et 2019 (30 %).

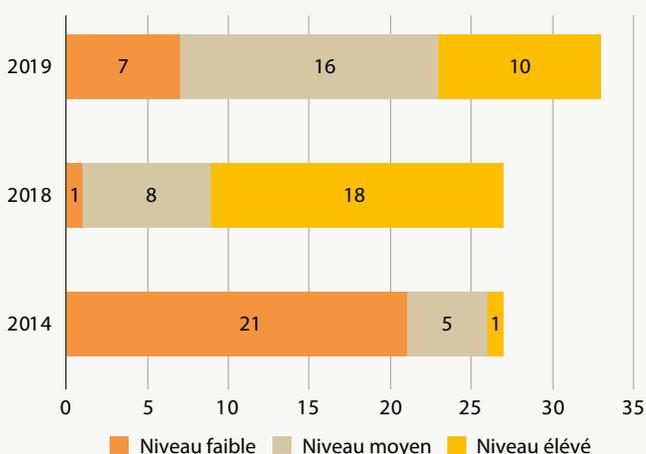
GRAPHIQUE 2.5. Évolution du nombre de membres du personnel travaillant sur l'ER



Note : Le graphique reflète la situation des 33 pays africains ayant fourni des données.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

GRAPHIQUE 2.6. Évolution des connaissances sur l'ER au sein des administrations fiscales



Note : Le graphique reflète la situation des 33 pays africains ayant fourni des données.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

Cinq ans d'Initiative Afrique : qu'est ce qui a changé ?

Cependant, mis à part les nouveaux membres qui ont eu une exposition limitée à l'échange de renseignements dans le passé, les administrations fiscales ont expliqué que cette diminution s'expliquait par l'énorme différence entre le personnel de l'unité d'ER, généralement bien formé en la matière, et le reste du personnel de l'administration fiscale. Il faut comprendre par-là que les administrations fiscales du continent ont besoin que les connaissances en matière d'ER s'étendent au-delà de l'unité d'ER afin que l'échange de renseignements devienne vraiment un outil de soutien aux autres opérations des administrations fiscales.

LES PAYS AFRICAINS CONTINUENT D'ÉLARGIR LEURS RÉSEAUX D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

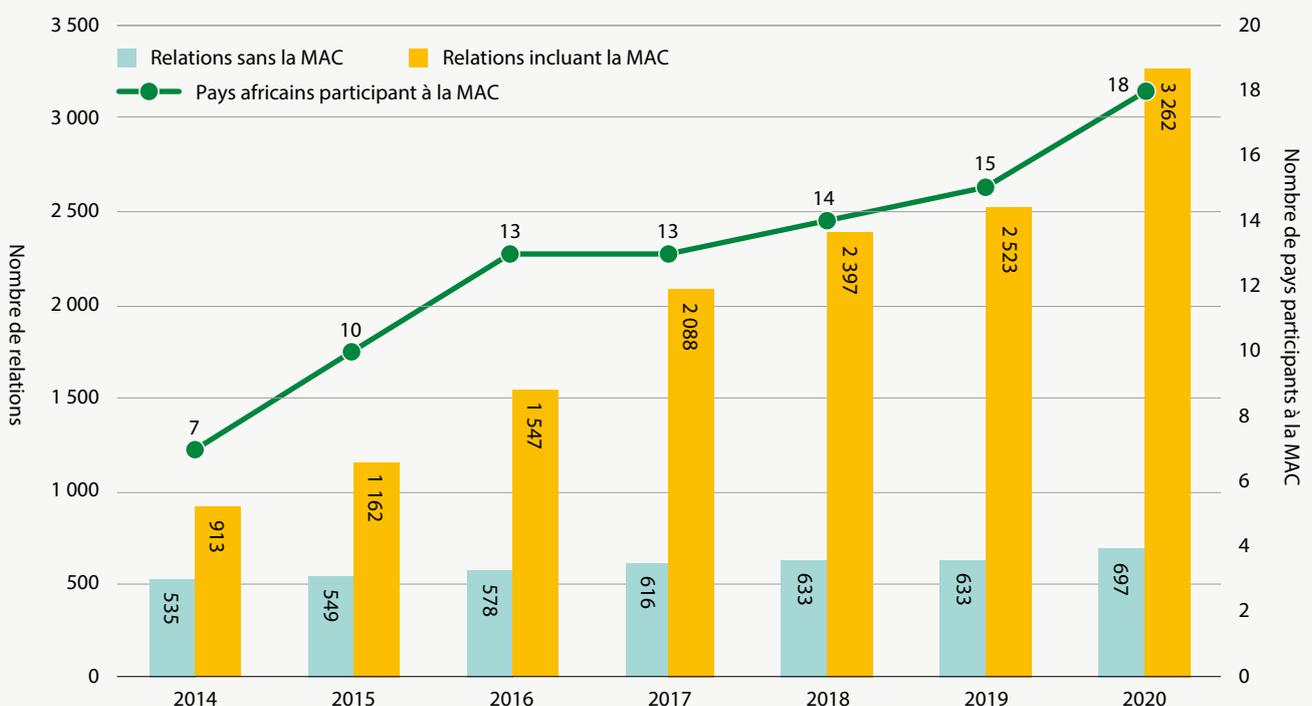
Il n'y a pas d'ER sans accord entre les juridictions qui souhaitent échanger des renseignements. Il y a cinq ans, lorsque l'Initiative Afrique a été lancée, l'un des obstacles à un échange effectif de renseignements dans les pays africains était le réseau étroit de partenaires d'ER. La conséquence immédiate fut l'impossibilité pour les inspecteurs des impôts et les agents en charge du suivi du respect des obligations fiscales de mener correctement leurs enquêtes en envoyant des demandes de renseignements à des pays étrangers s'ils avaient

été confrontés à des transactions transfrontalières ou s'ils avaient suspecté une fraude ou une évasion fiscale potentielle impliquant des transactions dans un pays étranger.

Depuis 2014, les pays africains ont considérablement élargi leurs réseaux de partenaires d'ER en signant davantage d'accords d'ER. Les progrès soulignés dans le rapport 2018 se sont poursuivis en 2019 avec 680 nouvelles relations d'ER créées entre janvier 2019 et janvier 2020. 98 % de ces nouvelles relations ont été créées grâce à la signature de la Convention multilatérale, qui est l'instrument le plus puissant de coopération entre les administrations fiscales avec déjà 136 juridictions participantes (au 29 février 2020). Quatre autres pays africains ont adhéré à la Convention multilatérale depuis le rapport 2018 et sept autres suivent actuellement la procédure d'approbation pour être invités à la signer. Le graphique 2.7 montre l'évolution des relations d'ER et l'importance de la Convention multilatérale dans l'établissement de ces relations.

La répartition du nombre de relations d'ER par pays montre un énorme écart entre les pays qui ont signé la Convention multilatérale et ceux qui ne l'ont pas fait. À l'exception de l'Égypte qui possède un réseau de plus de 50 partenaires d'ER avec lesquels ont été signés des accords bilatéraux, les non-

GRAPHIQUE 2.7 Nombre de relations d'échange de renseignements créées par les pays africains depuis 2014

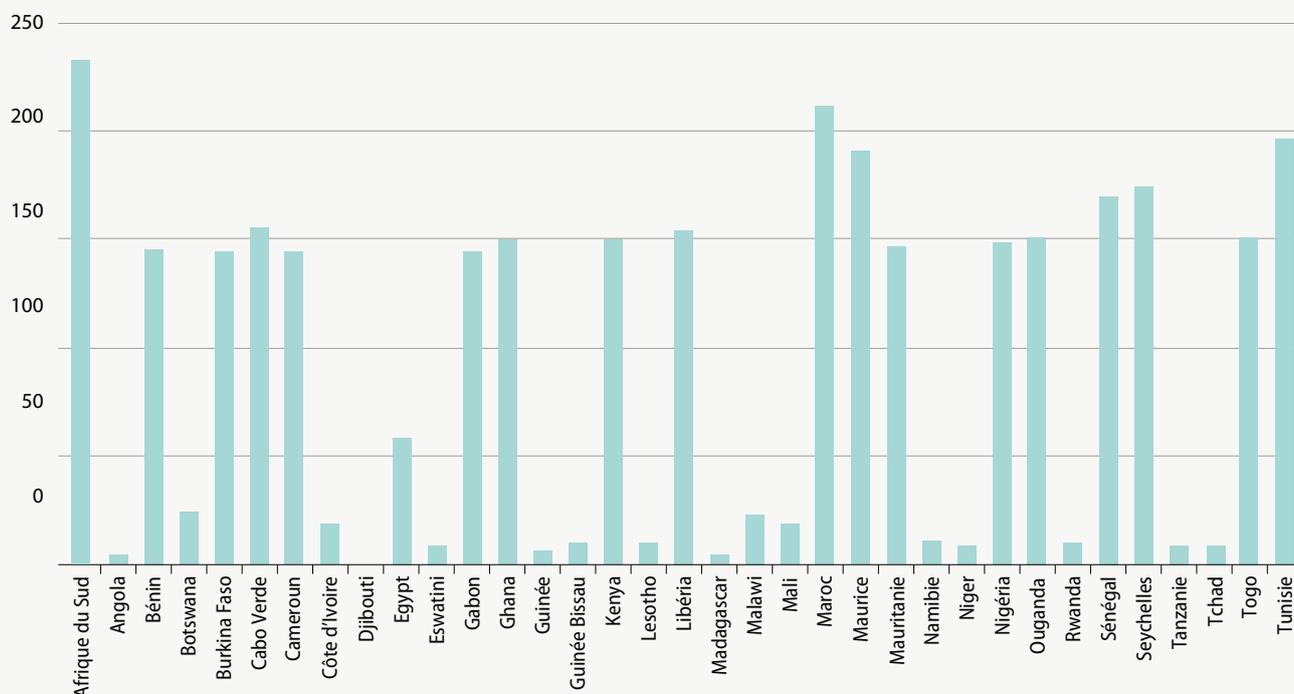


Note : Le graphique reflète la situation des 33 pays africains ayant fourni des données, ainsi que l'Égypte et Djibouti.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains et Tableau des juridictions participant à la Convention multilatérale*.

* http://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/Status_of_convention.pdf.

GRAPHIQUE 2.8. Les relations d'échange de renseignements des pays africains (par pays)



Note : Le graphique reflète la situation des 33 pays africains ayant fourni des données, ainsi que l'Égypte et Djibouti.
 Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains et Tableau des juridictions participant à la Convention multilatérale.

signataires de la Convention multilatérale ont un nombre limité de partenaires d'ER, généralement inférieur à dix. Le groupe des non-signataires de la Convention multilatérale n'est pas homogène. Il comprend à la fois les non-membres du Forum mondial, les nouveaux membres et certains autres membres qui l'ont rejoint au cours des cinq dernières années. En réalité, la décision d'adhérer à cette convention est une décision politique qui doit être prise par le gouvernement. Cela n'a pas été le cas pour certains membres plus anciens. Pour d'autres, la décision d'adhérer à la Convention a été prise, mais

certaines insuffisances ont été identifiées dans le cadre juridique du pays et doivent être corrigées avant la fin du processus d'approbation. Cela renforce la corrélation entre les sphères politique et technique dans la mise en œuvre de l'échange de renseignements.

En plus de la Convention multilatérale, l'ATAF a développé un accord d'ER ouvert à la signature de ses membres : l'Accord d'assistance mutuelle en matière fiscale (AMATM). L'AMATM a déjà été signé par neuf pays africains et est récemment entré

TABLEAU 2.1. Davantage de pays africains adhèrent à la Convention multilatérale et à l'AMATM

	Convention multilatérale		AMATM	
	Nombre	Pays	Nombre	Pays
Convention signée	18	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Gabon, Ghana, Libéria, Kenya, Maurice, Mauritanie, Maroc, Nigéria, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Togo, Tunisie, Ouganda,	9	Botswana, Eswatini, Ghana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Ouganda, Zambie
Convention ratifiée	10	Cameroun, Ghana, Maurice, Nigéria, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Tunisie, Ouganda, Maroc	7	Afrique du Sud, Gambie, Lesotho, Libéria, Mozambique, Nigéria, Ouganda
Processus de signature	7	Angola, Madagascar, Eswatini, Lesotho, Namibie, Rwanda, Tchad		

Source : Tableau des juridictions participant à la Convention multilatérale* et réponses au questionnaire.
 * http://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/Status_of_convention.pdf

Cinq ans d'Initiative Afrique : qu'est ce qui a changé ?

en vigueur après sa ratification par quatre Parties, comme l'exige l'Accord. Le tableau 2.1 montre l'intérêt croissant des pays africains à étendre leurs réseaux de partenaires d'ER par la signature d'instruments multilatéraux.

LES PAYS AFRICAINS CONTINUENT DE METTRE EN ŒUVRE LA NORME D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

À moins qu'une juridiction ne montre par des signes forts qu'elle est pleinement engagée dans la mise en œuvre de la norme ERD, il lui serait difficile de bénéficier au mieux de l'ER. Le rôle du Forum mondial est d'apporter cette garantie en faisant évaluer par les pairs tous ses membres au regard de la norme internationalement acceptée. Tous les membres du Forum mondial s'engagent à mettre en œuvre la norme ERD, y compris les 32 pays africains actuellement membres du Forum mondial. Le processus d'examen évalue la disponibilité des renseignements, l'accès aux renseignements et l'échange efficace de renseignements avec les partenaires pertinents.

En 2016, le Forum mondial a achevé son premier cycle d'examens par les pairs au cours duquel 15 pays africains ont été entièrement examinés, avec les notations globales « Conforme » pour l'un d'entre eux et « Conforme pour l'essentiel » pour les autres.¹

Depuis 2016, un deuxième cycle d'examens par les pairs est mené par le Forum mondial sur la base d'une norme renforcée qui, entre autres, oblige les juridictions à garantir la transparence des renseignements sur les bénéficiaires effectifs et la qualité des demandes envoyées à leurs partenaires d'ER. Seuls trois pays africains ont été examinés : le Botswana (« partiellement conforme »), le Ghana (« partiellement conforme ») et Maurice (« conforme »). Quatre autres pays africains (Libéria, Seychelles, Afrique du Sud et Tunisie) sont en cours d'examen et les résultats devraient être publiés en 2020. Bien que deux des trois pays africains déjà examinés aient reçu la notation « partiellement conforme », il est encore trop tôt pour conclure que le niveau de mise en œuvre de la norme ERD a baissé en Afrique. Toutefois, cela confirme que le défi que représente la norme ERD renforcée, comme observé dans de nombreuses autres juridictions à travers le monde, se pose également pour les pays africains. Une partie du soutien technique apporté par le Forum mondial à ses membres consiste à les aider à mettre en œuvre les normes et donc à les préparer à leurs examens par les pairs.

1. Conforme : Afrique du Sud ; Conforme pour l'essentiel : Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Maurice, Nigéria, Sénégal, Seychelles, Ouganda.

Comme le montre le tableau 2.2 relatif au calendrier de l'examen en matière d'ERD pour les pays africains, la plupart de ces pays (25 sur 32) n'ont pas encore été examinés, ce qui leur laisse suffisamment de temps pour se préparer à leurs examens. Le Secrétariat du Forum mondial est disponible pour fournir une assistance technique aux pays africains dans la préparation de leurs examens car la plupart d'entre eux ont une expérience limitée dans la mise en œuvre de la norme ERD.

TABLEAU 2.2. Calendrier des examens en matière d'ERD des pays africains (à partir de 2020)

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
2020	Tanzanie	Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria	Gabon, Maroc	
2021	Tchad, Mauritanie	Égypte	Burkina Faso, Lesotho, Togo	
2022	Djibouti, Sénégal	Bénin, Cameroun	Niger, Madagascar, Rwanda, Ouganda	Cabo Verde, Eswatini
2023	Guinée, Namibie			

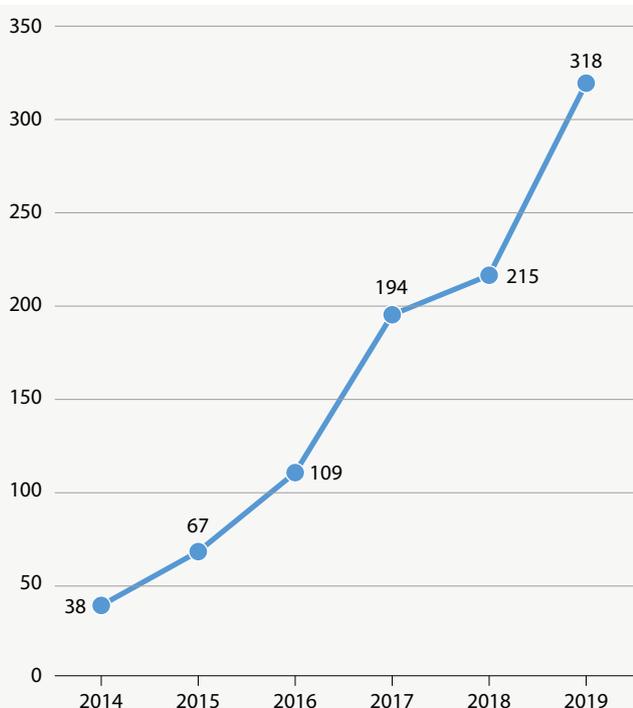
Note : Le Mali est le dernier pays africain à rejoindre le Forum mondial (janvier 2020) et n'a pas encore été ajouté au calendrier d'examen par les pairs.

Source : <http://www.oecd.org/tax/transparency/about-the-global-forum/publications/schedule-of-reviews.pdf>.

LE NOMBRE DE DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ENVOYÉES PAR LES PAYS AFRICAINS CONTINUE D'AUGMENTER

Le but ultime de la transparence fiscale est d'aider les administrations fiscales à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales transfrontalières et à améliorer la mobilisation des ressources nationales. En ce qui concerne l'ERD, le seul moyen d'atteindre cet objectif est d'utiliser réellement l'ER en envoyant des demandes aux partenaires conventionnels, de façon à clarifier la situation des transactions transfrontalières et les actifs détenus à l'étranger. Les pays africains participant à l'Initiative Afrique se sont engagés à augmenter le nombre de demandes d'échange de renseignements envoyées et à suivre leur impact sur la le civisme fiscal et la collecte de recettes fiscales. La tendance constatée dans le rapport 2018 s'est poursuivie et même accélérée : plus les pays africains se familiarisent avec la transparence fiscale, plus ils envoient de demandes d'échange de renseignements. Le nombre de demandes envoyées a augmenté de 48 % entre 2018 et 2019, comme le montre le graphique 2.9.

GRAPHIQUE 2.9. Évolution du nombre de demandes de renseignements envoyées par les pays africains depuis 2014

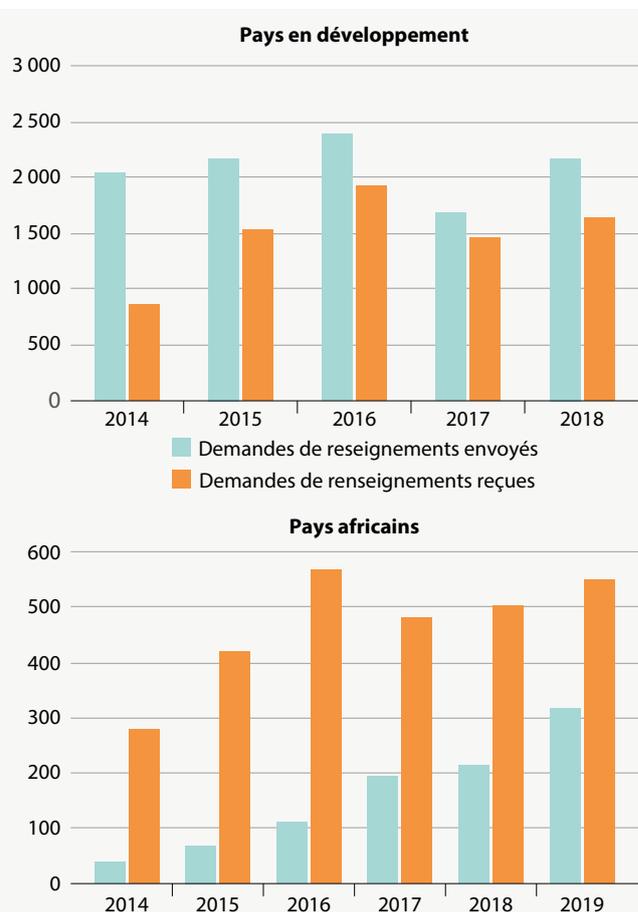


Note : Le graphique reflète la situation des 33 pays africains ayant fourni des données.

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains.

Bien que les pays africains progressent considérablement dans l'envoi de demandes, ils sont toujours des destinataires nets des demandes, contrairement aux pays en développement qui sont généralement des expéditeurs nets (voir **graphique 2.10**). Au fil des ans, le nombre de demandes reçues par les pays africains a toujours été supérieur au nombre de demandes envoyées. Entre 2014 et 2019, au total, ils ont envoyé 1 024 demandes et en ont reçues 2 802. Cependant, il existe des écarts importants entre les pays africains, à la fois en termes de demandes entrantes et sortantes. Cinq pays (Maurice, Maroc, Seychelles, Afrique du Sud et Tunisie) ont reçu 91 % des demandes entrantes et quatre pays (Maurice, Afrique du Sud, Tunisie et Ouganda) ont envoyé 74 % des demandes sortantes. Un groupe de trois pays (Maurice, Afrique du Sud et Tunisie) domine l'activité de l'échange de renseignements en Afrique, en étant actifs sur les deux plans. Au cours de la même période, seuls cinq pays ont été des expéditeurs nets de demandes de renseignements (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Lesotho et Ouganda). Cela montre que la plupart des pays africains n'ont pas encore atteint leur plein potentiel d'ER et que la mise en œuvre de l'échange de renseignements requiert davantage d'efforts.

GRAPHIQUE 2.10. Demandes envoyées et reçues par les pays africains et les pays en développement depuis 2014



Note : Les graphiques reflètent la situation des 33 pays africains ayant fourni des données et les chiffres communiqués par les membres du Forum mondial par le biais de l'enquête du Forum mondial 2019 (environ 50 % de tous les membres ont répondu).

Source : Réponses fournies au questionnaire par les pays africains et OCDE (2019), *Transparence et échange de renseignements à des fins fiscales La coopération multilatérale qui a changé le monde, Rapport du 10^e anniversaire*. * <http://www.oecd.org/tax/transparency/rapport-10-ans-forum-mondial.pdf>

.....

Le nombre de demandes de renseignements envoyées par les pays africains a augmenté de 48 % entre 2018 et 2019. Cependant, la plupart des pays africains sont encore en deçà de leur potentiel d'échange de renseignements. Plus d'efforts doivent être consacrés à la mise en œuvre de l'échange de renseignements.

.....

LES RECETTES FISCALES LIÉES À L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS CONTINUENT D'AUGMENTER

L'augmentation du nombre de demandes de renseignements émanant des pays africains s'est traduite par la collecte de recettes fiscales supplémentaires. En 2019, cinq pays africains ont identifié près de 12 millions USD d'impôts supplémentaires résultant directement des demandes d'ER envoyées (Burkina Faso, Kenya, Togo, Tunisie et Ouganda). L'Ouganda à lui seul a identifié plus de 9 millions USD, ayant envoyé 32 demandes d'ER, soit une moyenne de 281 000 USD identifiés par demande envoyée. Plus important encore, lors de la collecte des renseignements demandés par un partenaire d'ER, le Togo a identifié des transactions non déclarées par un contribuable au Togo. Cela a conduit à l'identification de 1,3 million USD d'impôts supplémentaires au Togo.

Pour la première fois, le Kenya a identifié des impôts supplémentaires comme une conséquence directe de l'échange de renseignements. L'échange de renseignements a un énorme potentiel pour le Kenya, et ce dernier a déployé beaucoup d'efforts pour mettre en place un programme d'ER efficace au cours des deux dernières années. L'envoi de 19 demandes d'ER, avec déjà 1,3 million USD d'impôts supplémentaires identifiés, en est un résultat concret. Avec la ratification de la Convention multilatérale fin 2019, le Kenya devrait envoyer davantage de demandes car l'entrée en vigueur de la Convention ouvrira des voies d'échanges avec plus de 135 juridictions.

Au total, entre 2014 et 2019, un groupe de huit pays africains a identifié 189 millions USD. Ceci est significatif pour les pays africains car les besoins de dépenses sont importants sur le continent.

.....

189 millions USD : recettes fiscales supplémentaires identifiées par huit pays africains dues à l'échange de renseignements entre 2014 et 2019.

.....

L'expérience croissante de certains pays africains dans l'utilisation de l'ER montre qu'il ne s'agit pas d'une procédure complexe ; il s'agit d'un outil accessible et à la portée des pays africains, à condition qu'ils aient les capacités minimales nécessaires, telles que des accords et des unités d'ER dotées de ressources suffisantes. Les études de cas suivantes fournies par certains pays africains mettent en évidence l'utilité de l'échange de renseignements et expliquent comment l'ER peut soutenir les contrôles et les enquêtes fiscaux, et ainsi générer des recettes supplémentaires.

Encadré 2.1. UN CAS D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS AU CAMEROUN



Comment une demande de renseignements reçue donne lieu à des enquêtes au profit de la juridiction requise.

Dans le cadre de sa relation d'ER avec un partenaire conventionnel, le pays X en Europe, le Cameroun a reçu en 2016 une demande de renseignements de ce pays concernant la relation commerciale d'une société mère camerounaise et de ses deux filiales dans le pays X.

Après avoir répondu à la demande, le Cameroun a également adressé une demande au pays X pour obtenir des renseignements complémentaires sur les filiales du pays X de la société camerounaise.

La réponse reçue du pays X a révélé qu'au cours de la période 2013, 2014 et 2015, la société camerounaise avait importé diverses matières premières du pays X d'une valeur de plus de 5 millions USD.

Ces renseignements ont été transmis au centre des impôts concerné au Cameroun, pour être comparés aux déclarations fiscales de la société camerounaise pour les années en question.

En conséquence, une vérification complète de comptabilité a été effectuée dans la société camerounaise en 2017. Le contrôle s'est traduit par une obligation fiscale initiale pour la société camerounaise d'environ 1,3 million USD en capital et de plus de 40 000 USD en pénalités.

Après un long contentieux, le montant définitif d'impôts dus s'est élevé à près de 1 million USD au total (droits et pénalités) et a été effectivement collecté par l'administration fiscale.

Source : Réponses fournies au questionnaire par le Cameroun.



ENCADRÉ 2.2. Un cas d'échange de renseignements en Ouganda

**L'échange de renseignements n'est pas de la magie****1. Nom des contribuables**

- En Ouganda : Société A
- En Africana : Société B, société C, société D et un trust (Group Trust)

2. Contexte

L'Uganda Revenue Authority (URA) a reçu des informations provenant de tiers sur une possible évasion fiscale (impôt sur le revenu, TVA et impôts à la source) par la société A par le biais d'une sous-déclaration des ventes et de l'impôt sur le revenu propre aux exportations vers le marché africain.

La société A est une filiale ougandaise de la **société D**, établie à Africana. La première s'occupe de la transformation et de la fabrication du thé pour les marchés locaux et étrangers. Les autres entités du groupe, toutes basées en Africana, sont :

- la **société B** ;
- la **société C**, une entité commerciale et
- **Group Trust**, un trust géré par le groupe.

Les administrateurs de la société A sont Mme X Opio et M. Y Opio et l'actionnaire majoritaire de la société A est Mme Z Opio.

La société A exporte du thé vers divers pays d'Afrique et plus particulièrement vers ses sociétés affiliées, dont la société B. Cependant, ces ventes ont été sous-estimées dans les déclarations d'impôt sur le revenu et n'ont pas été déclarées pour les droits de douane.

L'équipe d'enquête a examiné les relevés bancaires de la société A, qui ont révélé que la société A avait reçu de l'argent de la société C, à la fois directement et par l'intermédiaire de Group Trust, pour un montant de 10 millions USD sur une période de 2014 à 2017.

Les enquêtes ont révélé que la société C avait acheté du thé à la société A ; cependant, le paiement était déguisé en prêts inter-sociétés et acheminé par la société B.

Les administrateurs de la société A n'ont pas déclaré les revenus mondiaux provenant de toutes leurs sources géographiques.

3. Problèmes découlant du contrôle fiscal en Ouganda nécessitant un échange de renseignements (lacunes identifiées devant être comblées par des renseignements provenant d'autres juridictions)

Il était nécessaire de confirmer les éléments suivants :

- L'authenticité des prêts inter-sociétés ;
- Le revenu mondial des dirigeants ;

- La valeur réelle des ventes (exportations) réalisées par la société A.

4. Renseignements demandés en Africana

- Détails sur la constitution, la structure et les opérations de la société B et de Group Trust ;
- Relevés bancaires et virements internationaux de la société B ;
- Copies des accords de prêt ;
- Déclarations d'impôt de la société B et de Group Trust.

5. Renseignements reçus en provenance d'Africana

- Relevés bancaires et virements internationaux de la société B ;
- Détails d'ouverture de compte bancaire, signataires autorisés et bénéficiaires effectifs ;
- Registre des actionnaires des deux entités à Africana (société B et Group trust) ;
- Il n'y avait aucune preuve de l'existence du prêt.

6. Délai de réception des renseignements

Environ trois mois.

7. Comment les renseignements ont été utilisés (pertinence)

Ces renseignements ont permis d'augmenter les impôts sur le revenu de près de 100 000 USD avant intérêts et pénalités.

8. Temps alloué pour terminer l'enquête

10 mois.

Note : Les informations sur le contribuable dans cette étude de cas ont été anonymisées pour protéger l'identité du contribuable

Source : Réponses fournies au questionnaire par l'Ouganda.



ENCADRÉ 2.3. Un cas d'échange de renseignements en Tunisie



Comment l'échange de renseignements peut ajouter de la valeur à un contrôle fiscal

Les autorités fiscales tunisiennes ont procédé au contrôle d'une société tunisienne X opérant dans le secteur du tourisme. Les échanges de renseignements avec deux pays étrangers ont confirmé un cas majeur d'évasion fiscale. Le schéma d'évasion fiscale était le suivant :

- La société tunisienne X dissimulait une partie importante de son chiffre d'affaires à travers une société A établie dans le pays A. Une partie des paiements à la société A était effectuée via deux comptes bancaires dans une banque établie dans le pays A.
- Les paiements dissimulés ont ensuite été transférés sur deux comptes bancaires ouverts dans une banque tunisienne par une société B étrangère établie dans le pays B. La société B a été constituée par l'un des actionnaires de la société X tunisienne.

Les réductions de ventes entre 2013 et 2016 identifiées avec des informations nationales (sans ER) se sont élevées à 2,6 millions USD. Ce montant est passé à 4,1 millions USD après utilisation des renseignements reçus des pays A et B par le biais d'un échange de renseignements, soit une augmentation de 54 %.

La société X tunisienne a accepté un ajustement fiscal de près de 1,2 million USD.

Source : Réponses fournies au questionnaire par la Tunisie.



ENCADRÉ 2.4. UN CAS SUD-AFRICAIN



Comment l'assistance mutuelle entre administrations fiscales peut aider au recouvrement des impôts dans un pays étranger

La société A était constituée dans le pays X et possédée et contrôlée par Monsieur D du pays Y. La décision finale d'un recours fiscal en Afrique du Sud pour une année donnée a conclu que la société A était redevable de plus de 100 millions USD à l'administration fiscale sud-africaine (SARS).

SARS a fait valoir que pendant la durée de son enquête sur la société A, des actifs d'un montant total de 10 millions USD ont été transférés à la société B, constituée dans le pays Z. SARS s'est appuyé sur la disposition du protocole modifiant la convention de double imposition (CDI) entre l'Afrique du Sud et le pays Z, qui prévoyait une assistance mutuelle pour le recouvrement des impôts, et a sollicité l'assistance de l'administration fiscale du pays Z pour recouvrer la dette fiscale de la société A.

L'administration fiscale du pays Z a aidé SARS et est intervenue dans le transfert d'actifs de la société A à la société B. La société A a ensuite intenté une action en justice dans le pays Z, arguant que l'administration fiscale du pays Z ne pouvait pas faire respecter l'obligation fiscale sud-africaine parce qu'elle concerne une période antérieure à l'entrée en vigueur de la CDI. Le protocole à la CDI contenait l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des impôts. La société A a en outre fait valoir qu'une disposition de la CDI, qui régit l'entrée en vigueur de la CDI, avait pour effet

d'empêcher l'assistance mutuelle dans le recouvrement des dettes fiscales qui se rapportent à des périodes antérieures à une date spécifique. En substance, l'argument était contre l'application rétroactive des dispositions relatives à l'assistance mutuelle.

Le tribunal a estimé que les dispositions de la CDI ne limitaient pas l'application du protocole dans le temps. En outre, les dispositions de la CDI et du protocole ont été jugées applicables aux demandes d'assistance pour l'exécution de dettes fiscales nées avant l'entrée en vigueur du protocole. Le tribunal a ensuite déclaré que l'application des dispositions de la CDI et du protocole en l'espèce n'était pas véritablement rétroactive. En outre, il n'y avait aucune injustice dans son application qui permettait le recouvrement des dettes fiscales à l'étranger, bien que les dettes se rapportaient à des années commençant avant l'entrée en vigueur de la CDI.

Le front uni présenté par SARS et l'administration fiscale du pays Z a permis d'épingler le contribuable et constitue un exemple de la manière dont on peut s'appuyer sur l'assistance mutuelle pour l'exécution du recouvrement des impôts dans le cadre d'une CDI.

Note : Les informations sur le contribuable dans cette étude de cas ont été anonymisées pour protéger l'identité du contribuable

Source : Réponses fournies au questionnaire par l'Afrique du Sud

LES PAYS AFRICAINS COMMENCENT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

Tous les membres du Forum mondial, y compris les 32 pays africains actuels, se sont engagés à mettre en œuvre la norme EAR. Toutefois, aucun engagement à suivre un calendrier précis n'a été imposé aux pays en développement qui n'hébergent pas de centre financier, compte tenu des difficultés spécifiques à ces pays dans la mise en œuvre de l'EAR et du risque moindre qu'ils représentent en matière de règles de jeu équitables. Il leur a été offert en échange la possibilité de participer à des projets pilotes, en collaboration avec une administration partenaire, pour les aider à mettre en œuvre l'EAR.

En 2018, l'Afrique du Sud a reçu des données sur les soldes des comptes financiers détenus dans des pays étrangers par des résidents fiscaux sud-africains, d'une valeur de plus de 17 milliards d'euros.

L'EAR sur les comptes financiers a un énorme potentiel pour l'Afrique. Le montant de la richesse africaine détenue à l'étranger est proportionnellement beaucoup plus élevé que celui des pays développés – on estime que 44 % du patrimoine financier de l'Afrique est détenu à l'étranger, avec une perte correspondante de 17 milliards EUR de recettes fiscales (Zucman, 2017).

TABLEAU 2.3 Estimation du patrimoine détenu à l'étranger et de la perte de recettes correspondante

	Patrimoine détenu à l'étranger (en milliards EUR)	Part du patrimoine financier détenu à l'étranger	Perte de recettes fiscales (en milliards EUR)
Europe	2 300	11 %	55
États-Unis	1 300	4 %	30
Asie	1 200	4 %	25
Amérique latine	900	27 %	19
Afrique	800	44 %	17
Canada	300	9 %	5
Russie	500	54 %	4
Pays du Golfe	600	58 %	0
Total	7 900	8 %	155

Source : Zucman G. (2017), *La richesse cachée des nations*

La mise en œuvre de l'EAR par les pays africains est la prochaine étape du programme de transparence fiscale en Afrique. C'est l'un des principaux objectifs du mandat renouvelé de l'Initiative Afrique. Cinq pays africains mettent actuellement en œuvre l'EAR, deux travaillent avec des partenaires sur des projets pilotes et cinq en sont au stade préliminaire de leurs préparatifs.

TABLEAU 2.4. Statut de la participation des pays africains à l'échange automatique de renseignements

	Pays	Année du premier EAR	Nombre de partenaires auxquels chaque juridiction a envoyé des informations en 2019
Échange déjà en cours	Seychelles	2017	66
	Afrique du Sud	2017	63
	Maurice	2018	65
	Ghana	2019	56
À partir de 2020	Nigéria	2020	–
Préparatifs avancés, réflexion sur la date des premiers échanges	Maroc	Projet pilote avec la France	–
	Cameroun	–	–
	Égypte	Projet pilote avec le Royaume-Uni	–
	Kenya	–	–
	Sénégal	–	–
	Tunisie	–	–
	Ouganda	–	–
	Travaux préparatoires entamés, réflexion en cours sur la date des premiers échanges		

Cinq ans d'Initiative Afrique : qu'est ce qui a changé ?

En général, l'étape préliminaire lorsqu'un pays en développement souhaite commencer le parcours de l'EAR est de subir une évaluation préliminaire de la confidentialité et de la protection des données, car la confidentialité est une condition préalable essentielle pour mettre pleinement en œuvre l'EAR et en bénéficier, notamment en recevant les données dans ce cadre. Cet exercice de diagnostic des lacunes aide la juridiction à identifier les domaines à améliorer, à planifier les différentes étapes de la mise en œuvre et à décider d'une date possible pour ses premiers échanges automatiques. Le tableau 2.4 résume la situation actuelle des pays africains en ce qui concerne la mise en œuvre de l'EAR.

L'exemple du Ghana (voir la section ci-dessous « Ghana - Un parcours réussi de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements ») montre que, bien que la mise en œuvre de l'EAR soit plus complexe que celle de l'ERD, elle n'est pas hors de portée pour les pays en développement en général et les pays africains en particulier. L'un des principaux défis associés à la mise en œuvre de l'EAR par les pays en développement concerne les contraintes de ressources, notamment les ressources humaines, les capacités institutionnelles et le financement disponibles pour mettre en place les processus et les infrastructures nécessaires. Le Forum mondial et les pays partenaires ont développé une expertise technique disponible, pour soutenir la participation des pays en développement à l'EAR, comme expliqué dans le *Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'EAR*². Les donateurs multilatéraux et bilatéraux manifestent également un intérêt croissant à aider au financement de la participation des pays africains à l'EAR. Le nouveau partenariat avec la BAD, qui soutient déjà le Sénégal dans son projet de mise en œuvre de l'EAR, en est un bon exemple.

La mise en œuvre de l'EAR est un investissement qui nécessite des ressources matérielles et financières ainsi que des changements importants tant dans la législation et l'administration fiscales que dans les relations avec les institutions financières. Des efforts considérables doivent être déployés pour améliorer l'infrastructure informatique, le cadre de confidentialité et de protection des données et, plus généralement, le fonctionnement et les processus de l'administration fiscale. Toutefois, l'EAR est un investissement rentable. Son potentiel d'amélioration du civisme fiscal et, par conséquent, de la collecte des impôts est énorme, comme le montrent les recettes supplémentaires déjà identifiées dans le monde entier grâce aux programmes de divulgation volontaire lancés avant les premiers échanges automatiques : 102 milliards EUR. S'engager en faveur de l'EAR est une décision politique qui doit être prise par le gouvernement car elle

implique, entre autres, la signature et la ratification d'accords internationaux et une volonté claire de suivre les flux financiers transfrontaliers, au moins à des fins fiscales. Accroître le soutien politique est essentiel pour qu'un plus grand nombre de pays africains participent à l'EAR. Cela reste l'une des priorités de l'Initiative Afrique.

LES PAYS NON-MEMBRES DU FORUM MONDIAL EN AFRIQUE N'UTILISENT GÉNÉRALEMENT PAS L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

Les progrès constatés dans les pays africains en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements sont inégaux. Certains pays sont plus avancés que d'autres. Les membres les plus anciens du Forum mondial sont en général à un stade avancé de mise en œuvre des normes, tandis que les nouveaux membres cherchent à mettre en place les éléments de base. L'écart est encore plus important entre les membres et les pays non-membres. Trois non-membres ont répondu au questionnaire de l'Initiative Afrique et un autre non-membre a répondu « néant », expliquant qu'il n'avait aucune expérience en matière d'ER. D'après les réponses reçues, les non-membres partagent généralement certaines caractéristiques communes : l'ER n'est pas une priorité ou est une faible priorité ; le niveau de connaissance de l'ER est faible ; le réseau de partenaires d'ER est très étroit, généralement entre cinq et dix partenaires ; l'infrastructure de base (unité d'ER, procédures, etc.) est presque inexistante et l'ER n'est pas utilisé dans le cadre de l'application de la législation fiscale. Par exemple, entre 2014 et 2019, un seul non-membre a envoyé deux demandes de renseignements, alors que les membres ont envoyé 1 024 demandes au cours de la même période. En 2019, le nombre moyen de demandes envoyées par pays était de 10 pour les membres et de zéro pour les non-membres.

.....

Entre 2014 et 2019, un seul pays africain non-membre du Forum mondial a envoyé deux demandes de renseignements alors que les membres en ont envoyé 1 024.

.....

De plus, les non-membres n'ont pas de stratégie pour débloquer le potentiel de l'ER. Par exemple, un non-membre a récemment bénéficié de deux formations à l'ER pour plus de 50 membres du personnel, mais le pays n'a conclu des accords d'ER qu'avec quatre pays, dont un seul est en vigueur. Cela signifie que le pays ne peut avoir des échanges de renseignements qu'avec un seul pays. La priorité devrait donc être d'étendre le réseau de partenaires d'ER.

2. <http://www.oecd.org/tax/transparency/plan-action-aeoi-pays-en-developpement.pdf>

En fait, une juridiction comprend l'importance de la transparence fiscale et de l'ER lorsqu'elle se joint aux efforts internationaux, car cela l'expose aux défis et aux opportunités de la mise en œuvre des normes et de leur utilisation pour améliorer la mobilisation des ressources nationales. Le travail peut commencer au niveau régional avec le partage d'expérience au sein des Communautés économiques régionales (CER) par exemple ou par le biais d'organisations continentales telles que l'ATAF ; ou au niveau mondial en participant aux travaux du Forum mondial et en adhérant à la Convention multilatérale. Toutes ces options ne sont pas exclusives. Il est important de promouvoir le programme de transparence fiscale dans toute l'Afrique afin que tous les pays du continent soient sensibilisés à la pertinence de l'ER pour la collecte de l'impôt.



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

ENCADRÉ 2.5. Collaboration entre la BAD et le Forum mondial pour aider le Sénégal dans la mise en œuvre de l'EAR

En 2019, la BAD s'est engagée avec le Sénégal sur un appui budgétaire inscrit dans un programme de 3 ans. Le Programme d'Appui à la Mobilisation des Ressources et à l'Efficacité des Réformes Stratégiques (PAMRER) vise à renforcer la mobilisation des ressources nationales et à soutenir les réformes stratégiques pour l'attractivité des investissements. Concernant la mobilisation des ressources nationales, le PAMRER dispose des mesures politiques essentielles relatives à la fiscalité internationale, ainsi que pour aider le Sénégal à évoluer vers la norme EAR. Des mesures politiques spécifiques à cet égard ont été élaborées conjointement avec le Forum mondial, qui y a apporté une contribution inestimable. Il s'agit, par exemple, de mesures spécifiques concernant (i) la mise en place d'un système d'information pour l'EAR, (ii) le respect du cadre juridique, opérationnel et technique pour la protection des données et la confidentialité, ainsi que (iii) la garantie de la transparence des bénéficiaires effectifs conformément à la norme ERD.

Suite au travail conjoint entrepris en matière de dialogue politique par le biais du PAMRER, la BAD et le Forum mondial s'engagent également à apporter une assistance technique. Grâce à un Projet d'Appui institutionnel à la Mobilisation des Ressources et à l'Attractivité des Investissements (le PAIMRAI) approuvé en 2019 par le conseil d'administration de la BAD, le Forum mondial fournira une assistance technique sur mesure à l'administration fiscale sénégalaise, y compris en ce qui concerne la révision du cadre juridique actuel et la rédaction d'un rapport contenant des propositions concrètes sur son amélioration. Des formations sur mesure aux normes EAR sont également prévues.

Ce type de collaboration est un premier projet pilote entre la BAD et le Forum mondial et devrait être intensifié dans les années à venir.

Source : BAD.



3. Safari Africain : expériences des pays en matière de transparence fiscale

Ce chapitre du rapport présente l'expérience de quatre pays africains qui ont procédé à des changements juridiques, organisationnels ou opérationnels pour mettre en œuvre et bénéficier de la transparence fiscale.



TOGO - BÉNÉFICES DE LA PARTICIPATION À L'INITIATIVE AFRIQUE ET AU FORUM MONDIAL



Pourquoi le Togo est-il devenu membre du Forum mondial ?

Le Togo fait partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Sa position géographique et son port autonome en eau profonde attirent des investisseurs du monde entier qui souhaitent opérer dans la sous-région. L'ambition du Gouvernement togolais de financer le développement du pays sur des ressources nationales a amené l'Office Togolais des Recettes (OTR) à adopter une stratégie rigoureuse d'élargissement de l'assiette fiscale. L'un des piliers de cette stratégie est de mieux appréhender les risques d'optimisation fiscale agressive et d'évasion fiscale transfrontalière qui s'accroissent avec la présence grandissante d'investisseurs internationaux et de sociétés étrangères. L'un des principaux défis pour l'OTR dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales transfrontalières résidait dans l'absence d'instrument juridique lui permettant d'obtenir de certains pays les renseignements nécessaires à la conduite de ses investigations et contrôles fiscaux.

À la suite d'un séminaire animé conjointement par le Forum mondial et l'ATAF, les responsables de l'OTR et les conseillers du Ministre des Finances ont été sensibilisés aux bénéfices que pourrait tirer le Togo de la mise en place et de l'utilisation des instruments d'échange de renseignements à des fins fiscales. Le Togo a alors décidé de devenir membre du Forum mondial fin 2016 et a initié la procédure pour devenir partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (Convention multilatérale).

Pourquoi le Togo participe-t-il activement à l'Initiative Afrique ?

Le Togo entend jouer sa partition dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et il ne pourra le faire sans les États africains constituant les blocs économiques et politiques dont il est parti.

D'une part, l'échange de renseignements n'est effectif que si ses partenaires proches ou privilégiés s'engagent dans la transparence fiscale. L'ambition du Togo est donc d'être pionnier et d'œuvrer à la participation des autres pays africains à l'Initiative Afrique et au Forum mondial afin de ne laisser aucune place à la fraude et à l'évasion fiscale dans l'espace africain.

D'autre part, l'Initiative Afrique ayant pour finalité d'aider les pays africains à atteindre les objectifs de développement durable en matière de lutte contre les flux financiers illicites et de mobilisation des ressources nationales par la coopération

fiscale internationale, l'engagement et la participation du Togo est plus que nécessaire pour tirer profit du renforcement des capacités qu'offrent le Forum mondial et ses partenaires.

Quels sont les principaux bénéfices de l'Initiative Afrique pour le Togo ?

L'Initiative Afrique permet au Togo (i) d'apprendre des pays africains les plus avancés dans la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, (ii) d'échanger avec ses pairs sur les défis communs rencontrés et ainsi bénéficier d'un précieux partage d'expérience et enfin (iii) de s'autoévaluer sur les progrès réalisés. Cette initiative permet également aux autorités fiscales africaines de se rencontrer et de créer des conditions favorables à une coopération administrative efficace, par exemple en facilitant le traitement des demandes d'échange de renseignements entre leurs administrations fiscales. C'est également un cadre de sensibilisation aux nouveaux défis en matière de transparence fiscale et plus généralement en matière de fiscalité internationale.

.....

« Le soutien technique de qualité offert sans frais par le Forum mondial est une opportunité pour répondre aux défis auxquels est confronté le Togo dans la mise en œuvre des normes de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales ».

.....

Que pensez-vous du programme d'accompagnement dont bénéficie le Togo ?

Le programme d'assistance technique offert par le Forum mondial à ses nouveaux membres dans le cadre de l'Initiative Afrique a été un facteur déterminant dans l'adhésion du Togo. Il a déjà eu un impact réel dans les travaux de l'OTR. Par exemple, le Forum mondial a accompagné le Togo dans le processus de signature de la Convention multilatérale en (i) présentant ses dispositions et sa procédure de signature, et (ii) en assistant le Togo dans le renseignement du questionnaire sur la confidentialité, préalable nécessaire à la signature de la convention. Ainsi le Togo a pu signer le 30 janvier 2020 la Convention multilatérale qui lui permettra une fois ratifiée d'échanger avec plus de 135 pays ou territoires. C'est une étape importante pour le Togo qui pourra à travers la Convention multilatérale mettre en œuvre différentes formes de coopération administrative, y compris l'échange automatique de renseignements et l'assistance internationale au recouvrement de créances fiscales.

Safari Africain : expériences des pays en matière de transparence fiscale

Le soutien technique de qualité offert sans frais par le Forum mondial est une opportunité pour répondre aux défis auxquels est confronté le Togo dans la mise en œuvre des normes de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. En effet, les changements législatifs doivent se penser dans un cadre juridique complexe non seulement national mais également communautaire et régional. En effet, outre l'UEMOA et la CEDEAO, le Togo est membre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires. L'assistance du Forum mondial est donc essentielle dans les réflexions et travaux du Togo pour assurer par exemple la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs. Par ailleurs, le soutien apporté au plan organisationnel, en particulier dans le domaine de la confidentialité, est très important. Enfin, si les cadres de l'OTR sont désormais sensibilisés à l'importance des échanges de renseignements, le Togo attend beaucoup de l'accompagnement du Forum mondial dans la formation des vérificateurs togolais à l'utilisation effective des échanges de renseignements pour lutter contre l'évasion fiscale afin que cela devienne un réflexe normal dans le processus de vérifications des opérations transfrontalières.

Au-delà de l'échange sur demande, le Togo envisage de mettre en place à moyen terme l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers. L'assistance du Forum mondial sera essentielle afin (i) de former les agents de l'OTR et de les assister dans la transposition de la Norme commune de déclaration dans le droit national, (ii) de faciliter la mise en place du cadre sécurisé et opérationnel pour procéder aux échanges automatiques et traiter les informations reçues, (iii) de consulter et former les acteurs du secteur financier et (iv) de mettre en place l'organisation appropriée pour traiter et utiliser les renseignements au sein de l'OTR.

TUNISIE – LA MODERNISATION DU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA TRANSPARENCE FISCALE



Pourquoi la Tunisie a-t-elle mis en place un tout nouveau Registre national des entreprises ?

Bien que la Tunisie disposait déjà d'un registre du commerce comprenant la plupart des sociétés tunisiennes, elle a mis en place en février 2019 un nouveau Registre national des entreprises (RNE) pour répondre aux lacunes du registre du commerce :

- Le registre du commerce était administré localement et les données portées sur chaque registre de commerce

local étaient regroupées par la suite dans une centrale informatique à l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle, institut sous tutelle du ministère de l'industrie ;

- Les entreprises enregistrées dans le registre du commerce ne couvraient ni l'ensemble des entités juridiques, ni les constructions juridiques administrées en Tunisie telles que les trusts et fiducies ;
- La supervision du registre de commerce était assurée par les tribunaux locaux et, en cas de défaillance constatée, la sanction de dissolution de la société ne pouvait être que juridictionnelle ;
- Le registre de commerce n'était pas interconnecté avec les autres administrations publiques.

La Tunisie souhaitait également se conformer aux standards internationaux en matière de transparence fiscale et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en mettant en place un registre des bénéficiaires effectifs.

Pouvez-vous décrire le RNE mis en place par la Tunisie ?

Le RNE est une base de données centrale relative à la situation juridique des entreprises et autres constructions juridiques (trusts par exemple). Il vise à améliorer la transparence des transactions économiques et financières en centralisant des informations sur les différents types d'entités et constructions juridiques afin de les mettre à disposition du public. Il est administré par le Centre national du registre des entreprises (CNRE) qui est sous la tutelle de la Présidence du Gouvernement. Ce centre, basé à Tunis, a des représentations régionales ou locales. Une unité en charge de contrôler la conformité des entreprises avec leurs obligations a été mise en place.

Le RNE contient des informations relatives aux :

- Entités tunisiennes (y compris les associations et les entreprises publiques) ;
- Personnes physiques ayant une activité commerciale, artisanale ou professionnelle ;
- Sociétés étrangères ayant un établissement ou une succursale en Tunisie ; et
- Constructions juridiques dont le dirigeant ou fiduciaire a sa résidence fiscale en Tunisie.

Les informations disponibles au RNE et mises à disposition du public comprennent :

- L'identité des propriétaires d'entreprises, des fiduciaires, des associés, des actionnaires, des bénéficiaires effectifs, des dirigeants des personnes morales, des dirigeants des associations et des commissaires au compte ;
- Le dossier individuel des entreprises constitué par la demande d'immatriculation complétée, le cas échéant, par les inscriptions subséquentes ; et
- Le dossier annexe comportant tous les actes et pièces dont le dépôt au registre est obligatoire : la copie des statuts, de l'acte de nomination des organes de gestion, d'administration et de contrôle, les jugements affectant l'entreprise, etc.

Les documents sont conservés pendant une période de 10 ans à partir de la date de cessation de l'activité.

L'immatriculation au RNE nécessite au préalable que l'entreprise ait obtenu son identifiant fiscal auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI). La demande d'immatriculation s'effectue ensuite de façon électronique ou papier auprès du CNRE. Le CNRE ou une de ses représentations locales décident de la recevabilité de cette demande le jour même de sa soumission.

Les personnes immatriculées dans le précédent registre du commerce étaient tenues de mettre à jour leurs informations et leurs données auprès du RNE avant le 11 septembre 2019. Plus de 70 000 pénalités de retard ont été appliquées pour manquement à cette obligation à la date du 15 décembre 2019.

Une entité immatriculée au registre, qui ne dépose pas ses déclarations fiscales pendant deux années successives, est considérée en cessation d'activité. Dans le cadre de l'interconnexion entre la DGI et le RNE, la DGI communique périodiquement la liste de ces contribuables défaillants afin que le RNE puisse (i) aviser l'entité concernée et mettre une mention de la cessation d'activité de l'entité dans le registre et (ii) radier définitivement celle-ci l'année qui suit si elle ne régularise pas sa situation.

La mise en œuvre du RNE est un succès avec 546 578 entreprises inscrites, y compris les personnes physiques ayant une activité commerciale, artisanale ou professionnelle, et plus de 800 000 visites mensuelles de son site internet. Les informations relatives à 138 450 bénéficiaires effectifs de personnes morales et de constructions sont d'ores et déjà disponibles.

La mise en place du RNE a-t-elle eu des effets positifs ?

La mise en place du RNE est un élément important de la modernisation administrative.

D'abord, l'Identifiant Fiscal a été choisi comme identifiant unique des entreprises. Ce choix résulte du fait que selon la législation fiscale, toute entité économique est tenue de déposer une déclaration d'existence avant de commencer son activité. Par conséquent, l'administration fiscale est le premier organisme public qui constate l'existence des entreprises. En outre, l'identifiant fiscal est déjà utilisé par les services de la douane. De même, l'immatriculation au registre de commerce ne pouvait jusqu'alors se faire qu'à la suite de l'immatriculation fiscale. La pratique avait également démontré que le fichier de la DGI était mis à jour et plus fiable.

Par ailleurs, dans le cadre de l'interconnexion des bases de données publiques, il est procédé à un échange électronique instantané des informations, des données et des documents entre le RNE et plusieurs institutions publiques. En pratique, cette interconnexion s'appuie notamment sur l'Identifiant Fiscal délivré par la DGI. Cette interconnexion permet la mise à jour et la conformité des données relatives aux entreprises immatriculées au registre et le suivi du respect des obligations de ces entités vis à vis du registre, de l'administration fiscale et des autres organismes publics. Depuis 2019, la DGI, les institutions financières, la Commission Tunisienne des Analyses Financières (cellule de renseignement financier), les institutions judiciaires ou de lutte contre le terrorisme par exemple ont accès direct à la base de données sur les bénéficiaires effectifs.

Enfin, la mise en place du RNE, le développement d'autres télé-procédures (dépôt de la liasse fiscale à distance et la simplification des restitutions de crédit de la TVA) ont permis à la Tunisie d'améliorer son classement « *Doing Business* » de deux places, passant de la 80^{ème} à la 78^{ème} place.

La Tunisie invite les autres pays africains à suivre le mouvement et leur recommande la mise en place d'un registre des entreprises pour garantir la transparence et la conformité aux normes internationale en la matière. L'expérience de la Tunisie montre clairement que promouvoir la transparence et faciliter les affaires ne sont pas deux objectifs contradictoires. Il s'agit au contraire de deux exigences complémentaires lorsqu'elles s'inscrivent dans des politiques publiques volontaristes.

TUNISIE – LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNÉES CENTRALE SUR LES COMPTES BANCAIRES ET POSTAUX



La Tunisie a instauré dans la loi de finances pour 2019 une procédure de déclaration automatique et périodique par les institutions financières des renseignements relatifs aux comptes bancaires. Ces informations sont transmises à l'administration fiscale qui disposera ainsi d'une base de données sur les comptes bancaires et postaux ouverts auprès de ces institutions.

.....

« La Tunisie est passée d'un régime dans lequel l'administration fiscale devait remplir plusieurs conditions, y compris obtenir une autorisation du juge, pour accéder au moindre renseignement bancaire à un régime de transmission automatique d'une bonne partie des renseignements bancaires à un fichier national des comptes bancaires tenu par l'administration fiscale ».

.....

Le dépôt du fichier initial relatif aux comptes bancaires ouverts au 31 décembre 2019 est effectué depuis le 15 février 2020 sur support magnétique auprès de l'administration centrale de la Direction Générale des Impôts (DGI) selon un cahier des charges techniques (fichiers à déposer sous format XML). Par la suite, un fichier trimestriel devra être déposé afin d'ajouter les comptes ouverts ou clôturés dans le trimestre. Le dépôt du fichier trimestriel se fera sur le portail de l'administration fiscale www.impots.finances.gov.tn par le biais d'un service qui sera créé incessamment à ces fins.

Les informations disponibles dans ce registre des comptes bancaires seront les informations relatives aux :

- Comptes : numéro, date d'ouverture, type de compte (compte courant, compte d'épargne, compte de titres, compte de bureau de change), état du compte (actif ou clôturé), régime du compte (compte en devise, compte en dinars tunisien) ;
- Titulaires du compte : identifiant (pièce d'identité, identifiant fiscal, etc.), nom et prénom ou raison sociale, adresse, téléphone, etc. ;
- Gestionnaires du compte : identifiant (pièce d'identité, identifiant fiscal, etc.), nom et prénom ou raison sociale, adresse, téléphone, etc. ;

Les structures de la DGI et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et de Recouvrement (DGCP) ont accès aux informations disponibles dans ce registre des comptes bancaires.

La constitution du registre des comptes bancaires permettra notamment à l'administration fiscale :

- L'identification instantanée des comptes bancaires d'un contribuable sans avoir à solliciter toutes les institutions financières à l'occasion de chaque vérification ou demande de renseignement ;
- La réduction du délai de réponse pour les demandes d'assistance administrative reçues des partenaires de la Tunisie ;
- La réduction de la durée de vérification des contribuables ;
- La rationalisation de la programmation de la vérification fiscale des contribuables en se basant sur la gestion de risque ;
- La facilitation et l'amélioration du recouvrement des créances constatées.

Consciente de l'importance du fichier des comptes bancaires et de ses effets positifs sur les opérations de contrôle et de recouvrement, la Tunisie recommande vivement sa mise en place et met son expertise technique à la disposition des autres pays africains. En réalité, il s'agit d'une évolution importante dans le paysage de la transparence en Tunisie. En moins de cinq ans, la Tunisie est passée d'un régime dans lequel l'administration fiscale devait remplir plusieurs conditions, y compris obtenir une autorisation du juge, pour accéder au moindre renseignement bancaire à un régime de transmission automatique d'une bonne partie des renseignements bancaires à un fichier national des comptes bancaire tenu par l'administration fiscale.

UGANDA – L'APPORT DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS DANS LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE SUIVI DES PERSONNES FORTUNÉES



Pourquoi l'Ouganda a-t-il créé un programme de suivi des personnes fortunées?

Les principaux objectifs de la mise en place de ce programme étaient (i) d'améliorer les performances de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP), qui représentait moins de 1 % des recettes fiscales nationales (hors impôt sur les salaires), (ii) de mieux orienter la gestion des relations avec les contribuables, étant donné que les personnes fortunées jouent un rôle de premier plan dans l'économie ougandaise et (iii) de relever les défis en matière de civisme fiscal, en tenant compte de la propension

de ce segment de contribuables à recourir à des structures de planification fiscale complexes et à la gestion de patrimoine à l'étranger.

Le principal problème rencontré était d'identifier et de segmenter efficacement ce groupe de contribuables et de déterminer les critères à utiliser pour plus d'efficacité. À cette fin, l'Ouganda a appris de l'expérience d'un de ses partenaires d'échange de renseignements qui a accepté de partager son savoir faire notable dans la gestion d'un programme de suivi des personnes fortunées. Nous avons aussi tenu diverses consultations internes pour convenir des critères.

Les critères suivants sont actuellement appliqués :

TABLEAU 3.1. Critères d'identification des personnes fortunées

CRITÈRES DE BASE		
N°	Détails	Seuils
1	Prêts et transactions bancaires	Prêts > 1,5 million USD au cours des cinq dernières années Transactions bancaires > 1 million USD/an
2	Transactions foncières	Valeur de plus de 285 715 USD en cinq ans
3	Revenus locatifs	Revenus locatifs > 142 858 USD / an
4	Actions dans les sociétés	Tous les actionnaires des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 14,3 millions USD Actionnaires multiples dans des sociétés dont le chiffre d'affaires se situe entre 4,3 et 14,3 millions USD
CRITÈRES NON ESSENTIELS		
5	Richesse connue publiquement	
6	Importations et exportations	Importations > 142 858 USD/an Exportations > 142 858 USD/an
7	Véhicules à moteur	Voiture(s) d'une valeur marchande > 142 858 USD
8	Agriculteurs	Agriculteurs possédant des forêts, des plantations et des ranchs d'animaux commerciaux de grande valeur

Source : Uganda Revenue Authority (URA)

Comment est organisée l'unité de suivi des personnes fortunées? Quelles sont ses missions ?

L'Unité, composée de quatre personnes, a été créée en janvier 2015 et fait partie du Bureau du secteur public relevant du Département des impôts intérieurs de URA.

Ses missions sont (i) d'offrir des services hautement spécialisés et de haute qualité (y compris l'éducation des contribuables)

aux contribuables, (ii) d'accorder une attention particulière aux personnes fortunées pour les aider à respecter volontairement leurs obligations fiscales, et (iii) d'améliorer le civisme fiscal de ces contribuables en exploitant toutes les sources d'information disponibles, telles que les informations accessibles au public (Internet, journaux, etc.), les données des contribuables détenues par l'URA, les données détenues par d'autres agences gouvernementales, les renseignements, en particulier sur les profils de style de vie, et l'ER.

En pratique, l'Unité exécute les tâches suivantes sur la base d'un programme de référence : (i) analyse des tendances des données macro et microéconomiques pour identifier les sources de revenus potentielles liées aux personnes fortunées ; (ii) analyse et examen des déclarations fiscales des contribuables afin d'identifier les éventuelles insuffisances ; (iii) visites de suivi des obligations fiscales et conseils apportés aux personnes fortunées en vue d'une correction rapide des écarts à la norme fiscale ; (iv) engagement et sensibilisation des personnes fortunées, en particulier sur les obligations fiscales et les facilités proposées par l'URA ; et (v) contrôles et enquêtes en cas de détection de non-respect généralisé d'obligations fiscales ou de fraude fiscale.

La collaboration et le partage d'informations sont essentiels au travail de l'Unité. L'Unité bénéficie du soutien d'autres services de l'URA, y compris les services d'enquêtes et de recoupement et l'unité d'ER, qui fournissent des informations pour mettre à jour les profils des personnes fortunées ou résoudre les problèmes de civisme fiscal en cours, et les services de contrôle, qui prennent en charge les dossiers des personnes fortunées à la demande de l'Unité. De plus, d'autres unités signalent les contribuables individuels à l'unité de suivi des personnes fortunées pour qu'ils soient pris en compte dans le programme chaque fois que le seuil des critères est atteint.

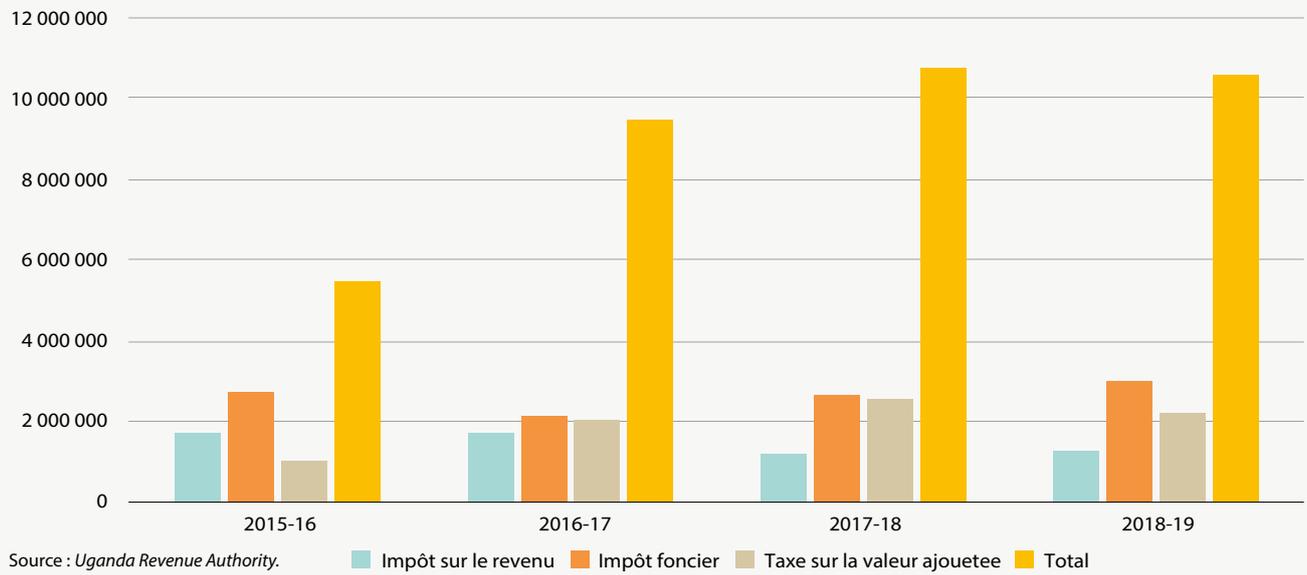
À l'avenir, l'Unité devrait continuer d'améliorer ses travaux de profilage en utilisant toutes les sources d'information, y compris l'EAR, pour identifier et intégrer de nouvelles personnes fortunées et, à cette fin, un renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse des données et de la gestion de la relation avec l'usager est essentiel.

En quoi l'échange de renseignements est-il pertinent pour le programme de suivi des personnes fortunées ?

L'échange de renseignements est très pertinent pour le travail de l'Unité. En effet, l'ERD contribue à combler le déficit d'informations lorsque les questions de gestion de patrimoine à l'étranger par les personnes fortunées font partie des profils de risque des contribuables.

Les renseignements reçus des partenaires d'ER sont ensuite utilisés pour résoudre les problèmes de respect des obligations fiscales qui se posent.

GRAPHIQUE 3.1. Augmentation des recettes par type d'impôt



Lors de la mise en œuvre complète de l'EAR, les données reçues permettront d'identifier plus de personnes fortunées détenant des actifs à l'étranger à déclarer. Les données EAR permettront également à l'Ouganda de redéfinir les critères de segmentation des personnes fortunées pour inclure les aspects de gestion de patrimoine à l'étranger.

Recommanderiez-vous la mise en œuvre d'un tel programme à d'autres pays africains ?

Absolument. Les personnes fortunées constituent un élément essentiel de toute économie et ont le potentiel de contribuer largement à la perception des impôts. À cette fin, une approche segmentée offre des services de gestion de qualité à l'utilisateur, souvent taillés sur mesure pour répondre à leurs besoins individuels. Il s'agit également d'une forme positive de reconnaissance qui finit par améliorer le moral des contribuables. De plus, en cas de problèmes complexes de respect des obligations fiscales, les équipes spécialisées sont en mesure de gérer ces problèmes de manière efficace.

Ce programme est un succès en Ouganda depuis sa création. Il a contribué à augmenter les recettes fiscales pour tous les types d'impôt comme le montre le graphique 3.1 en USD.

En outre, l'Unité et d'autres services en charge du suivi des obligations fiscales des contribuables de l'URA ont examinés au total de 334 dossiers (contrôles et enquêtes fiscaux). A titre d'illustration, l'Unité a rencontré le cas suivant.

Un actionnaire X qui est une personne fortunée, a affirmé avoir obtenu une facilité de prêt d'un montant de 5 millions USD auprès d'une juridiction étrangère pour l'achat d'actions. L'équipe de vérification a sollicité et obtenu des renseignements de la juridiction étrangère

en question, dans le cadre de l'accord d'ER entre l'Ouganda et cette juridiction. Les résultats de l'enquête ont établi que le prêt était fictif et n'avait jamais été accordé à l'actionnaire X, comme le prétendait sa déclaration de revenus. En conséquence, un redressement fiscal a été effectué et le montant en cause a été totalement imposé.

D'après l'expérience de l'Ouganda, la mise en place d'un programme efficace de suivi de personnes fortunées nécessite la mise en place des éléments suivants : (i) un soutien des hautes autorités, y compris de l'administration fiscale et du ministère des Finances ; (ii) le renforcement des capacités des agents concernés, en particulier dans la gestion de la relation avec l'utilisateur ; (iii) la mise en place dans un premier temps de l'éducation des contribuables et la mise en place des approches punitives et des sanctions à un stade ultérieur ; et (iv) la mise en place d'une collaboration étroite entre les fonctions de collecte de renseignements et les équipes opérationnelles, en vue de l'identification des personnes fortunées.

GHANA – UN PARCOURS RÉUSSI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS



Pourquoi le Ghana a-t-il décidé de rejoindre le groupe des pays « précurseurs » qui se sont engagés à mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements dès 2017/2018 ?

Le Ghana a toujours cru en la transparence fiscale en tant qu'outil de lutte contre les FFI et l'EAR peut être particulièrement efficace dans la poursuite de cet objectif. En outre, la décision d'être un « précurseur » de l'EAR servait à s'assurer que la mise en œuvre

de l'EAR serait inclusive et tiendrait compte des besoins des pays africains et des pays en développement.

Cependant, la mise en œuvre de l'EAR n'est pas une tâche facile et, en tant que l'un des « précurseurs », le Ghana n'a pas bénéficié de certaines des initiatives d'assistance technique utiles développées plus tard, telles que l'évaluation préliminaire de la Gestion de la sécurité de l'information (ISM). En ce sens, le Ghana a fait office de terrain d'expérimentation des étapes qu'un pays en développement devait suivre avant de choisir une date d'engagement en matière d'EAR et nous pensons que notre expérience peut être très utile pour d'autres pays africains qui envisagent de mettre en œuvre l'EAR.

Quels sont les défis auxquels le Ghana a été confronté ?

Le Ghana a été confronté à des défis à chaque étape de la mise en œuvre et a dû reporter la date de ses premiers EAR de 2018 à 2019.

En ce qui concerne la législation nationale, le défi le plus important se résumait à la nécessité de dialoguer avec toutes les parties prenantes dans la mesure où elles n'étaient pas familières avec la transparence fiscale et devaient être formées et sensibilisées de manière appropriée. Des réunions, des formations et des séances de stratégie ont eu lieu avec le ministère de la justice, la Banque centrale, les institutions financières, le Parlement, ainsi qu'avec des intervenants internes tels que la direction de l'administration fiscale ghanéenne, *Ghana Revenue Authority (GRA)*, afin de susciter l'adhésion nécessaire.

En ce qui concerne la gestion de la sécurité informatique et la protection des données, un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre. Une approche par étapes a été adoptée, ainsi qu'un module de périmètre sécurisé visant à garantir que les échanges puissent être possibles en même temps que la GRA prend les mesures nécessaires pour adopter des changements à l'échelle de toute l'organisation. L'unité d'ER s'est engagée à jouer le rôle de premier plan en matière de gestion de la sécurité informatique pour la GRA.

De plus, la mise en œuvre de l'EAR nécessite beaucoup de ressources. Il était important d'obtenir une adhésion de haut niveau en indiquant les avantages d'une mise en œuvre efficace de l'EAR pour la collecte des recettes fiscales. Les cas d'autres juridictions ont été utilisés pour mettre en évidence les avantages d'investir dans ce domaine. Une stratégie d'utilisation efficace et complète est également essentielle à une adhésion de haut niveau.

Comment l'échange automatique de renseignements est-il organisé au Ghana ? Comment se sont déroulés vos premiers échanges automatiques ?

Actuellement, l'EAR est géré par l'unité d'ER dans un périmètre sécurisé. L'unité d'ER est logée au secrétariat du commissaire général avec un effectif de huit personnes composé de juristes,

de professionnels de l'informatique, de vérificateurs fiscaux et de personnel administratif. De plus, le personnel d'autres unités concernées (gestion des risques, ressources humaines, audit interne, prix de transfert, Suivi des personnes fortunées, Bureau des gros contribuables) a été identifié, formé et équipé pour aider à la mise en œuvre et à l'utilisation de l'EAR.

Les échanges automatiques de renseignements pour 2019 ont été couronnés de succès mais sont non réciproques. Cela signifie que le Ghana a envoyé des renseignements à ses partenaires, mais n'en a pas reçus, car le pays n'avait pas réussi l'examen de confidentialité et de gestion de la sécurité informatique. Un engagement est en cours avec les partenaires d'échange et les institutions financières pour rationaliser les processus et garantir la qualité des renseignements échangés.

La prochaine étape de la mise en œuvre de l'EAR implique de réussir la réévaluation de la confidentialité et la gestion de la sécurité informatique pour obtenir la réciprocité et recevoir des données d'EAR de nos partenaires d'EAR, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'utilisation efficace et de mettre en œuvre notre stratégie de contrôle et de suivi du respect des obligations des institutions financières.

La GRA est également en train de devenir une administration fiscale dans laquelle les données ont un rôle central, ce qui signifie que l'EAR jouera un rôle important dans nos efforts pour de mobilisation des recettes fiscales. Dans cette optique, notre processus national de collecte des renseignements est en cours de modernisation et de rationalisation afin de garantir que des informations nationales précises soient disponibles pour le croisement des données.

En ce qui concerne la confidentialité et la protection des données, pourriez-vous s'il vous plaît partager l'expérience du Ghana ?

Pour que l'EAR profite pleinement aux efforts de mobilisation des recettes fiscales du Ghana, il est important que les échanges soient réciproques. L'examen du cadre de la confidentialité et de la gestion de la sécurité informatique du Ghana a constitué un défi majeur à cet égard. Le Ghana aurait pu tirer un grand profit d'une évaluation préliminaire de la confidentialité et de la gestion de la sécurité informatique. Cependant, après la première évaluation, deux choses ont aidé le Ghana ; le plan d'action et l'approche du périmètre sécurisé. Le plan d'action nous a aidé à nous concentrer sur les domaines à améliorer et a servi de modèle de réussite. Le mettre en œuvre efficacement tout en l'adaptant pour garantir sa pertinence dans le paysage changeant de la confidentialité et la gestion de la sécurité informatique a contribué à l'effectivité des échanges. Le Ghana s'est également engagé à former et à renforcer les capacités de son personnel dans les domaines de

Safari Africain : expériences des pays en matière de transparence fiscale

la confidentialité et la gestion de la sécurité informatique, de la gestion des risques et de la transparence fiscale afin de garantir la mise en œuvre efficace du plan d'action.

L'approche du périmètre sécurisé a permis au Ghana de bénéficier immédiatement de l'EAR tout en prenant le temps de veiller à ce que les enseignements tirés de l'examen de la confidentialité et de la protection des données soient déployés par la GRA. Le Ghana estime que cette approche semble mieux adaptée aux besoins spécifiques d'un pays en développement dont les capacités de l'administration fiscale peuvent être limitées, y compris dans le domaine de la confidentialité et la gestion de la sécurité informatique, qui peut être complexe.

Qu'en est-il de l'assistance technique fournie par vos partenaires ?

Le Ghana a bénéficié d'un projet pilote de mise en œuvre de l'EAR. Il s'agit d'un projet qui a réuni le Royaume-Uni, le Forum mondial et le Ghana. Le Royaume-Uni et le Forum mondial ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de l'EAR au Ghana, de l'aide à un engagement de haut niveau au renforcement des capacités. Le soutien du Royaume-Uni a été vital, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la protection des données et la gestion de la sécurité informatique. En outre, le Forum mondial a apporté un soutien important à la rédaction de la législation nationale et contribuera également à l'élaboration d'une stratégie pour une utilisation efficace des données de l'EAR.

L'effort de renforcement des capacités du Royaume-Uni et du Forum mondial et la mise à disposition d'un membre de l'unité d'ER de la GRA auprès du Forum mondial avec le soutien de la Suisse ont joué un rôle essentiel dans l'envoi par le Ghana de renseignements à ses partenaires en 2019. Le Ghana a également reçu l'aide de la Banque mondiale.

Le Ghana bénéficie également du soutien d'autres juridictions, comme l'Afrique du Sud, pour mieux comprendre comment les données de l'EAR peuvent être utilisées de manière efficace. Le plan consiste à utiliser l'analyse des risques et l'analyse des données pour utiliser efficacement les renseignements de l'EAR.

L'assistance technique fournie a été très utile et il est important que la juridiction prenne des mesures pour s'assurer que lorsque l'assistance technique est fournie, elle est maximisée.

Le Ghana recommanderait-il fortement l'échange automatique de renseignements à d'autres pays africains ? Avez-vous des conseils à partager avec les pays africains qui envisagent de mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements ?

L'EAR a le potentiel de stimuler considérablement les efforts de l'Afrique dans la lutte contre les FFI. Le caractère automatique de l'EAR garantit qu'une juridiction peut bénéficier des efforts de transparence fiscale sans avoir besoin d'une demande ou d'un contrôle fiscal préalable. En outre, les compétences et capacités développées grâce à la mise en œuvre de l'EAR présentent des avantages à long terme pour une administration fiscale en dehors de l'ER ou de la transparence fiscale. Enfin, un EAR efficace mènera à une expérience et à une utilisation encore plus importante de l'ERD, ce qui représente peut-être ce dont l'Afrique a besoin pour utiliser pleinement l'échange de renseignements dans son ensemble.

Cependant, la date d'engagement d'un pays doit être basée sur un état des lieux réaliste. En particulier, une évaluation complète de la situation actuelle de l'administration fiscale par rapport au déploiement de l'EAR devrait être effectuée et un plan de mise en œuvre détaillé avec des risques et des stratégies d'atténuation devrait être élaboré. En outre, les ressources disponibles telles que l'assistance technique offerte par le Forum mondial, devraient être utilisées.



4. Cap sur 2020

L'intensification de l'utilisation des deux normes ERD et EAR en Afrique restera l'objectif principal qui dominera le travail de l'Initiative Afrique en 2020. Une partie importante de l'aide aux membres et aux non-membres sera fournie en collaboration avec les partenaires stratégiques tels que l'ATAF, la BAD, la Banque mondiale, la Commission de l'UA, le CREDAF et le FAFOA.

9 845.00	9 400.00	1 845.00	1 288.00	22 250.00	4 845.00	4 845.00
4 628.00	6 442.00	440.00	792.00	7 845.00	745.00	745.00
3 900.00	2 800.00	3 845.00	15.00	3 245.00	9 800.00	9 800.00
8 287.00	12 000.00	8 845.00	2 299.00	4 845.00	26 250.00	26 250.00
398.00	22 250.00	500.00	2 280.00	745.00	5 229.00	5 229.00
1 288.00	7 845.00	9 100.00	8 481.00	9 800.00	1 845.00	1 845.00
392.00	3 245.00	5 500.00	330.00	26 250.00	28 450.00	28 450.00
15.00	4 845.00	9 445.00	183.00	5 229.00	38 500.00	38 500.00
2 299.00	745.00	17 500.00	39.00	1 845.00	5 100.00	5 100.00
2 280.00	9 800.00	9 500.00	32.00	28 450.00	9 845.00	1 000.00
8 481.00	26 250.00	8 250.00	912.00	38 500.00	7 845.00	10 448.0
330.00	5 229.00	3 845.00	48.00	5 100.00	3 245.00	4 845.00
183.00	1 845.00	2 845.00	2 800.00	1 845.00	4 845.00	745.00
39.00	28 450.00	1 500.00	9 845.00	440.00	745.00	9 800.00
52.00	38 500.00	9 250.00	9 845.00	3 845.00	9 800.00	26 250.00
912.00	5 100.00	8 200.00	9 845.00	8 845.00	9 100.00	5 229.00
48.00	9 800.00	650.00	9 845.00	9 845.00	5 500.00	1 845.00
2 800.00	9 800.00	28 500.00	9 845.00	9 845.00	9 845.00	28 450.00

INTENSIFIER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

La généralisation des échanges automatiques de renseignements sur les comptes financiers dans le cadre de la NCD, à partir de septembre 2017 a amené les membres de l'Initiative Afrique à s'intéresser aux bonnes pratiques dans la mise en œuvre de l'EAR et l'utilisation efficace des données y relatives. En conséquence, un soutien sur la législation relative à l'EAR a commencé pour les membres africains engagés et généralement pour ceux qui envisagent de s'engager dans l'EAR.

D'ici septembre 2020, cinq pays africains échangeront des données d'EAR, le Nigéria rejoignant le Ghana, Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud. Ce nombre est modeste, mais les avantages potentiels de l'EAR sont énormes. Travailler à élargir le groupe de pays africains mettant en œuvre la norme EAR sera l'une des priorités de l'Initiative Afrique en 2020. En particulier, des engagements avancés devraient être tenus avec les pays qui ont franchi des étapes importantes dans la mise en œuvre de l'EAR, tels que les pays bénéficiant d'un projet pilote (Égypte et Maroc) et les pays bénéficiant d'une assistance sur la confidentialité et la gestion de la sécurité informatique (Cameroun, Kenya, Sénégal, Tunisie) ou les pays qui ont exprimé un fort désir en matière d'EAR, comme l'Ouganda. L'objectif pour ces pays prioritaires sera de les amener à s'engager en 2020 à avoir leurs premiers échanges automatiques à une date précise. Le dialogue avec les autres pays sera également poursuivi, avec le soutien de partenaires, afin de jeter les bases de la mise en œuvre de l'EAR, à travers un état des lieux de la confidentialité et de la gestion de la confidentialité. L'appui technique pour la mise en place des éléments législatifs, conventionnels et administratifs nécessaires à la mise en œuvre des engagements de l'EAR continuera d'être disponible en 2020.

IMPLIQUER DAVANTAGE DE PAYS AFRICAINS DANS L'AGENDA DE LA TRANSPARENCE FISCALE

L'intensification des engagements avec davantage de pays africains pour participer activement au programme de transparence fiscale se poursuivra. La collaboration avec les partenaires et les donateurs en vue d'encourager les juridictions africaines non-membres à envisager l'adhésion au Forum mondial afin de tirer parti de la transparence fiscale et de l'ER sera au centre des préoccupations.

Compte tenu des déficits de connaissances et de compétences auxquelles les pays africains sont confrontés, la participation sera alignée sur des programmes d'accompagnement sur mesure adaptés à la capacité des nouveaux membres à saisir l'importance de la mise en œuvre de la transparence fiscale et de l'ER et de son utilisation à leur avantage. Les programmes

d'accompagnement seront lancés pour la Guinée, la Namibie et le Mali, qui sont les membres africains les plus récents du Forum mondial. Le soutien au niveau technique continuera donc d'être complété par un engagement politique de haut niveau afin de parvenir à un leadership souple et soutenu.

Dans leurs réponses au questionnaire envoyé aux pays africains dans le but de préparer ce rapport (le questionnaire de l'Initiative Afrique), de nombreuses juridictions n'ont pas été en mesure de quantifier les pertes en termes de FFI en provenance de leurs pays, bien que le rapport du Groupe de Haut Niveau sur les FFI en Afrique et d'autres sources indiquent que l'Afrique perd près de 80 milliards USD par le biais des FFI chaque année (voir l'introduction : « l'ampleur des flux financiers illicites »).

Dans les réponses au questionnaire de l'Initiative Afrique, plus de 46 % des pays africains ont indiqué que le niveau de connaissances sur l'ER dans leur administration fiscale était « moyen » et 21 % ont indiqué que ce niveau était « faible » ou « très faible ». Bien que le faible niveau reflète généralement la situation des nouveaux membres ou non-membres peu ou pas exposés à l'ER, le niveau « moyen » indique clairement que la plupart des fonctionnaires des impôts des pays africains manquent encore de connaissances adéquates en la matière. Les progrès accomplis depuis le lancement de l'Initiative Afrique en matière de renforcement des connaissances des administrations fiscales se sont jusqu'à présent concentrés sur le personnel travaillant dans les unités ER, qui sont le point d'entrée pour les activités d'ER. Cependant, les capacités en matière d'échange de renseignements vont au-delà de l'unité ER. L'ER est un outil de soutien à d'autres fonctions de l'administration fiscale telles que l'application des sanctions, le contrôle, les enquêtes et recoupements, l'évaluation des risques et le contentieux. Il est donc important d'établir une culture de l'ER à l'échelle de l'organisation en dispensant une formation à tout le personnel concerné. C'est l'objectif de la formation baptisée « dernier kilomètre » (« Last Mile ») destinée aux vérificateurs et autres personnels des administrations fiscales. Des sessions seront organisées en 2020 pour les pays africains. Il est également crucial de veiller à ce que le personnel participant à ces formations « Last Mile » soit suffisamment outillé pour s'approprier la formation afin de la reproduire et de former leurs collègues. C'est le seul moyen d'opérer un transfert durable de connaissances et de créer un héritage de l'ER dans les administrations fiscales africaines.

LANCER LE RAPPORT SUR LA TRANSPARENCE FISCALE EN AFRIQUE

Les liens étroits entretenus entre le Forum mondial et la Commission de l'UA ont défini les objectifs prioritaires, parmi lesquels se trouve la décision de préparer et publier

conjointement le 2^{ème} rapport « Transparence fiscale en Afrique » en 2020, en collaboration avec d'autres partenaires tels que l'ATAF et la BAD. Le rapport fournit une analyse globale des efforts déployés par les pays africains pour utiliser la transparence fiscale et l'ER pour la mobilisation des ressources nationales. Il est destiné à servir de jauge des progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes internationales de transparence et d'ER en Afrique. En outre, les conclusions du rapport mettent en évidence les besoins spécifiques de renforcement des capacités à prendre en compte dans la stratégie d'assistance technique de l'Initiative Afrique. Le rapport devait être initialement lancé en mars lors de la réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration. Toutefois, en raison de la pandémie de Covid-19, le lancement a été reporté au deuxième trimestre 2020.

MAINTENIR UN DIALOGUE POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR L'AGENDA DE LA TRANSPARENCE FISCALE EN AFRIQUE

Les partenariats stratégiques continueront d'être le mode opératoire de prédilection pour atteindre tous les coins du continent africain. Cela sera particulièrement crucial dans la recherche d'un soutien politique, identifié comme un défi sous-jacent empêchant aux juridictions de faire progresser l'agenda de l'ER et de la transparence. Pour l'Afrique, ce défi reste une réalité.

Plus important encore, le dialogue avec les principaux partenaires et la délivrance d'une assistance technique de haute qualité se poursuivront. Le travail avec le FAFOA se penchera sur les besoins spécifiques de certains pays ouest-africains non-membres du Forum mondial, tandis que le travail avec le CREDAF continuera de s'intéresser à l'échange de renseignements dans les domaines convenus. De même, le travail avec la BAD et la Banque mondiale se concentrera sur le dialogue politique avec leurs membres en Afrique et le soutien technique ou institutionnel le cas échéant. Ce travail sera poursuivi par le biais de programmes de travail que le Forum mondial a élaborés avec chacun des partenaires clés. Les programmes comprennent des missions conjointes dans des juridictions ciblées pour faire avancer l'agenda de l'ER. Les solides cadres de collaboration développés jusqu'ici contribueront certainement à faire avancer l'agenda de la transparence fiscale en Afrique et à promouvoir la lutte contre les FFI, pour permettre de récolter les fruits de la transparence et de l'ER en Afrique.

Le Forum mondial et la Commission de l'UA ont convenu d'organiser au cours de l'année une conférence destinée à la sensibilisation des membres de l'UA à l'ER. Cet événement vise à sensibiliser tous les pays membres de l'UA à l'échange de renseignements, de manière à améliorer les connaissances et les compétences en matière de transparence fiscale et d'ER.





ENCADRÉ 4.1. Le rôle de la Commission de l'Union Africaine dans la promotion de l'échange de renseignements en Afrique

La mobilisation des ressources nationales joue un rôle important dans la transformation du continent, comme le souligne le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 qui prévoit que les ressources nationales devraient contribuer à hauteur de 75 à 90 % au financement de l'Agenda 2063. En vue de renforcer la mobilisation des ressources nationales, la Commission a élaboré une stratégie globale visant à réduire les flux financiers illicites sur le continent. Cette stratégie soutiendra et favorisera le renforcement des capacités et la sensibilisation dans les États membres de l'Union africaine afin d'encourager la transparence fiscale en général, et l'échange de renseignements en particulier. À cet égard, le renforcement des capacités des administrations fiscales afin de réduire l'évasion et la fraude fiscales à leur portion congrue constituerait une étape essentielle et nécessaire vers l'élargissement des bases d'imposition des nations. Les activités suivantes seront menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie :

- **Dialogue politique de haut niveau avec les États membres** – Une consultation de haut niveau sera organisée pour encourager les États membres à s'engager et à participer à la coopération fiscale internationale en exploitant les améliorations apportées à la transparence fiscale mondiale et à l'échange de renseignements à des fins fiscales.
- **Renforcement des capacités techniques** – La Commission, l'ATAF et le Forum mondial organiseront conjointement des formations de renforcement des capacités techniques à l'intention des experts fiscaux des ministères des finances et des administrations fiscales d'un certain nombre d'États membres de l'UA, sur l'importance de l'échange de renseignements dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales et dans la mobilisation des ressources nationales nécessaires au financement des projets de développement nationaux et continentaux, tels que décrits dans les plans et stratégies de développement nationaux et l'Agenda 2063.
- **Plateforme de partage des connaissances fiscales** – En collaboration avec tous les acteurs pertinents, la Commission publiera des documents de recherche, des notes d'orientation et des recommandations dans les domaines suivants : incitations fiscales, facturation abusive, accords de double imposition, FFI dans le secteur des industries extractives et évaluation de l'impact de l'échange de renseignements sur les économies africaines et de sa contribution à la mobilisation des ressources nationales.
- **Consortium pour endiguer les FFI en Afrique** – Les discussions sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements seront incluses dans le programme de travail du Consortium et du Groupe de travail sur les flux financiers illicites (Illicit Financial Flow Working Group) composé d'experts techniques des institutions panafricaines travaillant sur les FFI en Afrique telles que l'Union Africaine et ses organes, la CEA, la BAD, la Fondation Thabo Mbeki, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, l'ATAF, TJNA, l'Union panafricaine des avocats et d'autres organisations de la société civile. Le principal objectif du Consortium et du Groupe de travail est de tirer parti des partenariats et de fournir une orientation stratégique globale des efforts visant à réduire les FFI en provenance d'Afrique. Il vise en fin de compte à freiner les FFI qui empêchent à l'Afrique de disposer des ressources nécessaires pour son développement et accroître les ressources nationales des pays africains, en vue de la réalisation du programme de transformation du continent.
- **Élaboration des évaluations des profils de risque pays** – Ces évaluations seront réalisées dans un nombre limité de pays, sélectionnés compte tenu du dialogue politique en cours dans le domaine des FFI et de la fiscalité. Sur la base de ces évaluations, des mesures de suivi seront élaborées dans les pays pilotes sur les facteurs clés d'érosion de l'assiette fiscale et sur la manière d'y remédier en encourageant la mise en œuvre de l'EAR ;
- **Harmonisation et numérisation des systèmes fiscaux** – Travailler avec tous les acteurs pertinents, afin de fournir un soutien technique à la numérisation des processus de déclaration d'impôts, de manière à mieux suivre, contrôler et évaluer les systèmes fiscaux sur le continent. Dans le même ordre d'idées, la Commission continuera à plaider en faveur de l'harmonisation des règles et réglementations en matière fiscale en élaborant des politiques à cet égard et travaillera avec différents partenaires institutionnels pour mobiliser des ressources financières afin de soutenir la numérisation des systèmes fiscaux des États membres de l'UA.
- **Harmonisation des données** – Promouvoir l'élargissement du niveau et de la profondeur des ensembles de données requis par les normes de transparence actuelles, harmoniser les termes, utiliser les ensembles de données pour des audits indépendants/ad hoc.

Source : Commission de l'UA



Encadré 4.2. Perspectives essentielles sur le travail de la BAD en matière de transparence fiscale

La nouvelle Stratégie de la BAD pour la gouvernance économique en Afrique, qui est en cours d'élaboration, prendrait en compte le champ élargi des activités de la Banque liées à la mobilisation des ressources nationales et aux FFI, prévues dans le Cadre stratégique et plan d'action anti-FFI de la BAD, et mettrait l'accent sur le soutien aux pays membres régionaux en matière de transparence fiscale.

L'engagement de la Banque, dans le cadre de la 15^{ème} reconstitution du Fonds africain de développement, est de fournir un soutien accru à la transparence fiscale comme meilleur moyen d'améliorer la mobilisation des ressources nationales et de lutter contre les IFF.

La BAD et le Forum mondial se sont mutuellement engagés comme partenaires en vue de :

- l'accroissement de l'adhésion des pays membres régionaux au Forum mondial ;
- le développement et mise en œuvre conjoints d'opérations axées sur la transparence fiscale ;
- le développement de capacités du personnel des administrations fiscales et d'autres entités en vue d'améliorer la transparence fiscale et l'échange de renseignements ;
- la production et le partage de connaissances sur la transparence fiscale.

Source : BAD



POUR SUIVRE LE TRAVAIL AVEC L'ATAF

La précieuse relation de travail entre l'ATAF et le Forum mondial se poursuivra en 2020. Un plan de travail concret sur l'ER avec des domaines d'intervention pour l'ATAF et le Forum mondial a été élaboré, incluant :

- les missions conjointes prévues en 2020 dans certains pays pour fournir une assistance technique adaptée à la mise en œuvre de l'ERD et de l'EAR – des missions dans d'autres pays pourront être identifiées au cours de l'année et programmées en fonction des besoins ;
- la participation à deux formations : une formation d'évaluateur pour l'examen par les pairs de l'ERD et la mise en œuvre et l'utilisation de l'ER comme outil de mobilisation des recettes nationales ;
- la préparation du 3^{ème} rapport « Transparence fiscale en Afrique » pour 2021 ;
- la publication conjointe d'une boîte à outil pour la mise en place d'une unité d'ER, qui vise à expliquer le processus, à partager les bonnes pratiques et à identifier ce qui est pertinent pour les pays africains ;
- la participation à l'organisation de réunions telles que les réunions de l'Initiative Afrique, le comité technique de l'ATAF sur l'ER et les réunions des autorités compétentes de l'ATAF.





ENCADRÉ 4.3. Le rôle de l'ATAF dans la promotion de l'échange de renseignements sur le continent africain en 2020

La mondialisation, la libéralisation et la libre circulation des capitaux ont permis aux entreprises et aux particuliers les plus fortunés, surtout ceux qui se livrent à la planification fiscale agressive, d'éviter ou d'éluider l'impôt dû. D'où la nécessité de mettre en place une coopération internationale en matière d'échange de renseignements à des fins fiscales entre les administrations fiscales du continent africain.

Compte tenu de l'importance cruciale et sans cesse croissante de l'échange de renseignements, l'ATAF et son partenaire le Forum mondial, s'appuieront en 2020 sur les réalisations passées dans ce domaine pour accomplir les activités suivantes :

- L'ATAF conduira des programmes nationaux d'échange de renseignements dans environ six pays africains, afin de renforcer l'échange de renseignements par la formation des agents en charge de l'échange de renseignements et les vérificateurs fiscaux. L'ATAF contribuera à la mise en place d'unités d'échange de renseignements dans les administrations fiscales dont les activités d'échange de renseignements sont encore peu nombreuses.
- **Réunions d'orientation** : l'échange de renseignements n'occupe pas une place importante dans les activités de diverses administrations fiscales, et cela est dû aux différentes priorités des administrations fiscales. L'ATAF s'efforcera d'inciter les décideurs politiques de haut niveau, tant dans les administrations fiscales que dans les ministères des finances, à souligner le rôle de l'échange de renseignements dans l'accroissement durable des recettes fiscales.
- **Renforcer le rôle des membres du Comité technique** : L'ATAF a mis en place un comité technique sur l'échange de renseignements composé de 10 pays membres. L'objectif du Comité technique est de s'assurer que les pays africains échangent des renseignements, de développer des produits et des outils pour faciliter ces échanges, d'offrir les meilleures pratiques aux pays et de développer les compétences individuelles de ses membres.

Les membres du Comité technique sur l'échange de renseignements aident non seulement les administrations fiscales de leurs pays respectifs en matière d'échange de renseignements, mais aussi l'ATAF à diffuser l'échange de renseignements sur le continent. L'ATAF renforcera cette équipe technique avec un ou deux pays membres supplémentaires et

utilisera son expertise pour atteindre davantage de pays africains en adoptant et en embrassant l'échange de renseignements. Deux réunions du Comité technique se tiendront cette année (2020) pour planifier les activités prévues.

- **Organisation de la réunion des autorités compétentes** : Il s'agit d'une réunion annuelle des responsables de l'échange de renseignements de tout le continent, axée sur l'état des lieux de l'échange de renseignements en Afrique, le partage des meilleures expériences, les défis et la mise en place de stratégies et de solutions pour promouvoir l'échange de renseignements sur le continent. L'ATAF a l'intention d'organiser ce forum au Ghana vers le mois d'août 2020.
- **Formation des évaluateurs africains pour les examens par les pairs** : Un certain nombre de pays membres de l'ATAF ont exprimé des difficultés lors du processus d'évaluation par les pairs sur l'ERD par le Forum mondial. Avec le concours d'autres parties prenantes telles que le Forum mondial, l'ATAF entend former les agents fiscaux africains afin d'augmenter leur nombre, ce qui permettra aux administrations fiscales de mieux se préparer aux examens par les pairs.

La formation fait partie du programme continu de renforcement des capacités à l'ATAF. À ce titre, des sessions « sur mesure » seront développées avec nos partenaires sur les questions relatives à la transparence des bénéficiaires effectifs et à la mise en œuvre de l'ERD dans les juridictions.

- **Les programmes de divulgation volontaire** offrent aux contribuables des incitations à déclarer volontairement des revenus et des biens qui étaient auparavant inconnus de l'administration (le plus souvent détenus dans des pays étrangers) et à payer les impôts y afférents. D'après l'expérience récente, ces programmes ont un impact positif à la fois sur l'amélioration du civisme fiscal et sur la mobilisation des recettes fiscales en général. Comme l'a indiqué l'OCDE au G20, en réponse aux initiatives de divulgation et autres mesures similaires mises en place avant le début de l'EAR en 2017/2018, environ 500 000 personnes ont déclaré des actifs offshore dans le monde entier, et quelque 102 milliards EUR de recettes fiscales supplémentaires ont été identifiées.

Compte tenu de ce qui précède, l'ATAF encouragera ses membres à envisager des programmes de divulgation volontaire tout en prenant un engagement pour commencer l'EAR à une date précise.

TRAVAILLER SUR LES NOUVEAUX DÉFIS DE LA COOPÉRATION FISCALE

Les participants au dîner ministériel africain 2019 ont appelé à l'intensification du travail et des efforts relatifs aux défis émergents de la coopération fiscale. Parmi certains des principaux domaines soulignés au cours de la discussion, se trouve :

- l'importance de l'approche intégrant l'ensemble des structures gouvernementales pour lutter contre les FFI en Afrique grâce au développement de la sensibilisation et des outils facilitant une utilisation plus large de l'échange de données fiscales ;
- la poursuite du renforcement du cadre international de coopération fiscale en assurant une assistance transfrontalière efficace en matière de recouvrement des impôts ;
- la recherche des solutions pour relever les défis fiscaux que posent les crypto-monnaies.

Une première discussion aura lieu sur certains de ces domaines de coopération fiscale en 2020 dans le but de rechercher les voies et moyens de les aborder dans le contexte africain. Ce chemin sera pavé d'obstacles, car ces formes de coopération internationale en matière fiscale soulèvent des préoccupations spécifiques et il n'existe aucune approche consensuelle. Cependant, cet intérêt ne s'arrête pas à l'Afrique car certains autres membres du Forum mondial ont exprimé leur souhait lors de la réunion du 10^{ème} anniversaire de voir le Forum mondial explorer davantage ces domaines de coopération fiscale à l'avenir.



Les programmes de divulgation volontaire devraient également être lancés en liaison avec les programmes de suivi des personnes fortunées.

L'ATAF continuera à travailler et à s'engager avec d'autres acteurs tels que le Forum mondial ainsi que des organismes continentaux ou régionaux comme l'UA, pour promouvoir la transparence fiscale et l'échange de renseignements, afin de réduire la fraude et l'évasion fiscales et d'améliorer la collecte des recettes par les administrations fiscales dans toute l'Afrique.

Source : ATAF.



CARTE 2019 DE LA TRANSPARENCE FISCALE EN AFRIQUE

MEMBRES DE L'INITIATIVE AFRIQUE

Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cabo Verde, Tchad, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Togo, Tunisie.

SOUTIENS DE L'INITIATIVE AFRIQUE

BAD, ATAF, Commission de l'UA, Commission de l'UE, CREDAF, FAFAO, GBM, France, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.

L'AFRIQUE AU FORUM MONDIAL

- 32 pays africains sont membres du Forum mondial (+15 depuis 2014).
- 59 % des pays africains sont membres, soit 20 % des membres du Forum mondial.
- La Commission de l'UA, l'ATAF et la BAD sont des observateurs.

LES CHIFFRES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN AFRIQUE

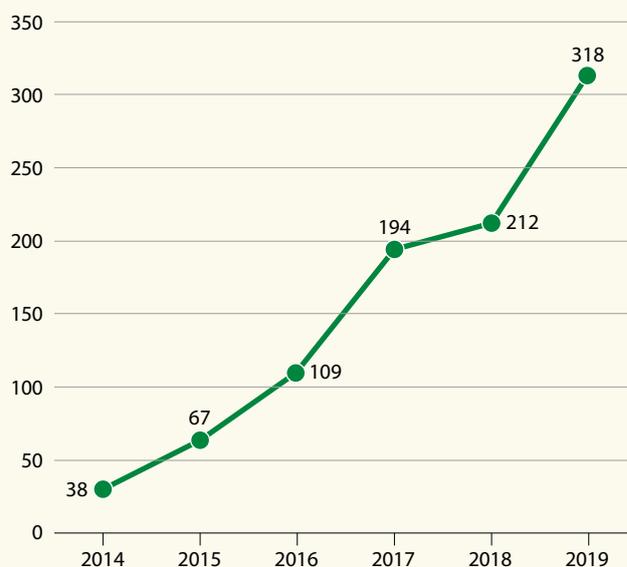
- 12 pays africains bénéficient d'un programme de mentorat intensif (programme d'accompagnement) :

Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Madagascar, Niger, Rwanda, Tanzanie, Tchad, Togo.

- 3 programmes d'accompagnement supplémentaires seront lancés en 2020 (*Guinée, Mali, Namibie*).
- Assistance « à la carte » délivrée à neuf autres pays africains.
- 30 événements de formation organisés en Afrique auxquels ont participé 1 345 fonctionnaires représentant 44 pays africains (2015-2019).

PROGRÈS 2019

Le nombre de demandes envoyées par les pays africains a augmenté de 48 % entre 2018 et 2019. Cependant, la plupart des pays africains sont encore en retard sur leur potentiel d'ER. Plus d'efforts doivent être consacrés à la mise en application de l'échange de renseignements.



189 millions USD

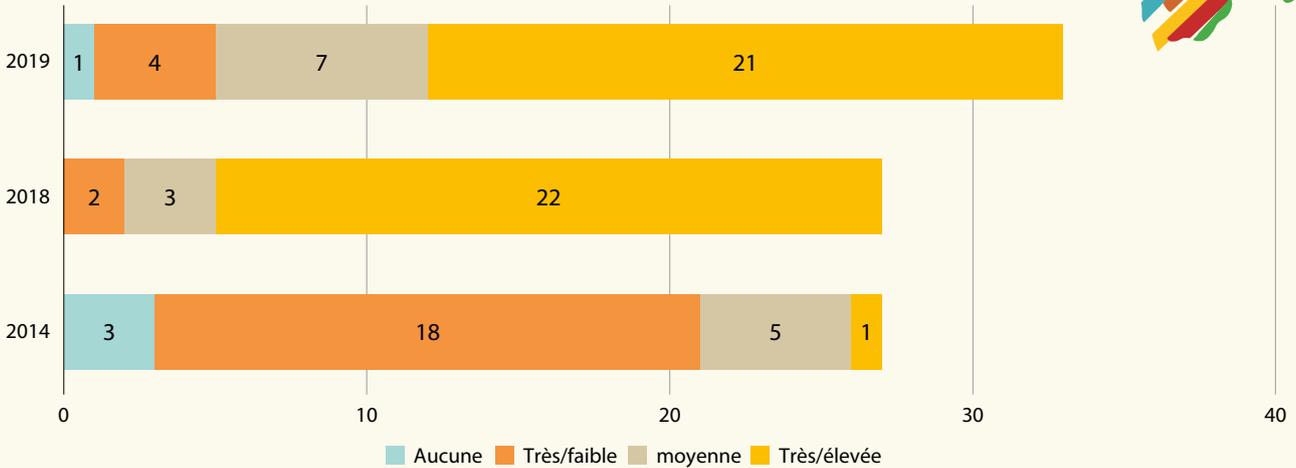
Recettes fiscales supplémentaires identifiés par 8 pays africains grâce à l'échange de renseignements entre 2014 et 2019. Les programmes de divulgation volontaire lancés avant les premiers EAR ont aussi permis au Nigéria et à l'Afrique du Sud de collecter respectivement 82 millions et 296 millions USD.

MISE EN ŒUVRE DE L'EAR EN AFRIQUE

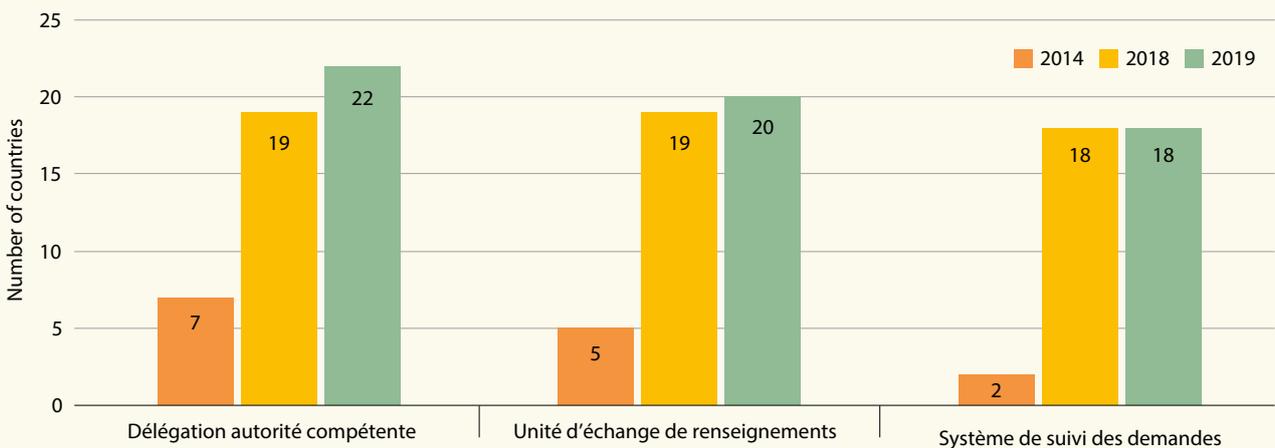
	Pays	Année du premier EAR	Nombre de partenaires auxquels chaque juridiction a envoyé des informations en 2019
Échange déjà en cours	Seychelles	2017	66
	Afrique du Sud	2017	63
	Maurice	2018	65
	Ghana	2019	56
À partir de 2020	Nigéria	2020	–
Préparatifs avancés, réflexion sur la date des premiers échanges	Maroc	Projet pilote avec la France	–
	Cameroun	–	–
Lancement des préparatifs, réflexion sur la date des premiers échanges	Égypte	Projet pilote avec le Royaume-Uni	–
	Kenya	–	–
	Sénégal	–	–
	Tunisie	–	–
	Ouganda	–	–



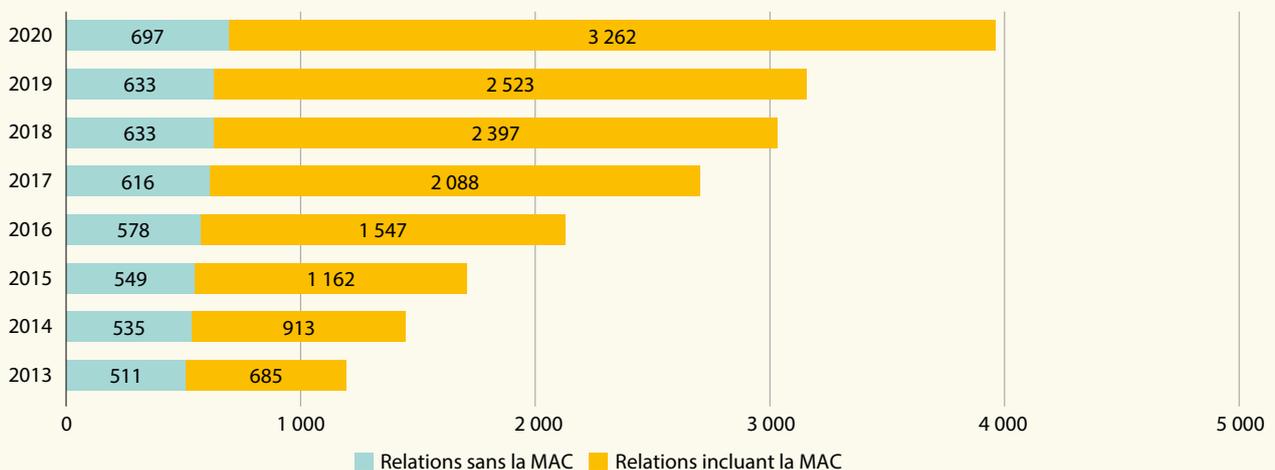
L'échange de renseignements reste une **priorité** pour les administrations fiscales africaines. La sensibilisation demeure cependant nécessaire chez les nouveaux membres.



La plupart des membres africains ont mis en place **les éléments essentiels** d'un échange de renseignements efficace. Le travail se poursuit avec les nouveaux membres afin de les aider à combler les lacunes.



Les **relations d'échange de renseignements** avec les pays non africains augmentent rapidement et de plus en plus de pays africains adhèrent à la Convention multilatérale



AFRIQUE DU SUD

Membre du Forum mondial depuis 2009

Assistance technique « à la carte » (disponible sur demande)



La mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD a été jugée « Conforme » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2013. Des améliorations ont été apportées pour garantir la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui a été lancé en décembre 2019. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) Une stratégie d'échange de renseignements est mise en œuvre. Les recettes fiscales supplémentaires découlant de l'échange de renseignements font l'objet d'un suivi. Le montant des recettes fiscales supplémentaires collectées montrent que l'ERD a un impact positif sur la mobilisation des recettes en Afrique du Sud. La Convention multilatérale est en vigueur depuis mars 2014. L'EAR a été mis en œuvre avec les premiers échanges en 2017.

ANGOLA

Non-membre du Forum mondial



Certains éléments d'une infrastructure d'échange de renseignements sont en place (unité d'échange de renseignements, manuel d'échange de renseignements). De plus, le processus de signature de la Convention multilatérale a commencé en 2019. L'Angola a participé au questionnaire sur la transparence fiscale en Afrique 2020, ce qui est un autre signal positif. Les réponses de l'Angola au questionnaire ont montré un intérêt croissant pour l'échange de renseignements. L'Angola est encouragé à envisager de rejoindre le Forum mondial et de mettre en œuvre les normes internationales de transparence fiscale et d'échange de renseignements afin de renforcer la mobilisation de ses recettes nationales par la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites.

BÉNIN

Membre du Forum mondial depuis 2017

Programme d'accompagnement (en cours)



Le programme d'accompagnement a été lancé en 2018 et sa mise en œuvre est en cours. En particulier, la Convention multilatérale a été signée en 2019. Le processus de mise en œuvre d'une infrastructure d'échange de renseignements, y compris la création d'une unité d'échange de renseignements,

est également en cours. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD avec un examen préliminaire en cours du cadre juridique en vue de l'examen de l'ERD prévu pour le deuxième trimestre 2022. Une stratégie d'échange de renseignements est en cours d'élaboration pour promouvoir l'utilisation de l'échange de renseignements dans la lutte contre les flux financiers illicites.

BOTSWANA

Membre du Forum mondial depuis 2011

Assistance technique « à la carte » (en cours)



La mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD a été jugée « Partiellement conforme » lors du deuxième cycle d'examens de l'ERD en 2019 (elle avait reçu la notation « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle en 2016). Certaines améliorations ont été apportées pour garantir la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs. Certains éléments d'une infrastructure d'échange de renseignements sont en place (délégation de la fonction d'autorité compétente, manuel d'échange de renseignements). De plus, le processus de signature de la Convention multilatérale a commencé en 2019. Une stratégie d'échange de renseignements est en cours d'élaboration pour promouvoir l'utilisation de l'échange de renseignements dans la lutte contre les flux financiers illicites.

BURKINA FASO

Membre du Forum mondial depuis 2012

Assistance technique « à la carte » (en cours)



La mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD a été jugée « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Une assistance technique est fournie dans le cadre de la préparation du deuxième cycle d'examens de l'ERD, y compris en garantissant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, qui sera lancé au troisième trimestre 2021. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.). La Convention multilatérale a été ratifiée en 2019. Une stratégie d'échange de renseignements est en place pour promouvoir l'utilisation de l'échange de renseignements dans la lutte contre les flux financiers illicites. Les recettes fiscales supplémentaires découlant de l'échange de renseignements font l'objet d'un suivi. Les premiers résultats sont encourageants.

Progrès pays-par-pays

CABO VERDE

Membre du Forum mondial depuis 2018

Programme d'accompagnement (en cours)



Le programme d'accompagnement a été lancé en 2019 et son application est en cours. En particulier, l'instrument de ratification de la Convention multilatérale a été déposé en 2020 et elle entrera en vigueur en mai 2020. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD prévu pour le quatrième trimestre 2022. Certains éléments d'une stratégie d'échange de renseignements visant à promouvoir l'utilisation de l'ER dans la lutte contre les flux financiers illicites sont en place, en particulier la formation à l'échange de renseignements pour les vérificateurs. En ce qui concerne l'infrastructure d'échange de renseignements, la fonction d'autorité compétente est déléguée.

CAMEROUN

Membre du Forum mondial depuis 2012

Assistance technique « à la carte » (en cours)



La mise en œuvre de la norme d'ERD a été jugée « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD renforcée, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, avec un examen préliminaire continu du cadre juridique et de sa mise en œuvre pratique, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD qui sera lancé au deuxième trimestre 2022. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) La Convention multilatérale est en vigueur depuis 2015. Une stratégie d'échange de renseignements est en place pour promouvoir l'utilisation de l'échange de renseignements dans la lutte contre les flux financiers. Les recettes fiscales supplémentaires découlant de l'échange de renseignements font l'objet d'un suivi et les premiers résultats sont encourageants. Une évaluation préliminaire du cadre de confidentialité et de protection des données a été réalisée en 2019 pour éclairer la décision sur la mise en œuvre de l'EAR.

CÔTE D'IVOIRE

Membre du Forum mondial depuis 2016

Programme d'accompagnement (en cours)



Le programme d'accompagnement a été lancé en 2016 et son application est en cours. L'infrastructure d'échange de renseignements, y compris la mise en place d'une unité d'échange de renseignements, est en place et la rédaction d'un manuel d'échange de renseignements progresse. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme

d'ERD, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, avec un examen préliminaire du cadre juridique et de sa mise en œuvre pratique, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD qui sera lancé au deuxième trimestre 2020. Certains éléments d'une stratégie d'échange de renseignements visant à promouvoir l'utilisation de l'échange de renseignements dans la lutte contre les flux financiers illicites sont en place, en particulier la formation à l'échange de renseignements pour les vérificateurs.

DJIBOUTI

Membre du Forum mondial depuis 2017

Programme d'accompagnement (à lancer)



Djibouti a rejoint le Forum mondial en 2017 et a récemment renforcé son engagement en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements en signant la Déclaration de Yaoundé. Le lancement du programme d'accompagnement accélérera les efforts vers la mise en place d'une stratégie visant à renforcer la mobilisation de ses recettes nationales par la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites.

EGYPTE

Membre du Forum mondial depuis 2016

Programme d'accompagnement (en cours)



Le programme d'accompagnement a été lancé en 2017 et sa mise en œuvre est en cours, avec quelques retards. La plupart des éléments d'une infrastructure d'échange de renseignements est en place (délégation de la fonction d'autorité compétente, unité d'échange d'ER et outils) et la rédaction d'un manuel d'échange de renseignements progresse. Un réseau étendu d'échange de renseignements est en place mais n'est pas entièrement conforme aux normes internationales. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui sera lancé au deuxième trimestre 2021. La mise en œuvre de l'EAR a été envisagée dans le cadre d'un projet pilote avec le Royaume-Uni.

ESWATINI

Membre du Forum mondial depuis 2018

Programme d'accompagnement (en cours)



Le programme d'accompagnement a été lancé en 2019 et sa mise en œuvre est en cours. Le processus de signature de la Convention multilatérale a commencé en 2019 et l'invitation à la signer a été adressée à Eswatini en mars 2020. La plupart des éléments d'une infrastructure d'échange de renseignements sont en place (délégation de la fonction

d'autorité compétente, manuel et outils d'ER) et la mise en place d'une unité d'échange de renseignements progresse. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui sera lancé au quatrième trimestre 2022.

GABON

Membre du Forum mondial depuis 2012

Assistance technique « à la carte » (disponible sur demande)



La mise en œuvre de la norme d'ERD a été jugée « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) La Convention multilatérale a été ratifiée en 2016.

GHANA

Membre du Forum mondial depuis 2011

Assistance technique « à la carte » (disponible sur demande)



La mise en œuvre de la norme d'ERD a été jugée « Partiellement conforme » lors du deuxième cycle d'examens de l'ERD en 2018 (elle avait reçu la notation « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle en 2014). Des améliorations ont été apportées pour garantir la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) et le manuel d'échange de renseignements est en cours de mise à jour. La Convention multilatérale est en vigueur depuis septembre 2013. L'EAR est mis en œuvre sur une base non réciproque temporaire avec les premiers échanges en 2019 et des améliorations ont été apportées au cadre de confidentialité et de protection des données en vue de recevoir les données de l'EAR en 2020.

GUINÉE

Membre du Forum mondial depuis 2019

Programme d'accompagnement (à lancer)



La Guinée a rejoint le Forum mondial en 2019 et s'est engagée à respecter les normes de transparence fiscale et d'échange de renseignements. Le lancement du programme d'accompagnement accélérera les efforts vers la mise en place d'une stratégie visant à renforcer la mobilisation de ses recettes nationales par la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites.

GUINÉE BISSAU

Non-membre du Forum mondial



Bien que n'étant pas membre du Forum mondial, la Guinée-Bissau a manifesté un intérêt élevé pour la transparence fiscale. La Guinée-Bissau a signé la Déclaration de Yaoundé en 2018. Elle a également participé au questionnaire sur la transparence fiscale en Afrique 2020. La Guinée-Bissau est encouragée à envisager de rejoindre le Forum mondial et de mettre en œuvre les normes internationales de transparence fiscale et d'échange de renseignements afin de renforcer la mobilisation de ses recettes nationales par la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et d'autres flux financiers illicites.

KENYA

Membre du Forum mondial depuis 2010

Assistance technique « à la carte » (en cours)



La mise en œuvre de la norme d'ERD a été jugée « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD renforcée, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui sera lancé au deuxième trimestre 2020. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) La Convention multilatérale a été ratifiée en 2019. Une stratégie d'échange de renseignements est en place pour promouvoir l'utilisation de l'échange de renseignements dans la lutte contre les flux financiers illicites. Les recettes fiscales supplémentaires découlant de l'échange de renseignements font l'objet d'un suivi et les premiers résultats sont encourageants. Une évaluation préliminaire du cadre de confidentialité et de protection des données a été réalisée en 2019 pour éclairer la décision sur la mise en œuvre de l'EAR.

LESOTHO

Membre du Forum mondial depuis 2013

Assistance technique « à la carte » (en cours)



La mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD renforcée a été jugée « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui sera lancé au troisième trimestre 2021. La plupart des éléments d'une infrastructure d'échange de renseignements sont en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) Le processus d'adhésion à la Convention multilatérale a commencé en 2017.

Progrès pays-par-pays

LIBÉRIA

Membre du Forum mondial depuis 2009

Assistance technique « à la carte » (disponible sur demande)



Le cadre juridique a été jugé conforme à la transparence fiscale et à la norme d'ERD lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Une assistance technique a été fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui devrait s'achever en 2020. La Convention multilatérale a été signée en 2018 et la ratification est en cours. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) Une évaluation préliminaire du cadre de confidentialité et de protection des données a été réalisée en 2019 pour éclairer la décision sur la mise en œuvre de l'EAR.

MADAGASCAR

Membre du Forum mondial depuis 2018

Programme d'accompagnement (en cours)



Le programme d'accompagnement a été lancé en 2018 et sa mise en œuvre progresse lentement. Le processus d'adhésion à la Convention multilatérale a été lancé en 2019 et l'invitation à la signer a été transmise à Madagascar en février 2019. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme ERD, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui devrait être lancé au troisième trimestre 2022.

MALAWI

Non-membre du Forum mondial



Le Malawi a participé au questionnaire sur la transparence fiscale en Afrique 2020, ce qui est un signal positif. Les réponses du Malawi au questionnaire ont indiqué un intérêt croissant pour l'échange de renseignements. Le Malawi est encouragé à envisager de rejoindre le Forum mondial et de mettre en œuvre les normes internationales de transparence fiscale et d'échange de renseignements afin de renforcer la mobilisation de ses recettes nationales par la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et d'autres flux financiers illicites.

MALI

Membre du Forum mondial depuis 2020

Programme d'accompagnement (à lancer)



Le Mali a rejoint le Forum mondial au début de 2020 et s'est engagé à mettre en œuvre les normes de transparence fiscale et d'échange de renseignements. Avant cela, le Mali avait montré un intérêt élevé pour l'agenda de la transparence fiscale en

signant la Déclaration de Yaoundé en 2018. Le lancement du programme d'accompagnement accélérera les efforts vers la mise en place d'une stratégie visant à renforcer la mobilisation de ses recettes nationales par la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites.

MAURITANIE

Membre du Forum mondial depuis 2012

Assistance technique « à la carte » (disponible sur demande)

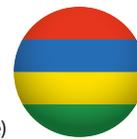


La mise en œuvre de la norme d'ERD a été jugée « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. La plupart des éléments d'une infrastructure d'échange de renseignements est en place (délégation de la fonction d'autorité compétente, unité d'ER et outils). La Convention multilatérale a été signée en 2019.

MAURICE

Membre du Forum mondial depuis 2009

Assistance technique « à la carte » (disponible sur demande)



La mise en œuvre de la norme d'ERD a été jugée « Conforme » lors du deuxième cycle d'examens de l'ERD en 2017 (elle avait reçu la notation « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle en 2014). L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) ainsi qu'une stratégie claire visant à intensifier l'utilisation de l'échange de renseignements dans les contrôles et les enquêtes fiscaux. La Convention multilatérale est en vigueur depuis décembre 2015. L'EAR est mis en œuvre sur une base réciproque avec les premiers échanges en 2018.

MAROC

Membre du Forum mondial depuis 2011

Assistance technique « à la carte » (en cours)



La mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD a été jugée « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD renforcée, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui devrait être lancé au troisième trimestre 2020. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (délégation de la fonction d'autorité compétente, unité d'ER et outils). La Convention multilatérale est en vigueur depuis septembre 2019. La mise en place d'une stratégie d'échange de renseignements est en cours. La norme d'EAR est en cours de mise en œuvre dans le cadre d'un projet pilote avec la France dont les premiers échanges sont prévus en 2021.

NAMIBIE

Membre du Forum mondial depuis 2019

Programme d'accompagnement (à lancer)



La Namibie a rejoint le Forum mondial en 2019 et s'est engagée à mettre en œuvre les normes de transparence fiscale et d'échange de renseignements. Depuis lors, la Namibie a montré un intérêt élevé pour l'agenda de la transparence fiscale en lançant le processus pour devenir partie à la Convention multilatérale. Les travaux en vue de la création d'une unité d'échange d'informations ont également commencé. Le lancement du programme d'accompagnement accélérera les efforts vers la mise en place d'une stratégie visant à renforcer la mobilisation de ses recettes nationales par la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites.

NIGER

Membre du Forum mondial depuis 2015

Programme d'accompagnement (à lancer)



Le Niger a rejoint le Forum mondial en 2015 et a récemment renforcé son engagement en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements en signant la Déclaration de Yaoundé en 2018. Le lancement du programme d'accompagnement accélérera les efforts vers la mise en place d'une stratégie visant à renforcer la mobilisation de ses recettes nationales par la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites.

NIGÉRIA

Membre du Forum mondial depuis 2011

Assistance technique « à la carte » (disponible sur demande)



La mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD a été jugée « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Des améliorations ont été apportées pour garantir la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui sera lancé au deuxième trimestre 2020. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) La Convention multilatérale est en vigueur depuis septembre 2015. L'EAR est en cours de mise en œuvre et les premiers échanges sont prévus pour 2020. Une stratégie d'échange de renseignements est en cours de mise en œuvre. Des progrès ont été accomplis dans le cadre de la confidentialité et de la protection des données en vue de recevoir les données de l'EAR en 2020.

OUGANDA

Membre du Forum mondial depuis 2012

Assistance technique « à la carte » (en cours)



La mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD a été jugée « Conforme » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD renforcée, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui sera lancé au troisième trimestre 2022. La Convention multilatérale est en vigueur depuis septembre 2016. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) Une stratégie d'échange de renseignements est également en place avec une utilisation efficace de l'ERD et le suivi des recettes supplémentaires. Le montant des recettes fiscales supplémentaires collectées montrent que l'ERD a un impact positif sur la mobilisation des recettes en Ouganda. L'Ouganda prépare le terrain pour s'engager dans l'EAR suivant un calendrier précis.

RWANDA

Membre du Forum mondial depuis 2017

Programme d'accompagnement (en cours)



Le programme d'accompagnement a été lancé en 2018 et sa mise en œuvre est en cours. Le processus d'adhésion à la Convention multilatérale a commencé en 2019. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui devrait être lancé au troisième trimestre 2022. La mise en place d'une unité d'échange de renseignements progresse.

SÉNÉGAL

Membre du Forum mondial depuis 2012

Assistance technique « à la carte » (en cours)



La mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD a été jugée « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD renforcée, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui devrait être lancé au troisième trimestre 2022. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) La Convention multilatérale est en vigueur depuis décembre 2016. L'EAR est à l'étude et des

Progrès pays-par-pays

travaux ont été entrepris pour mettre en œuvre un cadre approprié de confidentialité et de protection des données en vue de recevoir les données de l'EAR.

SEYCHELLES

Membre du Forum mondial depuis 2009

Assistance technique « à la carte » (disponible sur demande)



La mise en œuvre de la norme sur la transparence fiscale et l'ERD a été jugée « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Des améliorations ont été apportées pour garantir la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD en cours, dont le résultat est attendu en 2020. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) La Convention multilatérale est en vigueur depuis octobre 2015. L'EAR a été mis en œuvre avec les premiers échanges en 2017.

TANZANIE

Membre du Forum mondial depuis 2015

Programme d'accompagnement (en cours)



Le programme d'accompagnement a été lancé en 2017 et sa mise en œuvre est en cours. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui devrait être lancé au premier trimestre 2020. Certains éléments d'une infrastructure d'échange de renseignements (unité d'échange de renseignements, manuel d'échange de renseignements) sont en place. Une stratégie d'échange de renseignements est à l'étude.

TCHAD

Membre du Forum mondial depuis 2016

Programme d'accompagnement (en cours)



Le programme d'accompagnement a été lancé en 2016 mais sa mise en œuvre connaît des retards. Le processus de signature de la Convention multilatérale a commencé en 2017. Certains éléments d'une infrastructure d'échange de renseignements sont en place (en particulier le manuel d'échange de renseignements).

TOGO

Membre du Forum mondial depuis 2016

Programme d'accompagnement (en cours)



Le programme d'accompagnement a été lancé en 2017 et sa mise en œuvre est en cours. Une assistance technique est fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle d'examens de l'ERD, qui devrait être lancé au troisième trimestre 2021. Certains éléments d'une infrastructure d'échange de renseignements (unité d'échange de renseignements, manuel d'échange de renseignements) sont en place. La Convention multilatérale a été signée en janvier 2020. Une stratégie d'échange de renseignements est à l'étude.

TUNISIE

Membre du Forum mondial depuis 2012

Assistance technique « à la carte » (en cours)



Le cadre juridique a été jugé conforme à la transparence fiscale et à la norme ERD lors du premier cycle d'examens de l'ERD en 2016. Une assistance technique a été fournie pour la mise en œuvre de la norme d'ERD, y compris la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, dans la perspective du deuxième cycle en cours d'examen de l'ERD, qui devrait se conclure en 2020. La Convention multilatérale est en vigueur depuis février 2014. L'infrastructure d'échange de renseignements est en place (unité d'échange de renseignements, personnel dédié, procédures, etc.) Une stratégie d'échange de renseignements est également en place avec une utilisation efficace de l'ERD et le suivi des recettes supplémentaires réalisées. Des mesures ont été prises pour améliorer le cadre de confidentialité et de protection des données dans la perspective de la mise en œuvre de l'EAR, envisagée par la Tunisie.

ANNEXES

- **Synthèse des progrès par pays en matière de transparence fiscale**
- **Déclaration des participants au dîner du 5ème anniversaire de l'Initiative Afrique**
- **Déclaration de Yaoundé**



9 845.00	9 400.00	1 845.00	1 288.00	22 250.00	4 845.00	4 845.00
4 628.00	6 442.00	440.00	792.00	7 845.00	745.00	745.00
3 900.00	2 800.00	3 845.00	15.00	3 245.00	9 800.00	9 800.00
8 287.00	12 000.00	8 845.00	2 299.00	4 845.00	26 250.00	26 250.00
398.00	22 250.00	500.00	2 280.00	745.00	5 229.00	5 229.00
1 288.00	7 845.00	9 100.00	8 481.00	9 800.00	1 845.00	1 845.00
392.00	3 245.00	5 500.00	330.00	26 250.00	28 450.00	28 450.00
15.00	4 845.00	9 445.00	183.00	5 229.00	38 500.00	38 500.00
2 299.00	745.00	17 500.00	39.00	1 845.00	5 100.00	5 100.00
2 280.00	9 800.00	9 500.00	32.00	28 450.00	9 845.00	1 000.00
8 481.00	26 250.00	8 250.00	912.00	38 500.00	7 845.00	10 448.0
330.00	5 229.00	3 845.00	48.00	5 100.00	3 245.00	4 845.00
183.00	1 845.00	2 845.00	2 800.00	1 845.00	4 845.00	745.00
39.00	28 450.00	1 500.00	9 845.00	440.00	745.00	9 800.00
32.00	38 500.00	9 250.00	9 845.00	3 845.00	9 800.00	26 250.00
642.00	5 100.00	6 200.00	9 845.00	8 845.00	9 100.00	5 229.00
48.00	1 845.00	1 500.00	9 845.00	1 000.00	5 500.00	1 845.00
2 800.00	1 845.00	8 845.00	9 845.00	9 229.00	9 229.00	28 450.00

Annexe A

Synthèse des progrès par pays en matière de transparence fiscale

PAYS	Adhésion	Programme d'assistance technique	Mise en œuvre de la norme ERD		Infrastructure de l'ER		
			1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	Délégation de la fonction d'autorité compétente	Unité d'ER	Ressources et outils d'ER
Angola	Non-membre	–	–	–	Non	Oui	En cours
Bénin	2017	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au T2 2022	En cours	En cours	En cours
Botswana	2011	À la carte	CPE (2016)	PC en 2019 Travaux en cours pour combler les lacunes	Oui	Non	Oui
Burkina Faso	2012	À la carte	CPE (2016)	Préparation en cours Examen au T3 2021	Oui	Oui	Oui
Cabo Verde	2018	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au T4 2022	Oui	Non	Non
Cameroun	2012	À la carte	CPE (2016)	Préparation en cours Examen au T2 2022	Oui	Oui	Oui
Tchad	2016	Programme d'accompagnement	–	Pas d'action prise Examen au T2 2020	Non	Non	Oui
Côte d'Ivoire	2016	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au T2 2020	Oui	Oui	Oui
Djibouti	2017	Programme d'accompagnement	–	Pas d'action prise Examen au T1 2022	–	–	–
Égypte	2016	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au T2 2021	Oui	Oui	En cours
Eswatini	2018	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au T4 2022	Oui	En cours	Oui
Gabon	2012	À la carte	CPE en 2016	Pas d'action prise Examen au T3 2020	Oui	Oui	Oui

Réseau d'ER et Statut de la Convention multilatérale Très étroit <10 Étroit <50 Large <100 Très large >100	Stratégie d'ER	Utilisation efficace de l'ER au cours des 3 dernières années Aucune Faible <10 Moyenne <50 Élevée <10 / Très élevée >100	Recettes fiscales identifiées	Norme EAR	
				Cadre de confidentialité et de protection des données	Engagements EAR
Très étroit Convention multilatérale : processus commencé en 2018	–	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Convention multilatérale signée en 2019	En cours	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Étroit Convention multilatérale : processus commencé en 2019	En cours	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Étroit Convention multilatérale ratifiée en 2019 mais pas encore déposée	En cours	Faible	Oui	Pas d'action	Non
Très large Convention multilatérale signée en 2019 et déposée en 2020	En cours	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très large Convention multilatérale en vigueur depuis 2015	Oui	Moyenne	Oui	Assistance technique - évaluation préliminaire en 2019	Non
Très étroit Convention multilatérale : processus commencé en 2017	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Étroit Convention multilatérale : processus non lancé	En cours	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Convention multilatérale : processus non lancé	–	–	–	Pas d'action	Non
Large Convention multilatérale : processus non lancé	–	–	–	Pas d'action	Projet pilote avec le Royaume-Uni
Très étroit Convention multilatérale : processus commencée en 2019	Non	Faible	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Convention multilatérale ratifiée en 2016 mais pas encore déposée	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non

Annexe A

PAYS	Adhésion	Programme d'assistance technique	Mise en œuvre de la norme ERD		Infrastructure de l'ER		
			1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	Délégation de la fonction d'autorité compétente	Unité d'ER	Ressources et outils d'ER
Ghana	2011	À la carte	CPE en 2014	PC en 2018- Travaux en cours pour combler les lacunes	Oui	Oui	En cours
Guinée	2019	Programme d'accompagnement	–	À programmer	Non	Non	Non
Guinea-Bissau	Non-membre	–	–	–	Non	Non	Non
Kenya	2011	À la carte	CPE en 2016	Préparation en cours Examen au T2 2020	Oui	Oui	Oui
Lesotho	2013	À la carte	CPE en 2016	Préparation en cours Examen au T1 2023	Oui	Oui	En cours
Libéria	2009	À la carte	Cadre juridique approprié en 2016	Examen en cours Résultat en mars 2020	Oui	Oui	Oui
Madagascar	2018	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au T3 2022	Non	Non	Non
Malawi	Non-membre	–	–	–	Non	Non	Non
Mali	2020	Programme d'accompagnement	–	Préparation à lancer Examen à prévoir	Non	Non	Non
Mauritanie	2012	À la carte	CPE en 2016	Pas d'action prise Examen au T1 2021	Oui	Oui	En cours
Maurice	2009	À la carte	CPE en 2014	C en 2017	Oui	Oui	Oui
Maroc	2011	À la carte	CPE en 2016	Préparation en cours Examen au T3 2020	Oui	Oui	Oui

Réseau d'ER et Statut de la Convention multilatérale Très étroit <10 Étroit <50 Large <100 Très large >100	Stratégie d'ER	Utilisation efficace de l'ER au cours des 3 dernières années Aucune Faible <10 Moyenne <50 Élevée <10 / Très élevée >100	Recettes fiscales identifiées	Norme EAR	
				Cadre de confidentialité et de protection des données	Engagements EAR
Très large Convention multilatérale en vigueur depuis 2013	En cours	Faible	Non	Réévaluation prévue en 2020	Premier échange en 2019
Très étroit Convention multilatérale : processus non lancé	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Convention multilatérale : processus non lancé	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Convention multilatérale ratifiée en 2019 mais pas encore déposée	Oui	Moyenne	Oui	Assistance technique - évaluation préliminaire en 2019	Non
Très étroit Convention multilatérale : processus commencée en 2017	Non	Faible	Non	Pas d'action	Non
Étroit Convention multilatérale signée en 2018	Non	Faible	Non	Assistance technique - évaluation préliminaire en 2018	Non
Très étroit Invité à signer le Convention multilatérale depuis 2019	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Convention multilatérale : processus non lancé	Non	Faible	No	Pas d'action	Non
Étroit Convention multilatérale : processus non lancé	Non	Aucune	No	Pas d'action	Non
Très étroit Convention multilatérale signée en 2019	Non	Aucune	No	Pas d'action	Non
Très large Convention multilatérale en vigueur depuis 2015	Non	Élevée	Non	Évaluation réussie	Premier échange en 2018
Très large Convention multilatérale en vigueur depuis 2019	En cours	Moyenne	Non	Assistance technique - évaluation préliminaire prévue en 2020	Premier échange prévu en 2021 Aucun engagement officiel pour le moment

Annexe A

PAYS	Adhésion	Programme d'assistance technique	Mise en œuvre de la norme ERD		Infrastructure de l'ER		
			1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	Délégation de la fonction d'autorité compétente	Unité d'ER	Ressources et outils d'ER
Namibie	2019	Programme d'accompagnement	–	Préparation à lancer T1 2023	Non	En cours	Non
Niger	2015	Programme d'accompagnement	–	Pas d'action prise Examen au T3 2022	Non	Non	Non
Nigéria	2011	À la carte	CPE en 2016	Examen au T2 2020	Oui	Oui	Oui
Rwanda	2017	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au T3 2022	Oui	En cours	Non
Sénégal	2012	À la carte	CPE en 2016	Préparation en cours Examen au T1 2022	Oui	Oui	Oui
Seychelles	2009	À la carte	CPE en 2016	Examen en cours Résultat en mars 2020	Oui	Oui	Oui
Afrique du Sud	2009	À la carte	C en 2013	Examen en cours Résultat prévu pour 2020	Oui	Oui	Oui
Tanzanie	2015	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au T1 2020	Non	Oui	Oui
Togo	2016	Programme d'accompagnement	–	Préparation en cours Examen au T3 2021	En cours	Oui	Oui
Tunisie	2012	À la carte	Cadre juridique approprié en 2016	Examen en cours Résultat en mars 2020	Oui	Oui	Oui
Ouganda	2012	À la carte	LC	Préparation en cours Examen au T3 2022	Oui	Oui	Oui

Réseau d'ER et Statut de la Convention multilatérale Très étroit <10 Étroit <50 Large <100 Très large >100	Stratégie d'ER	Utilisation efficace de l'ER au cours des 3 dernières années Aucune Faible <10 Moyenne <50 Élevée <10 / Très élevée >100	Recettes fiscales identifiées	Norme EAR	
				Cadre de confidentialité et de protection des données	Engagements EAR
Étroit Convention multilatérale : processus commencée en 2019	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très étroit Convention multilatérale : processus non lancé	Non	Aucune	Non	Pas d'action	Non
Très large Convention multilatérale en vigueur depuis 2015	En cours	Faible	Non	Assistance technique - évaluation préliminaire prévue en 2020	Premier échange prévu en 2020
Étroit Convention multilatérale : processus commencée en 2019	Non	Faible	Non	Pas d'action	Non
Très large Convention multilatérale ratifiée	Non	Moyenne	Oui	Assistance technique - évaluation préliminaire commencée	À l'étude
Très large Convention multilatérale en vigueur depuis 2015	Non	Faible	Non	Évaluation réussie	Premier échange en 2017
Très large Convention multilatérale en vigueur depuis 2014	Oui	Élevée	Oui	Évaluation réussie	Premier échange en 2017
Très étroit Convention multilatérale : processus non lancé	En cours	Faible	Non	Pas d'action	Non
Étroit Convention multilatérale signée en 2020	En cours	Aucune	Oui	Pas d'action	Non
Très large Convention multilatérale en vigueur depuis 2014	Oui	Très élevée	Oui	Assistance technique - évaluation préliminaire commencée	À l'étude
Très large Convention multilatérale en vigueur depuis 2016	Oui	Moyenne	Oui	Pas d'action	À l'étude

Annexe B

Déclaration des participants au dîner du 5^{ème} anniversaire de l'Initiative Afrique

25 novembre 2019, Paris, France

À l'occasion du 5^{ème} anniversaire de l'Initiative Afrique, 7 ministres africains et 13 chefs de délégation, le commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques, ainsi que des partenaires et des donateurs, se sont réunis pour examiner les progrès de l'Initiative Afrique et examiner les défis fiscaux plus vastes auxquels sont confrontés les pays africains. Compte tenu de l'ampleur de ces défis et de la nécessité pour l'Afrique d'intensifier la mobilisation des ressources nationales, y compris en luttant contre les flux financiers illicites (FFI), les participants ont salué la décision du Secrétaire général de l'OCDE d'accueillir la réunion.

Deux sujets principaux ont été discutés : (i) le rôle de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements dans la lutte contre les FFI et (ii) les défis futurs de la fiscalité, en particulier dans le contexte de l'économie numérique.

Dans le cadre de la lutte contre les FFI en provenance d'Afrique, les participants se sont félicités de la mise en place d'un cadre de collaboration entre la [Commission de l'Union africaine](#) (Commission de l'UA) et le [Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales](#) (Forum mondial) visant à faire avancer le programme de transparence fiscale en Afrique et à favoriser la lutte contre l'évasion fiscale et les autres FFI. Ils ont également salué l'annonce récente selon laquelle la Commission de l'UA est devenue un observateur du Forum mondial. Ils attendent avec intérêt la publication du rapport conjoint 2019 « [Transparence fiscale en Afrique](#) », qui servira de baromètre des progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes internationales de transparence et d'échange de renseignements en Afrique.

Ils ont également félicité le soutien de plus en plus important apporté à la [Déclaration de Yaoundé](#) et le nombre croissant de pays africains signant la [Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale](#).

En outre, les participants ont appelé à une intensification du travail et des efforts dans deux domaines :

- renforcer davantage le cadre international de coopération fiscale en assurant une assistance transfrontalière efficace dans la collecte des impôts ;

- développer la sensibilisation et la mise en place d'outils visant à faciliter une utilisation plus large des échanges fiscaux de renseignements dans la lutte contre d'autres FFI, tels que la corruption et le blanchiment d'argent.
- Relever les défis fiscaux que posent les crypto-monnaies.

Les participants ont salué la contribution des partenaires à l'Initiative Afrique, le soutien des donateurs et les efforts complémentaires d'autres programmes, tels que [Tax Inspectors Without Borders](#), et ils ont salué la récente publication des [Statistiques des recettes publiques en Afrique 2019](#). Ils ont également salué l'annonce par l'Union européenne et la France, dans le cadre de l'Initiative Afrique, de verser des contributions financières importantes pour soutenir les travaux de renforcement des capacités du Forum mondial et ont salué le nouveau partenariat entre le Forum mondial et le Groupe de la Banque africaine de développement.

Concernant les défis de la numérisation croissante des entreprises, les participants ont reconnu l'importance de trouver une solution consensuelle aux défis fiscaux de l'économie numérique à l'échelle mondiale. Ils ont souligné la nécessité de prendre en considération la perspective des pays africains et ont appelé tous les pays africains à se joindre aux efforts internationaux en cours pour faire avancer cet objectif. À cet égard, ils ont salué l'initiative de l'UA de se réunir à Accra, au Ghana, pour le Comité technique spécialisé sur les finances au début de l'année prochaine et ont reconnu la nécessité pour les pays africains de se positionner pour faire avancer les efforts internationaux en cours.

PARTICIPANTS AU DÎNER DU 5^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INITIATIVE AFRIQUE

Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Maurice, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Togo, Tunisie

Banque africaine de développement – Forum sur l'administration fiscale africaine – Commission de l'Union africaine – Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales – Groupe de la Banque mondiale – France – Suisse – Union européenne

Annexe C

Déclaration de Yaoundé

Fait à Yaoundé, Cameroun, le 15 novembre 2017

En deux originaux en anglais et en français

UN APPEL À AGIR POUR COMBATTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES PAR LA COOPÉRATION FISCALE INTERNATIONALE

Nous, Signataires de la présente déclaration conjointe, réunis à Yaoundé, Cameroun, le 15 novembre 2017, pour la dixième réunion plénière du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) ;

Rappelant l'engagement du Programme d'Action d'Addis-Abeba à redoubler d'efforts pour réduire considérablement les flux financiers illicites d'ici 2030, avec pour objectif de les éliminer, y compris en combattant l'évasion fiscale par le renforcement de la réglementation nationale et de la coopération fiscale internationale, y compris en ce qui concerne l'accès aux renseignements sur les bénéficiaires effectifs par les autorités compétentes et, progressivement, l'échange automatique de renseignements fiscaux entre les autorités fiscales.

Reconnaissant que le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union Africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique a attiré l'attention sur l'ampleur des flux financiers illicites en Afrique, y compris l'évasion fiscale et d'autres activités criminelles ; son impact négatif sur l'agenda de développement et de gouvernance de l'Afrique, tout en identifiant les moyens de s'y attaquer, en particulier en renforçant la coopération et l'échange de renseignements afin d'améliorer la mobilisation de ressources nationales.

Soulignant les efforts sans précédent déployés par la communauté internationale pour améliorer la transparence fiscale et l'échange de renseignements, condition préalable pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale internationale et combler les lacunes et les inadéquations des règles fiscales permettant un transfert artificiel de bénéfices

Rappelant les Objectifs de Développement Durables universels des Nations Unies et en particulier l'objectif de mobilisation des ressources nationales, ainsi que les principes de l'Union Africaine dans ce domaine.

Affirmant que le développement durable et la bonne gouvernance font partie des sept aspirations de l'Union Africaine de l'Agenda 2063.

Ayant délibéré sur le thème « Combattre les flux financiers illicites grâce à la coopération fiscale internationale : un appel à agir en Afrique ».

Réaffirmons le rôle important du Forum mondial dans la promotion de la transparence en matière fiscale et l'assistance des pays en développement dans la mise en œuvre des normes d'échange de renseignements en matière fiscale ainsi que l'utilisation des instruments d'échange de renseignements dans leur stratégie de mobilisation des ressources nationales.

Notons que si des progrès ont été réalisés en Afrique, de nombreux pays ne bénéficient pas encore pleinement du nouvel environnement fiscal plus transparent : seuls 27 pays africains participent à l'échange de renseignements sur demande (ERD) ; seulement cinq d'entre eux participent à l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR) ; un grand nombre de pays africains continuent d'avoir un modeste réseau d'accords d'échange de renseignements, des lacunes dans leur législation nationale et des capacités administratives contraintes qui empêchent leurs efforts dans la lutte contre l'évasion fiscale internationale.

Encourageons tous les pays africains et les Communautés économiques régionales à renforcer leurs efforts dans la lutte contre l'évasion fiscale internationale par la coopération et la transparence fiscales et à travailler à plus de coordination régionale ;

Sommes résolus à servir d'exemple en utilisant la puissante infrastructure d'échange de renseignements qui a émergé pour contrer l'évasion fiscale internationale et soutenir la mobilisation des ressources nationales ;

Approuvons le renouvellement pour trois ans (2018-2020) de l'Initiative Afrique lancée en 2014 par le Forum mondial avec le soutien du Forum de l'Administration Fiscale Africaine (ATAF), du Centre de Rencontre et d'Études des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) et du Groupe de la Banque mondiale.

Saluons le soutien continu de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Confédération suisse à l'Initiative Afrique et **invitons** d'autres instances internationales à soutenir les efforts des pays africains tendant à renforcer leurs capacités.

Considérons que la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique par une amélioration de la coopération et de la transparence fiscales serait renforcée si elle était engagée au niveau continental sous les auspices de l'Union africaine, avec le soutien de tous les partenaires au développement et des organisations internationales et régionales.

Annexe C

Entreprenons une initiative de l'Union africaine visant à entamer un débat de haut niveau sur la coopération fiscale et les flux financiers illicites et leur lien avec la mobilisation des ressources nationales.

Encourageons les pays africains, avec le soutien du Secrétariat du Forum mondial, à explorer avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, les Communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement

une collaboration destinée à conforter les efforts des pays africains dans la mise en œuvre des normes internationales d'échange de renseignements et l'utilisation des outils d'échange de renseignements pour améliorer la mobilisation des ressources nationales ;

Demandons au Secrétariat du Forum mondial de rendre compte de la mise en œuvre de ces engagements au Groupe de travail de l'Initiative Afrique dans un délai de six mois.

LISTE DES SIGNATAIRES (au 27 novembre 2019)

	Pays	Représentant	Date
1	Cameroun	S.E. Alamine Ousmane Mey, Ministre des Finances	15/11/2017
2	Libéria	S.E. Adolphus Forkpa, Vice-Ministre des Finances et de la Planification du Développement	15/11/2017
3	Ouganda	S.E. Haruna Kasolo Kyeyune, Minister of State auprès du Ministre des Finances, de la Planification et du Développement Économique	15/11/2017
4	Bénin	M. Servais Adjovi, Chef de cabinet, Représentant personnel du Ministre de l'Économie et des Finances	15/11/2017
5	Togo	S.E. Sani Yaya, Ministre de l'Économie et des Finances	19/01/2018
6	Ghana	S.E. Ken Ofori-Atta, Ministre des Finances	22/02/2018
7	Seychelles	S.E. Peter Larose, Ministre des Finances, du Commerce et de la Planification Économique	22/02/2018
8	Tchad	S.E. Dr Abdoulaye Sabre Fadoul, Ministre des finances et du budget	26/03/2018
9	Madagascar	S.E. Andriambololona Vonintsalama, Ministre des finances et du budget	04/04/2018
10	Niger	S.E. Massoudou Hassoumi, Ministre des finances et du budget	09/04/2018
11	Gabon	S.E. Régis Immongault, Ministre de l'Économie, de la prospective et de de la programmation du développement durable	10/04/2018
12	Burkina Faso	S.E. Edith Clémence Yaka, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des finances et du développement	13/04/2018
13	Congo	S.E. Calixte Nganongo, Ministre des finances et du Budget	13/04/2018
14	Guinée Bissau	S.E. João Alage Mamadu Fadia, Ministre de l'Économie et des finances	13/04/2018
15	Mali	S.E. Bakary Bocar Maiga, Ambassadeur du Mali au Congo, Représentant du Ministre de l'Économie et des Finances	13/04/2018
16	Sénégal	S.E. Amadou BA, Ministre des finances et du Plan	17/04/2018
17	Maurice	S.E. Pravind Kumar Jugnauth, Premier Ministre	28/05/2018

	Pays	Représentant	Date
18	Mauritanie	S.E. Mohamed Ould Kembou, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des finances en charge du budget	04/06/2018
19	Comores	S.E. Said Ali Said Chayhane, Ministre des Finances et du Budget	05/06/2018
20	Côte d'Ivoire	S.E. Moussa Sanogo, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État	21/06/2018
21	Lesotho	S.E. Moeketsi Majoro, Ministre des Finances	19/07/2018
22	Nigéria	S.E. Kemi Adeosun, Ministre des Finances	06/08/2018
23	Afrique du Sud	S.E. Nhlanhla M Nene, Ministre des Finances	19/09/2018
24	Maroc	S.E. Mohamed Benchaaboun, Ministre des Finances	21/03/2019
25	Tunisie	S.E. Mohamed Ridha Chalghoum, Ministre des Finances	23/05/2019
26	Égypte	S.E. Dr Mohamed Maait, Ministre des Finances	24/11/2019
27	Kenya	S.E. Amb Ukur Yatani, Ministre des Finances par intérim	25/11/2019
28	Cabo Verde	S.E. Olavo Correia, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances	25/11/2019
29	Djibouti	S.E. Ilyas Moussa Dawaleh, Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie	24/11/2019
		S.E. Abdoukarim Aden Cher, Ministre du Budget	27/11/2019

© OCDE 2020

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE, ni des pays et juridictions membres du Forum mondial.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Crédits photos : Shutterstock.com



Pour plus d'informations :

 www.au.int/taxtransparency2020

 EconomicAffairs@africa-union.org

 [@_AfricanUnion](https://twitter.com/_AfricanUnion)



AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM

FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE

Pour plus d'informations :

 www.ataftax.org

 [@ATAFtax](https://twitter.com/ATAFtax)



Pour plus d'informations :

 www.oecd.org/tax/transparency

 gftaxcooperation@oecd.org

 [@OECDtax](https://twitter.com/OECDtax) | [#TaxTransparency](https://twitter.com/TaxTransparency)

Contributions financières fournies par :

